



FOUNTAIN S.A.

Rapport annuel consolidé

Exercice 2016

TABLE DES MATIERES

I. RAPPORT ANNUEL CONSOLIDÉ	4
1. RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2016.....	4
2. COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉ 2016	17
3. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2016.....	24
NOTE 1. : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	24
NOTE 2. : INFORMATION SECTORIELLE.....	39
NOTE 3. : ETATS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN K€)	40
NOTE 4. : ETATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EN K€).....	41
NOTE 5. : INSTRUMENTS FINANCIERS	46
NOTE 6. : ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE (EN K€).....	52
NOTE 7. : STOCKS (EN K€)	53
NOTE 8. : TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (EN K€).....	53
NOTE 9. : PROVISIONS (EN K€).....	54
NOTE 10. : OBLIGATIONS NON COURANTES RESULTANT D'AVANTAGES POSTERIEURS À L'EMPLOI	55
NOTE 11. : PASSIFS INCLUS DANS DES GROUPES À CÉDER DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE.....	57
NOTE 12. : CHIFFRES D'AFFAIRES NET AGGRÉGÉ DU GROUPE EN BELGIQUE (EN K€).....	57
NOTE 13. : FRAIS DE PERSONNEL (EN K€).....	57
NOTE 14. : EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	57
NOTE 15. : AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES (EN K€).....	58
NOTE 16. : PROFIT (PERTE) SUR CESSIONS D'ACTIFS NON-COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE (EN K€)	59
NOTE 17. : ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS	59
NOTE 18. : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	60
NOTE 19. : DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (EN K€).....	61
NOTE 20. : RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES (EN K€)	66
NOTE 21. : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES (EN K€)	66
NOTE 22. : ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2016.....	69
NOTE 23. : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA CLOTURE	69
NOTE 24. : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACQUISITIONS ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES	
70	
NOTE 25. : RECLASSEMENTS POSTERIEURS À LA CLOTURE	70
NOTE 26. : GESTION DES RISQUES	70
NOTE 27. : RÉSULTAT PAR ACTION	78
NOTE 28. : ACTIONNARIAT.....	79

NOTE 29. : PERSPECTIVES 2016 ET JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ	79
NOTE 30. : TAUX DE CHANGE	81
NOTE 31. : SOCIETES DU GROUPE.....	81
4. RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES.....	83
II. RAPPORT ANNUEL STATUTAIRE	87
1. RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE.....	87
A. SYSTEMES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	113
2. RAPPORT DU COMMISSAIRE.....	119
3. COMPTES ANNUELS STATUTAIRE (VERSION ABREGEE).....	123

I. RAPPORT ANNUEL CONSOLIDÉ

1. RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion consolidé du Groupe pour l'exercice 2016, ainsi que les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

La présentation des résultats respecte les modes de comptabilisation et les critères d'évaluation prévus par les normes IAS / IFRS. Ces comptes consolidés sont établis sur base de principes comptables de continuité.

Le comité d'audit est composé de personnes compétentes en matière de gestion financière, de comptabilité et d'audit interne, de droit des sociétés et de corporate governance en les personnes d'Anne Sophie Pijcke, représentante permanente d'OL2EF sprl, et Isabelle Devos, représentante permanente de Sogepa s.a..

Anne Sophie Pijcke est détentrice d'un diplôme de licenciée en droit de l'Université Catholique de Louvain et licenciée en droit fiscal de l'Université Libre de Bruxelles, Directeur juridique d'Euronext Bruxelles, administrateur de l'Institut des Juristes d'Entreprises et de l'Association Européenne du droit bancaire et financier.

Isabelle Devos est diplômée en Administration des Affaires ainsi qu'en Cambisme et Finance internationale ; elle est Conseillère et Analyste de financement d'entreprises à la Sogepa et, en tant que représentante de la Sogepa, administratrices de plusieurs sociétés, cotées ou non.

Le Comité d'Audit est composé en majorité d'administrateurs indépendants.

1. Déclaration

La société Beckers Consulting sprl, représentée par Monsieur Eugeen Beckers, Président et CEO ad interim, représentée par Mr. Eugeen Beckers, et Mr. Eric Dienst, CFO, attestent, conformément à l'article 12 de l'AR du 14 novembre 2007, à leur connaissance, que les états financiers consolidés, établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » (IFRS), respectent les modes de comptabilisation et les critères d'évaluation prévus par les normes IAS / IFRS et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Fountain S.A. et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Ils attestent également le fait que, à leur connaissance, le rapport de gestion contient un exposé fidèle des informations exigées par les obligations légales des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, dont notamment celles relatives à l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

2. Résultats de l'exercice 2016

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2016 s'élève à 29,2 M€, en baisse de 1,3 M€ soit une décroissance de -4,3 % par rapport à fin décembre 2015. Cette diminution est due pour l'essentiel à un niveau d'attrition important sur les clients à faible chiffre d'affaires, principalement sur les gammes cartouches et capsules. Les nouveaux contrats signés avec les clients par les équipes commerciales n'ont pas encore permis d'inverser cette tendance.

Le cash-flow d'exploitation (EBITDA) de l'exercice 2016 est de 2.611 K€ (8,9% du C.A.), à comparer au EBITDA de 2.562 K€ (8,4% du C.A.) en 2015, soit en augmentation de 49 K€ ou 1,9%.

Ce cash-flow d'exploitation ou EBITDA est déterminé avant amortissements, provisions, charges de la dette, impôts, et avant réductions de valeur sur actifs courants.

L'EBITDA stable résulte essentiellement d'une perte de marge brute de 564 K€ suite à la baisse du chiffre d'affaires compensée par une diminution des charges opérationnelles de 527 K€ et par une hausse de 86 K€ des autres revenus.

Le résultat opérationnel au 31 décembre 2016 est de -3.656 K€ contre 476 K€ au 31 décembre 2015. Ce résultat opérationnel est impacté négativement par des charges non récurrentes nettes de 3.983 K€ dont une charge d'impairment sur actifs de 3.958 K€. Le résultat opérationnel récurrent s'élève à 327 K€, soit 1,1 % du chiffre d'affaires contre 738 K€, soit 2,4 % du chiffre d'affaires, en 2015.

Le résultat net consolidé à fin décembre 2016 est de -4.191 K€, dont notamment -3.958 K€ d'impairment sur actifs, à comparer à 204 K€ en 2015.

A 31 décembre 2016, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1.594 K€, en baisse de 4.182 K€ par rapport au montant de 5.776 K€ au 31 décembre 2015.

3. Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées au 31 décembre 2016 sont identiques à celles adoptées fin décembre 2015 et tiennent compte de l'évolution des IFRS en 2016.

Les dettes fiscales et sociales faisant l'objet de plan de paiement sont également reclassées en dette financière court terme. L'application de ce retraitement sur les états de la situation financière et des flux de trésorerie représente un complément de dettes financières de 782 K€ au 31 décembre 2015 et de 422 K€ au 31 décembre 2016.

Le Groupe teste annuellement si les actifs des différentes unités génératrices de trésorerie qui le composent doivent être dépréciés. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur économique, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge d'impairment sur la période. Pour l'établissement d'états financiers consolidés intermédiaires, ces tests sont également effectués en cas d'indice de perte de valeur. Aucune charge d'impairment n'a été constatée en 2015. Au 31 décembre 2016, un impairment de 3.958 K€ a été pris en charge en application des tests d'impairment effectués, dont 2.683 K€ sur l'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) Belgique, 998 K€ sur l'UGT France et 276 K€ sur l'UGT Danemark.

4. Événements importants survenus au cours de l'exercice 2016

Pour réduire la pression sur la trésorerie résultant notamment de la baisse du crédit fournisseurs, un accord de financement est intervenu entre l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) et Fountain. Cet accord porte sur les éléments suivants :

- l'échelonnement de l'échéance de remboursement des prêts des banques de 312 KEUR de juin 2016 en 12 mensualités courant de juillet 2016 à juin 2017,
- l'échelonnement de l'échéance de remboursement du prêt de la Sogepa (Région Wallonne) de 83 KEUR de juin 2016 en 12 mensualités courant de juillet 2016 à juin 2017

- le report de l'échéance de remboursement du prêt de QuaeroQ s.a. de 150 K€ de juin 2016 à juin 2017.

En 2015, la société KBC Commercial Finance avait donné préavis aux contrats d'affacturage des créances commerciales des sociétés Fountain s.a. (BE), Fountain Benelux s.a. (BE), Fountain France Importateur s.a.s. (FR) et Fountain France s.a.s. (FR) avec effet, après reports successifs, au 31/12/2016 pour les deux sociétés françaises et au 30/09/2016 pour les deux sociétés belges.

Par avenant en date du 24 février 2016, le taux de financement des créances des sociétés Fountain s.a. et Fountain Benelux s.a. a été réduit de 90% à 70%.

En date du 16 juin 2016, les sociétés françaises Fountain France Importateur s.a.s. et Fountain France s.a.s. ont chacune signé un contrat d'affacturage de leurs créances avec la société Natixis Factor s.a. suivant lequel les créances cédées sont financées à concurrence de 90% de leur montant, contre 60% dans le cadre du contrat avec KBC Commercial Finance s.a.. Le transfert de l'affacturage des créances des 2 sociétés françaises a été réalisé fin août 2016.

Le 1er juin 2016, Fountain S.A. a nommé Mr. Denis Gallant CEO du groupe. Dans cette fonction il remplace Eugeen Beckers qui assumait la fonction de CEO depuis septembre 2014. Ce dernier a été nommé Président du Conseil d'Administration de Fountain. Enfin, Christian Van Besien a été nommé Vice-Président du Conseil d'Administration.

En novembre 2016, la société Fountain France s.a.s. a conclu un contrat de leasing financier auprès de la société financière Locam s.a.s., filiale du Crédit Agricole (France) à concurrence de 425 K€ pour l'acquisition de machines à boissons pour un client multi-sites en France.

5. Évènements importants survenus après la clôture de l'exercice

La société Blue Waves Management sparl, représentée par Mr. Denis Gallant, a démissionné de son mandat d'administrateur et de sa fonction de CEO de Fountain avec effet au 1^{er} avril 2017. Beckers Consulting BVBA, représenté par Eugeen Beckers, Président du conseil d'administration, assure temporairement depuis cette date la gestion journalière en collaboration avec le comité de gestion en tant que Président Exécutif dans l'attente de la mise en place d'un nouveau CEO.

En avril 2017, un accord est intervenu entre d'une part Fountain et d'autre part l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) sur un nouvel étalement des échéances de remboursement des dettes de financement. Cet accord porte sur les éléments suivants.

- De la dette totale de 3.563 K€ des crédits ING, BNP Paribas Fortis et CBC concernés au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été réduits de 1.410 K€ à 451 K€ et le solde au 31 décembre 2017 de 3.112 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- De la dette résiduelle de 875 K€ du financement de la Région Wallonne via la Sogepa au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été ramenés de 375 K€ à 125 K€ en 2017 et le solde au 31 décembre 2017 de 750 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- Le remboursement du prêt de QuaeroQ SA de 300 K€ a été reporté de juin 2017 (150 K€) et juin 2019 (150 K€) au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de l'accord intervenu avec les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, de nouveaux covenants ont été définis qui seront détaillés dans le rapport de gestion et dans les notes aux comptes statutaires et consolidés.

Cet accord étant intervenu en 2017, la nouvelle répartition long terme / court terme n'a pas été reflétée dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

Les autres financements sont restés inchangés.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu postérieurement au 31 décembre 2016.

6. Frais de développement

Aucune dépense de recherche et développement au sens de l'IAS 38 n'a été prise en charges, ni comptabilisée à l'actif du bilan.

7. Conflits d'intérêt

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil n'a eu à connaître aucune résolution mettant en cause les dispositions des articles 523, 524 et 524ter du Code des Sociétés (CS).

8. Capital Social

Au 31 décembre 2016, le nombre total de titres représentant le capital social de la société Fountain s.a. était de 4.150.900 actions et reste inchangé par rapport au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2016, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1.594 K€, en baisse de 4.182 K€ par rapport au montant de 5.776 K€ au 31 décembre 2015. Cette diminution résulte du résultat consolidé négatif de l'exercice à concurrence de -4.191 K€

9. Perspectives 2017 et justification de l'application des règles comptables de continuité

L'exercice 2016 se caractérise par un retour de l'érosion du chiffre d'affaires avec pour conséquence une réduction de la marge brute, une pression accrue sur le cash-flow d'exploitation et, in fine, une réduction de la capacité de remboursement des financements en cours.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a identifié et en partie implémentés plusieurs mesures en vue de permettre la poursuite des activités sont les suivantes.

a. Chiffre d'affaires

Les mesures en cours d'implémentation destinées à arrêter progressivement l'érosion du chiffre d'affaires sont organisées autour des axes suivants.

- i) La réduction de l'érosion du chiffre d'affaires chez les clients existants par
 - un meilleur suivi de la clientèle par les équipes commerciales au moyen d'un logiciel de CRM,
 - un renouvellement continu et élargi de l'offre produits par l'adjonction de nouveaux produits tant en boissons qu'en accessoires « food »,
- ii) La réduction de la perte de clients par l'amélioration des processus internes en vue d'un meilleur service aux clients sur l'ensemble des opérations depuis la création du client, la création du contrat, l'installation chez le client, la prise de commande, la livraison, la facturation, jusqu'au service de maintenance et d'intervention, le suivi des plaintes ... et par l'adaptation plus rapide de l'offre en fonction des désiderats et des besoins des clients
- iii) L'accroissement de l'acquisition de nouveaux clients par un suivi plus régulier des équipes commerciales avec un coaching plus rapproché en vue de mieux dynamiser les forces commerciales du groupe et par des approches sectorielles des clients au moyen d'offres adaptées.

b. Réduction des coûts

Grâce à la mise en place de nouveaux systèmes informatisés et à une réorganisation de services administratifs internes ainsi qu'à la mise en place de critères de performance notamment dans les services commerciaux, d'administration des ventes, de livraisons et de gestion des services techniques, un plan de réduction des coûts des ressources humaines est en cours d'implémentation avec pour objectifs de réduire l'inefficience, d'augmenter la performance et de réduire les coûts opérationnels par la simplification, l'harmonisation et l'optimisation des tâches administratives notamment dans le domaine technique et par l'optimisation des processus d'administration des ventes.

De même, les coûts d'infrastructure principalement liés aux agences et établissements en France et au Danemark sont en cours d'analyse pour les ramener au strict minimum nécessaire.

c. Etalement des plans de remboursement des principaux financements

Au 31 décembre 2016, la dette financière consolidée était de 7.671 K€ contre 9.901 K€ au 31 décembre 2015, soit une diminution de 2.231 K€ sur l'exercice. La trésorerie a diminué de 800 K€ durant l'exercice passant de 1.217 K€ au 31 décembre 2015 à 417 K€ au 31 décembre 2016. En conséquence, la dette financière nette consolidée à fin décembre 2016 s'élève à 7.254 K€ contre 8.685 K€ à fin décembre 2015, soit en diminution nette de 1.430 K€ sur l'exercice.

En avril 2017, un accord est intervenu entre d'une part Fountain et d'autre part l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) sur un nouvel étalement des échéances de remboursement des dettes de financement. Cet accord porte sur les éléments suivants.

- De la dette totale de 3.563 K€ des crédits ING, BNP Paribas Fortis et CBC concernés au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été réduits de 1.410 K€ à 451 K€ et le solde au 31 décembre 2017 de 3.112 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- De la dette résiduelle de 875 K€ du financement de la Région Wallonne via la Sogepa au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été ramenés de 375 K€ à 125 K€ en 2017 et le solde au 31 décembre 2017 de 750 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- Le remboursement du prêt de QuaeroQ SA de 300 K€ a été reporté de juin 2017 (150 K€) et juin 2019 (150 K€) au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de l'accord intervenu avec les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, de nouveaux covenants ont été définis qui sont détaillés dans le rapport de gestion et dans les notes aux comptes statutaires et consolidés.

Cet accord étant intervenu en 2017, la nouvelle répartition long terme / court terme n'a pas été reflétée dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

Les autres financements sont inchangés.

Le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion considèrent que l'ensemble des mesures déjà implémentées 2016 ainsi que celles en cours d'implémentation devraient permettre à Fountain de retrouver progressivement son équilibre financier.

Ces prévisions n'échappent pas aux risques divers qui sont exposés dans le rapport de gestion, dont l'attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante citée ci-avant et mentionnée au point 10.b infra.

10. Exposition du groupe aux risques et politique de gestion des risques

a. Evaluation des risques

Le Groupe a défini une méthode d'identification et d'évaluation des risques permettant de prendre les mesures nécessaires pour les réduire. Cette analyse fait l'objet d'une revue périodique et d'ajustements. Elle a été examinée par le Comité d'Audit en dates du 26 janvier 2016.

b. Risques sur le chiffre d'affaires

Le Groupe Fountain étant intégré verticalement, le chiffre d'affaires du groupe a une influence directe sur le chiffre d'affaires de la société Fountain s.a..

Obsolescence du concept de cartouche

Le concept de la cartouche (produit lyophilisé) date de plus de 40 ans et nécessite d'être adapté aux demandes du marché actuel. Ce produit est en baisse constante et est le vecteur principal de l'attrition de ses petits clients, raison principale de la baisse du chiffre d'affaires que l'entreprise connaît depuis de nombreuses années dans cette gamme (-8% en 2016, -8% en 2015, -12% en 2014, -24 % en 2013 et -14 % en 2012).

Par ailleurs de nombreux clients « cartouches » sont eux-mêmes propriétaires de leur machine. Ils ne sont dans ce cas que très rarement liés par contrat à Fountain. Ceci facilite l'abandon du système et explique l'érosion constante constatée sur ce type de solution.

Malgré de nombreuses tentatives, Fountain n'a pas encore été en mesure de redynamiser ce produit qui représente aujourd'hui près de 33 % de son business en 2016 (35 % en 2015).

Absence partielle de contrats clients

Dans la mesure du possible, les nouveaux clients s'engagent sous contrat pour une durée de 2 à 5 ans. Il est cependant de moins en moins possible d'obtenir un engagement des clients sur une période définie. Dans certains cas, les solutions proposées sont installées sans engagement contractuel de durée. Au global, dans l'ensemble des gammes Fountain, à savoir « cartouches » et autres, environ 50 % des clients ne sont pas liés contractuellement. Dans ce type de situation, la pérennité du client est évidemment plus précaire. Mais ce même type de situation permet également d'entrer en relation avec des clients non liés à leur fournisseur.

La dispersion du chiffre d'affaires sur un nombre très important de clients permet de limiter l'impact de ces pertes de clients qui sont par ailleurs compensées, à ce jour encore insuffisamment, par le gain de nouveaux clients.

Attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante

La combinaison des deux facteurs ci-dessus constitue un risque réel de non réalisation de l'objectif du chiffre d'affaires. Le groupe Fountain travaille depuis longtemps au redéveloppement du chiffre d'affaires par la redynamisation des équipes commerciales existantes ainsi que à la réduction de l'attrition sur la clientèle existante. Cette attrition a été historiquement importante (-4,3% en 2016, -1,9% en 2015, -4,1% en 2014 et -9,4 % en 2013). Elle résulte essentiellement de la perte de chiffre d'affaires sur des clients à faible, voire très faible chiffre d'affaires annuel (moins de 300 EUR ou moins de 150 EUR par an). La base de la clientèle comprend en effet une part importante de clients à chiffre

d'affaires annuel limité qu'il importe de fidéliser. A défaut, le chiffre d'affaires réalisé avec de nouveaux clients ne peut compenser l'attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante.

L'augmentation du chiffre d'affaires est une condition essentielle pour atteindre la rentabilité opérationnelle attendue à long terme, notamment en termes d'EBITDA, et respecter les engagements pris à l'égard des banques dans le cadre des financements obtenus. A défaut, ces financements pourraient être remis en cause par les bailleurs de fonds.

c. Risque de trésorerie

La Société recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que des banques.

Par rapport à sa structure bilancière et de compte de résultats, le niveau d'endettement financier net du Groupe Fountain s'élève à 46 % du total bilancier à fin 2016 contre 38 % à fin 2015 et à 2,7 fois le REBITDA (cf. définition ci-après) à fin 2016 contre 2,9 fois le REBITDA à fin 2015. Le ratio de l'endettement net sur REBITDA s'est légèrement amélioré par rapport à l'exercice précédent principalement à la suite de la diminution de la dette nette par les remboursements effectués en 2016.

Les renégociations successives des crédits bancaires démontrent le risque d'insuffisance de trésorerie consécutif à une réduction du crédit bancaire ou à son non renouvellement sur la base d'éléments propres à Fountain mais aussi compte tenu du contexte économique général.

En vertu des accords de financement convenus en 2013, finalisés en 2014, les banques ING Belgique, BNP Paribas Fortis et CBC Banque ont accordé au Groupe Fountain des financements pour 7,7 millions d'euros pour une durée de cinq ans, en sus des accords de factoring (cf. infra) conclus par la Société. Ces financements sont garantis par des sûretés personnelles et réelles des sociétés du Groupe Fountain, dont hypothèque et mandat hypothécaire, gage et mandat de gage sur fonds de commerce, et gages sur participations et contrats de factoring. Le remboursement de ces financements fait l'objet d'amortissements du 31 mars 2014 au 30 juin 2019. Ces financements ont été octroyés moyennant l'absence de distribution de dividendes jusqu'au 30 juin 2016 et l'obligation pour Fountain de respecter un ratio maximum de dettes financières nettes sur EBITDA et un ratio minimum de résultat d'exploitation sur frais financiers, définis semestriellement compte tenu de la saisonnalité des activités et de l'évolution dans le temps des paramètres, conformes à ceux de son plan financier avec une marge de manœuvre de 15 %. Ces financements sont octroyés moyennant un taux d'intérêt Euribor plus 3,25 % en 2014 et 2015 et 2,50 % de 2016 à 2018.

En outre, en date du 19 décembre 2013, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer via la Société Wallonne de Gestion et de Participations, en abrégé la Sogepa, un prêt de 1.500.000 EUR jusque mi 2019 et ce pour compléter les financements négociés avec les banques.

Les covenants ou ratios à respecter par le groupe Fountain dans le cadre des crédits bancaires décrits ci-dessous sont les suivants.

Année	2014		2015		2016		2017		2018	
	30-juin	31-déc								
Ratio Dettes financières nettes sur Ebitda avec 15 % de marge inclus	8,8	3,9	12,3	4,2	5,2	1,8	1,9	0,5	0,3	-0,3
Ratio EBIT (Résultat d'exploitation) sur coûts de la dette avec 15 % de marge inclus	-3,9	-2,2	-3,9	-1,8	2,1	4,5	10,3	13,2	19,3	20,8

Au 31 décembre 2016, Fountain ne respecte pas ces 2 engagements avec des valeurs de ratios comme suit :

- Dettes financières nettes sur Ebitda : 2,7
- EBIT sur coûts de la dette : -18,8

En décembre 2016, les banques ont marqué leur accord sur la levée de ces obligations de ratios au 31 décembre 2016.

En avril 2017, un accord est intervenu entre d'une part Fountain et d'autre part l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) sur un nouvel étalement des échéances de remboursement des dettes de financement. Cet accord porte sur les éléments suivants.

- De la dette totale de 3.563 K€ des crédits ING, BNP Paribas Fortis et CBC concernés au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été réduits de 1.410 K€ à 451 K€ et le solde au 31 décembre 2017 de 3.112 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- De la dette résiduelle de 875 K€ du financement de la Région Wallonne via la Sogepa au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été ramenés de 375 K€ à 125 K€ en 2017 et le solde au 31 décembre 2017 de 750 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- Le remboursement du prêt de QuaeroQ SA de 300 K€ a été reporté de juin 2017 (150 K€) et juin 2019 (150 K€) au 31 décembre 2021.

Les autres financements sont restés inchangés.

Cet accord étant intervenu en 2017, la nouvelle répartition long terme / court terme n'a pas été reflétée dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de l'accord intervenu avec les banques ING et BNP Paribas Fortis, de nouveaux covenants ont été définis qui sont détaillés dans le rapport de gestion et dans les notes aux comptes statutaires et consolidés. De manière synthétique, ces covenants sont les suivants.

K EUR	Plan 06/17	Plan 2017	Plan 06/18	Plan 2018	Plan 06/19	Plan 2019	Plan 06/20	Plan 2020	Plan 06/21	Plan 2021
Chiffre d'affaires	13.919	26.434	13.321	25.297	12.916	24.526	12.654	24.027	12.654	24.027
Ebitda	1.268	2.114	1.167	1.707	965	1.451	1.125	1.557	1.125	1.557
Dette financière brute	8.221	7.507	6.885	6.069	5.561	4.783	4.299	3.531	3.122	2.106
Investissement corporels	263	351	202	404	202	404	202	404	202	404

En cas de non-respect des covenants par le Groupe Fountain, les crédits des banques ING Belgique, BNP Paribas Fortis pourraient être dénoncés ou être renégociés dans la mesure des possibilités. Des mesures de restructuration complémentaires devraient à tout le moins être prises pour ramener le groupe dans des paramètres financiers acceptables pour ses bailleurs de fonds. Il existerait un risque de ne pas pouvoir retrouver un accord de financement en cas de non-respect des covenants bancaires.

d. Risque relatifs aux litiges

Le groupe est confronté à plusieurs litiges et différends.

Dans les 3 affaires relatives au détournement de fonds pour un montant total de 1.130 K€ survenus dans une filiale de 2005 à 2008, le groupe est demandeur et a obtenu des dédommagements à ce jour pour un montant total de 688 K€. Dans le futur, il ne pourrait qu'obtenir éventuellement des dédommagements complémentaires.

Un litige fiscal était en cours au 31 décembre 2016, à savoir un dernier dossier portant sur des redressements de base imposable de 512 K€ et sur une rectification de TVA pour 224 K€ a été jugé en défaveur de la société début 2015 ; les redressements de base imposables sont sans impact sur les comptes car les actifs d'impôts différés ont déjà été ajustés en 2013 pour tenir compte de cet élément ; la rectification de TVA de 224 K€ provisionnée en 2013, était exécutoire ; un plan de paiement sur 12 mois d'avril 2015 à mars 2016 a été convenu et respecté ; la société a néanmoins interjeté appel du jugement.

En conséquence, au 31 décembre 2016, la procédure d'appel en récupération du montant de TVA de 224 K€ est encore en cours ainsi que le litige relatif au redressement de la base imposable de 512 K€.

Quelques litiges sociaux et licenciements sont actuellement en cours. Des provisions ont été constituées (92 K€ au 31/12/2016) au cas par cas pour ces litiges sur base de l'issue attendue de ces derniers. Ces dossiers, au nombre inférieur à 5, devraient pouvoir être clôturés dans les 24 mois suivant le 31/12/2016, sauf éventuelle procédure en appel.

Moins de dix litiges commerciaux sont actuellement en cours. Des provisions à hauteur de 66 K€ ont été constituées pour ces dossiers.

Outre les dossiers commerciaux évoqués ci-avant, la société Fountain a un différend avec le groupe informatique SAP apparu fin de l'exercice 2016. Fountain utilise moyennant paiement de la maintenance et des licences ad hoc l'ERP SAP et différents modules. Fountain a également installé une solution indépendante de SAP pour gérer son site internet de ventes. Les clients de Fountain ont la possibilité d'accéder au site internet de ventes en lignes notamment pour commander des produits. Ce site internet de vente en lignes est connecté à SAP via un connecteur pour lequel une licence utilisateur est payée pour transfert des données. Les clients n'ont pas d'accès au logiciel SAP. SAP considère que chaque client est un utilisateur son ERP et donc être en droit de réclamer le paiement de licences à concurrence de 1,6 M€. Le Conseil d'Administration de Fountain considère que le point de vue de SAP est non fondé et que la demande de SAP est irréaliste. Des contacts sont en cours entre Fountain et SAP, d'une part, et entre leurs conseillers respectifs. Le Conseil d'Administration est d'avis qu'un accord sera trouver entre les parties sous une forme à définir et qu'au 31 décembre 2016, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour ce différend.

De plus amples informations sont données sur ces dossiers en note 9 aux comptes consolidés au 31/12/2016.

e. Risque de taux d'intérêts

Les financements sont contractés soit à taux fixe, soit à taux flottant. Les niveaux de marge bancaire sur les financements ont été fixés comme indiqué ci-avant compte tenu de la situation financière de

Fountain en 2016. Le montant total des financements à taux flottant (Euribor + marge bancaire) au 31/12/2016 s'élève à 6.513 K€ (8.435 K€ au 31/12/2015)

Pour les financements à taux flottant, Fountain couvre partiellement ce risque par des contrats IRS. À ce titre, le Groupe Fountain a couvert partiellement son risque d'intérêts au moyen d'un IRS dont le montant nominal est de 2.026 K€ au 31 décembre 2016. Ce contrat arrivera à échéance en 28 juin 2019. Au 31 décembre 2016, la partie des dettes financières à taux flottant (Euribor + marge) non couverte par un contrat de couverture de taux d'intérêt s'élève 4.487 K€ (5.599 K€ au 31 décembre 2015).

Une hausse des taux d'intérêts aurait un impact significatif sur les charges financières de Fountain. A titre d'exemple, une augmentation du taux de base de 100 point de base entraînerait une augmentation des charges des dettes financières de 44,9 K€.

f. Risque de devise

Le Groupe Fountain étant principalement actif dans des pays de la zone Euro, à l'exception pour l'essentiel de sa filiale au Danemark, l'exposition au risque de change est peu significative et aucune couverture n'est prise en ce domaine.

g. Risque alimentaire

Du fait de son activité de vente, de location et de mise à disposition de machines à boissons froides et chaudes à base de produits lyophilisés ou en grain, le Groupe Fountain est exposé aux risques alimentaires. À ce titre, le Groupe Fountain se fournit en produits uniquement auprès de producteurs certifiés et n'opère aucun traitement des produits à l'exception, dans certains cas, de leur reconditionnement dans le respect des normes applicables. Par ailleurs, le Groupe Fountain vend, loue ou met à disposition des distributeurs de boissons fabriqués par des fournisseurs spécialisés en application des normes requises pour les pays dans lesquels ces machines sont commercialisées. Compte tenu de son secteur d'activité, Fountain qui gère le conditionnement de certains produits, fait régulièrement l'objet de contrôles par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire). Les recommandations de l'AFSCA sont normalement assorties d'un délai de mise en place ou de régularisation. Fountain suit les recommandations de l'AFSCA et procède aux modifications et au besoin aux régularisations nécessaires. Les agréments octroyés de l'AFSCA à Fountain sont disponibles sur le site de l'AFSCA (www.afsca.be).

h. Risque de fluctuation des prix d'achats

L'activité de Fountain est soumise au risque de fluctuation plus ou moins importante des cours du café ou du cacao qui peuvent avoir un impact sur le prix d'achat des produits et donc sur la marge brute. La part de la matière première dans le produit lyophilisé acheté est de l'ordre de 15%, l'essentiel du coût du producteur étant le processus de lyophilisation en lui-même. L'impact net des fluctuations des prix sur les marchés du café et du cacao est donc très atténué pour Fountain. L'approvisionnement en produits et en machines fait, dans certains cas, l'objet de fixation de prix avec ses fournisseurs sur des périodes n'excédant pas l'année. Au 31 décembre 2016, aucun accord de prix à moyen ou long terme n'avait été conclu. Le groupe ne recourt pas à des instruments de couverture de prix d'achat. Enfin, les variations de prix d'achats sont en général répercutées dans le prix de vente. Ceci est confirmé par la stabilité dans le temps des marges de Fountain.

i. Préservation des actifs en clientèles

Bien que la politique commerciale soit de vendre les machines aux clients ou au Vendor Lessor qui la louera au client, dans certains cas, le Groupe Fountain loue et met à disposition de ses clients des distributeurs de boissons qui restent ses actifs propres. Le risque de pertes et de dommages à ses machines disséminées chez des milliers de clients en France, au Danemark et au Benelux est circonscrit par un suivi régulier des contrats des machines placées en clientèle et par les visites régulières des vendeurs produits et des techniciens de maintenance chez les clients. Ce risque étant réparti sur un grand nombre de clients, son importance est limitée.

j. Risque de non-recouvrement de créances commerciales

Le chiffre d'affaires de la Société est réalisé pour l'essentiel en B2B par ses propres filiales et sous-filiales. Les accords de factoring ne comprennent pas de clause d'assurance-crédit. Les créances impayées sont à charge du groupe. La facturation régulière des clients porte sur la location éventuelle des machines et les consommations de produits. La plus grande partie des clients du groupe est constituée de petites et moyennes entreprises, le montant moyen des factures émises est donc très limité (environ 125 €) de même que l'encours par client. Le suivi régulier des retards de paiement et l'arrêt rapide des livraisons en cas de retard de paiement permet de circonscrire rapidement les montants à risques. En conséquence, la Société ne couvre pas ses créances contre le risque de défaillance financière de ses clients B2B. Une partie du chiffre d'affaires (environ 12,9 %) est réalisée avec environ 15 distributeurs indépendants français, 5 néerlandais et 1 belge qui représentent environ 12,1 % et pour moins de 0,8 % avec une dizaine d'autres distributeurs européens et non européens. Un suivi régulier des créances sur ces distributeurs et une relation de longue date avec ces derniers permettent de réduire les risques de non recouvrement. Le taux historique de pertes sur créances commerciales est inférieur à 1 % sur un passé récent.

k. Risque informatique

La concentration de toutes les filiales sur un seul et même système informatique centralisé rend le Groupe Fountain plus dépendant du bon fonctionnement et de la sécurité de ce système et de la disponibilité des données qui y sont enregistrées. En conséquence, les systèmes de sauvegarde, de dédoublement et de redémarrage du système en cas de désastre grave ont été redéfinis et renforcés. Ainsi, le système mis en place assure au Groupe Fountain un RTO (recovery time objective ou temps de récupération des données) de 48 heures et un RPO (recovery point objective ou période maximale de données perdues) de 24 heures.

Depuis janvier 2017, la société Fountain Danmark A/S, seule société en 2016 à disposer d'un système informatique indépendant, est également gérée sur le système central SAP du groupe et bénéficie donc des mêmes sécurités que pour les autres sociétés.

Bien que suivi de manière attentive, ce risque est considéré comme ayant une probabilité faible d'occurrence.

11. Système contrôle interne et de gestion des risques des sociétés consolidées

Le système de contrôle interne mis en place dans l'ensemble des sociétés reprises dans le processus d'établissement des comptes consolidés se caractérise par les éléments suivants :

- établissement d'un budget annuel mensualisé pour chaque région /entité constituant le groupe,
- engagement du groupe sous condition de doubles signatures dans les limites des pouvoirs définis par le conseil d'administration du Groupe et principalement délégués aux directeurs généraux et aux directeurs financiers locaux,
- système de procédures internes visant à garantir le bon fonctionnement du Groupe,
- analyses périodiques (hebdomadaires, mensuelles suivant les informations) de l'évolution des différentes entités du groupe par le Contrôle de Gestion et le Comité de Gestion,
- missions d'audit interne sur les procédures de contrôle interne
- rapports aux réunions trimestrielles du Comité d'Audit.

12. Opérations avec les parties liées

Conformément aux recommandations du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a adopté des règles de conduite relatives aux opérations avec une personne liée qui contiennent des exigences applicables aux membres du Conseil et au Comité de Gestion, en plus des exigences en matière de conflits d'intérêts.

Le comité de rémunération s'est réuni le 25 juin 2013, le mode de rémunération des administrateurs a été revu :

Président	30.000 €
Vice-Président	25.000 €
Administrateur - Secrétaire général	4.000 €
Autres administrateurs rémunérations fixes annuelles sous réserve d'une présence à minimum 50 % des réunions	5.000 €
Rémunérations par réunion du Conseil d'Administration, d'un comité, et de l'assemblée générale	1.000 €
Rémunérations de présidence de comité et du conseil par réunion et de l'assemblée générale	1.000 €

Le prêt d'actionnaire de QuaeroQ mis en place le 30 juin 2015 pour un montant de 300 K€ a été modifié pour reporter les deux échéances de remboursements de 150 K€ au 30 juin 2016 et 30 juin 2019 conjointement au 31 décembre 2021.

De plus amples informations sur les opérations avec les parties liées, telles qu'elles sont définies selon les normes comptables internationales IFRS, sont disponibles dans la note 21 aux comptes consolidés, dans le rapport de rémunérations inclus dans le rapport de gestion statutaire et au point 2 du présent rapport.

13. Comité d'audit

La composition du Comité d'Audit est décrite dans le rapport de gestion statutaire.

14. Affectation du résultat statutaire

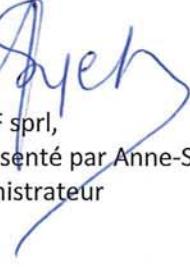
Ce point est développé dans le rapport de gestion statutaire.

Braine-l'Alleud, le 19 avril 2017,

Pour le Conseil d'Administration



Beckers Consulting sprl
Représenté par Eugén Beckers
Président & CEO ad interim



OL2EF sprl,
Représenté par Anne-Sophie Pijcke
Administrateur

2. COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉ 2016

Les états financiers présentés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS adopté par l'Union Européenne. Le groupe n'a dérogé à aucune disposition du référentiel IFRS.

Déclaration de conformité

La société Beckers Consulting sprl, représentée par Monsieur Eugeen Beckers, Président et CEO ad interim, représentée par Mr. Eugeen Beckers, et Mr. Eric Dienst, CFO, attestent, conformément à l'article 12 de l'AR du 14 novembre 2007, à leur connaissance, que les états financiers consolidés, établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » (IFRS), respectent les modes de comptabilisation et les critères d'évaluation prévus par les normes IAS / IFRS et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Fountain S.A. et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Ils attestent également le fait que, à leur connaissance, le rapport de gestion contient un exposé fidèle des informations exigées par les obligations légales des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, dont notamment celles relatives à l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

1. Bilan consolidé (en K€)

Etat de situation financière (avant affectation - K€)	note	2016	2015 restated	2015
ACTIFS	2			
I. ACTIFS NON COURANTS		9.499,36	15.366,80	15.366,80
1. Immobilisations corporelles	1,3	3.204,58	4.126,76	4.126,76
1.1 Immobilisations corporelles en cours de production				
1.2 Terrains et constructions		530,71	583,02	583,02
1.3 Installations, machines et outillage		35,42	60,46	60,46
1.4 Véhicules		0,00	0,00	0,00
1.5 Mobilier et matériel de bureau		197,41	260,80	260,80
1.6 Autres immobilisations corporelles		2.441,04	3.222,48	3.222,48
2. Immobilisations incorporelles	1,4	4.701,81	9.437,16	9.437,16
2.1 Goodwill de consolidation		1.648,96	5.329,37	5.329,37
2.2 Fonds de commerce		2.886,14	3.898,45	3.898,45
2.3 Autres immobilisations incorporelles		166,71	209,33	209,33
dont logiciel informatique SAP		166,71	205,25	205,25
3. Actifs d'impôts différés	18	1.354,66	1.559,10	1.559,10
4. Autres immobilisations financières	5	238,31	243,78	243,78
4.1 Actions		1,30	0,19	0,19
4.2 Titres, autres que des actions				
4.3 Prêts				
4.4 Autres actifs financiers		237,00	243,59	243,59
II. ACTIFS COURANTS	2	6.386,99	7.201,23	7.201,23
5. Stocks	1,7	1.613,93	1.772,94	1.772,94
6. Autres actifs financiers courants	5	0,00	0,00	0,00
6.1 Titres autres que actions		0,00	0,00	0,00
7. Actifs d'impôts exigibles	18	689,24	597,26	597,26
8. Clients et autres débiteurs (courants)		3.398,24	3.415,79	3.415,79
8.1 Clients	1,5	3.263,70	3.325,83	3.325,83
8.2 Autres débiteurs		134,54	89,96	89,96
9. Paiements d'avance, courants		0,00	0,00	0,00
10. Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	416,93	1.216,75	1.216,75
11. Autres actifs courants		268,65	198,49	198,49
TOTAL DE L'ACTIF		15.886,35	22.568,03	22.568,03

Etat de situation financière (avant affectation - K€)	note	2016	2015 restated	2015
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
I. TOTAL DES CAPITAUX PROPRES				
A . Capitaux propres				
1. Capital libéré		7.644,72	7.644,72	14.848,72
1.1. Capital social		7.644,72	7.644,72	14.848,72
1.2. Primes d'émissions		0,00	0,00	0,00
2. Réserves		-6.050,94	-1.869,01	-9.073,01
2.1. Réserves consolidées		-6.029,26	-1.838,13	-9.042,13
2.2. Réserves de réévaluation		-17,78	-30,86	-30,86
2.3 Ecart de conversion		-3,90	-0,02	-0,02
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES GROUPE		1.593,78	5.775,71	5.775,71
B. Intérêts non contrôlés		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1.593,78	5.775,71	5.775,71
II. PASSIFS				
A. Passifs non courants				
3. Passifs non courants portant intérêts (dettes bancaires)	5	4.000,31	5.707,23	5.707,23
4. Provisions non courantes	9	157,64	371,95	371,95
5. Obligations non courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi	10	352,97	305,83	305,83
6. Instruments de couvertures non-courants		26,93	46,76	46,76
7. Passifs d'impôts différés	18	0,00	0,31	0,31
8. Fournisseurs et autres crébiteurs non-courants		32,94	18,13	18,13
9. Autres passifs non-courants		0,00	0,00	0,00
B. Passifs courants		10.292,26	11.085,09	11.085,09
10. Passifs courants portant intérêts (dettes bancaires)	5	4.240,91	4.937,24	4.937,24
10.1. Passifs non courant à rembourser dans les 12 mois		2.712,89	3.189,66	3.189,66
10.2. Passifs courant à rembourser dans les 12 mois		18,69	43,49	43,49
10.3. Passifs courants renouvelables		1.509,33	1.704,09	1.704,09
11. Provisions courantes	9	0,00	0,00	0,00
12. Passifs d'impôts exigibles	18	393,86	425,55	425,55
13. Fournisseurs et autres crébiteurs courants	5	5.166,10	5.177,64	5.177,64
14. Autres passifs courants		491,38	544,66	544,66
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		15.886,35	22.568,03	22.568,03

La diminution de capital par incorporation des pertes reportées n'a pas été reflétée dans le rapport annuel 2015. Un restatement de 2015 a donc été présenté dans le rapport annuel de 2016.

2. Etat du résultat global consolidé (en K€)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en K EUR)	note	2016	2015 restated	2015
1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES				
1.1. Ventes de biens et produits des machines mises à disposition	2, 12 12	29.239,25	30.556,55	30.556,55
1.2. Produits provenant des redevances		29.239,25	30.554,20	30.554,20
		0,00	2,35	2,35
2. AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS	2	777,78	689,67	689,67
2.1. Intérêts				
2.2. Autres produits opérationnels		777,78	689,67	689,67
3. CHARGES OPERATIONNELLES	2,17	-33.672,76	-30.770,22	-30.770,22
3.1. Matières premières et consommations utilisées		-8.895,53	-9.469,68	-9.469,68
3.2. Variation de stocks de produits finis et de travaux en cours				
3.3. Frais de personnel	13, 14	-10.314,45	-10.778,16	-10.778,16
3.4. Dotations aux amortissements		-2.555,83	-2.853,28	-2.853,28
3.5. Pertes de valeur		-3.879,60	440,02	440,02
dont pertes de valeur sur stocks		113,88	342,36	342,36
dont pertes de valeur sur clients		-35,78	97,66	97,66
dont perte de valeur sur goodwill		-3.681,24		
dont perte de valeur autres actifs corporels		-276,46		
3.6. Autres charges opérationnelles	15	-8.027,35	-8.109,13	-8.109,13
3.6.1. dont dotations/reprises de provision		167,17	331,63	331,63
3.6.2. dont autres charges opérationnelles non cash		1,92	-4,23	-4,23
3.6.3. dont autres charges opérationnelles cash		-8.196,43	-8.436,54	-8.436,54
3.7. Autres charges non recurrentes				
dont Ebitda	17	2.610,62	2.561,84	3.001,87
4. RESULTAT OPERATIONNEL		-3.655,73	476,00	476,00
5. PROFIT (PERTE) SUITE A LA DECOMPTABLISATION D'ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE				
6. PROFIT (PERTE) SUR CESSIONS D'ACTIFS NON-COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE				
7. CHARGES FINANCIERES				
Dont frais financiers (charges de dettes)		0,00	0,00	0,00
		-197,44	-336,02	-336,02
		-197,44	-336,02	-336,02
8. PROFIT (PERTE) SUR INVESTISSEMENTS (INSTRUMENTS FINANCIERS SAUF COUVERTURE)				
9. QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET DES PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE				
10. AUTRES PRODUITS NON OPERATIONNELS				
11. AUTRES CHARGES NON OPERATIONNELLES				
12. RESULTAT AVANT IMPOTS		-3.850,25	172,58	172,58
13. CHARGES (PRODUITS) D'IMPOTS SUR LE RESULTAT	2,18	-340,87	31,37	31,37
14. RESULTAT APRES IMPOTS PROVENANT DES ACTIVITES POURSUIVIES		-4.191,13	203,95	203,95
15. RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES ABANDONNEES				
16. RESULTAT DE L'EXERCICE		-4.191,13	203,95	203,95
16.1. Attribuable aux intérêts non contrôlés				
16.2. Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		-4.191,13	203,95	203,95

Aucune activité abandonnée n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2016.

La notion d'Ebitda a été modifiée. En 2016, l'Ebitda ne comprend plus les variations de provisions sur les actifs circulants alors qu'en 2015, celles-ci étaient incluses. L'impact sur 2016 s'élève à 78 K€.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en K EUR)	note	2016	2015 restated	2015
16. RESULTAT DE L'EXERCICE		-4.191,13	203,95	203,95
17. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		9,20	16,61	16,61
Autres éléments non reclassés en résultat ultérieurement				
17.1 Ecart de conversion		-3,89	1,99	1,99
17.2 IRS	5	13,09	14,63	14,63
18 . RESULTAT TOTAL GLOBAL DE L'EXERCICE (Part Société Mère)		-4.181,93	220,56	220,56
I. RESULTAT PAR ACTION				
Nombre d'actions	27	4.150.900	4.150.900	4.150.900
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		4.150.900	4.150.900	4.150.900
1. Résultat de base pondéré par action				
1.1. Résultat de base pondéré par action provenant des activités poursuivies		(1,01)	0,05	0,05
1.2. Résultat de base pondéré par action pondéré provenant des activités abandonnées		0,00	0,00	0,00
Nombre d'actions diluées		4.150.900	4.150.900	4.150.900
1. Résultat dilué par action				
1.1. Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies		(1,01)	0,05	0,05
1.2. Résultat dilué par action provenant des activités abandonnées				
II. AUTRES ANNEXES				
1. Ecart de change figurants dans le compte de résultat				
2. Paiements de location simple et sous-location comptabilisés dans le compte de résultat	15	1.472,18	1.497,89	1.497,89

Tableau de flux de trésorerie consolidés (en K€)

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	Note	2016	2015 restated	2015
		K EUR	K EUR	K EUR
OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat de l'exercice		-4.191,13	203,95	203,95
Dotations aux amortissements		2.555,83	2.853,28	2.853,28
Dotation aux réductions de valeur		3.879,60	-440,02	
Dotation aux provisions		-167,17	-331,63	-331,63
Profits (pertes) de change (-)		-1,92	4,23	4,23
Financier		194,53	303,42	303,42
Taxes		340,87	-31,37	-31,37
EBITDA (1)		2.610,62	2.561,84	3.001,87
Taxes		-340,87	31,37	31,37
Profit (perte) sur cessions d'actif (-)		-22,88	8,93	8,93
Financier		-194,53	-303,42	-303,42
Augmentation (diminution) des éléments différés		197,38	-234,50	-234,50
Marge d'autofinancement		2.249,72	2.064,22	2.504,24
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT				
Variation des créances		163,85	273,07	175,41
Variation des stocks		283,38	866,23	523,87
Variation des comptes de régularisation actif		-70,16	12,31	12,31
Variation des dettes commerciales		382,74	-191,75	-191,75
Variation des dettes fiscales et sociales		-333,11	-516,89	-516,89
Variation des autres dettes		-401,76	-155,35	-155,35
Variation des comptes de régularisation passif		-57,25	53,40	53,40
Variation du besoin en fonds de roulement (augmentation -)		-32,30	341,02	-99,01
TRESORERIE D'EXPLOITATION				
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (-)	3	-53,20	-105,57	-105,57
Acquisitions d'immobilisations corporelles (-)	2	-831,00	-359,77	-359,77
Acquisitions d'immobilisations financières (-)	3	0,00	0,00	0,00
Nouveaux prêts accordés (-)				
Divers (-)		-2,86	-46,85	-46,85
Cessions d'immobilisations incorporelles (+)	3	0,00	63,48	63,48
Cessions d'immobilisations corporelles (+)	2	51,51	110,82	110,82
Cessions d'immobilisations financières (+)	3	0,25		
Remboursements de prêts accordés (+)				
Divers(+)		8,09	66,84	66,84
Trésorerie d'investissement		-827,22	-271,05	-271,05
OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentation (diminution) de capital				
Variation nette des emprunts (augmentation +)		-2.190,09	-2.323,01	-2.323,01
Financement actionnaires		0,00	300,00	300,00
Dividendes versés (-)		0,00	0,00	0,00
Trésorerie de financement		-2.190,09	-2.023,01	-2.023,01
VARIATION DE TRESORERIE		-799,88	111,17	111,17
RECONCILIATION DES COMPTES DE DISPONIBLE				
Solde d'ouverture		1.216,75	1.105,62	1.105,62
Variation de trésorerie		-799,88	111,17	111,17
Ecarts de conversion (favorable +)		0,06	-0,04	-0,04
Solde de clôture		416,93	1.216,75	1.216,75
composé de				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	416,93	1.216,75	1.216,75

Les soldes de trésorerie sont entièrement disponibles pour le groupe.

(1)Les mouvements sur les provisions stock et créances ne font plus partie du besoin en fonds de roulement et sont reclassés dans les éléments non cash (réductions de valeur).

La variation nette des emprunts comprend les dettes de financement des ventes dont question à la note 5 ci-après.

3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés (en K€)

	Notes	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Parts des actionnaires Fountain	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde de clôture au 31/12/2014		14.848,72	0,00	-9.293,57	5.555,15	0,00	5.555,15
Augmentation de capital					0,00		0,00
Diminution capital					0,00		0,00
Dividendes					0,00		0,00
Résultat global total de la période				203,95	203,95		203,95
Profit non comptabilisé en compte de résultats (IRS - conversion devises étrangères)	5			16,61	16,61		16,61
Autres augmentations (diminutions)					0,00		0,00
Solde de clôture au 31/12/2015		14.848,72	0,00	-9.073,01	5.775,71	0,00	5.775,71
Augmentation de capital					0,00		0,00
Diminution capital			-7.204,00		7.204,00		0,00
Dividendes					0,00		0,00
Résultat global total de la période					0,00		0,00
Profit non comptabilisé en compte de résultats (IRS - conversion devises étrangères)	5				0,00		0,00
Autres augmentations (diminutions)					0,00		0,00
Solde de clôture au 31/12/2015 restated		7.644,72	0,00	-1.869,01	5.775,71	0,00	5.775,71
Augmentation de capital					0,00		0,00
Diminution capital					0,00		0,00
Dividendes					0,00		0,00
Résultat global total de la période				4.191,13	-4.191,13		-4.191,13
Profit non comptabilisé en compte de résultats (IRS - conversion devises étrangères)	5			9,20	9,20		9,20
Autres augmentations (diminutions)					0,00		0,00
Solde de clôture au 31/12/2016		7.644,72	0,00	-6.050,94	1.593,78	0,00	1.593,78

Un IRS a été conclu pour couvrir un emprunt contracté auprès d'un organisme bancaire au 27/06/2014. Au 31 décembre 2016, la valeur nominale est de 2.026 k€.

Cet IRS est totalement efficace par rapport aux emprunts auxquels ils se rapportent. La contrepartie de la comptabilisation au passif de la juste valeur de cet IRS s'élève à -26,93 K€ et est comptabilisée distinctement via les capitaux propres. La valorisation de ces instruments a été effectuée par l'organisme émetteur (note 5.4)

Les capitaux propres ont été adaptés afin de refléter la diminution de capital comptabilisée en 2015 et non présente dans le rapport annuel de 2015.

Le capital statutaire est de 8.000.000 €. En 2014, les frais d'augmentation de capital ont été portés en déduction du capital pour 355.280 € ; ce qui porte le capital consolidé à 7.644.720 €.

3. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2016

Description synthétique de Fountain S.A.

Le Groupe Fountain est présent en France, en Belgique et aux Pays-Bas ainsi que dans d'autres pays européens et dans quelques pays hors Europe. Il commercialise des machines de distribution de café et autres boissons destinés principalement aux entreprises. Le Groupe distribue ses produits via ses filiales, mais aussi au travers d'un réseau de distributeurs indépendants.

La société Fountain (la « société ») est une société anonyme dont le siège social est établi en Belgique, au 17 avenue de l'Artisanat à 1420 Braine-l'Alleud (N° d'entreprise 0412.124.393).

Les comptes annuels consolidés de la société pour les exercices comptables se terminant au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 regroupent la société et ses filiales (le « Groupe ») (cfr note 31). Le Conseil d'Administration a donné le 19 avril 2017 son approbation pour la publication du communiqué de presse sur les résultats consolidés et le 28 avril 2017 pour la publication des comptes consolidés.

NOTE 1. : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. DECLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) ainsi que leurs interprétations et telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie fonctionnelle de Fountain S.A.

1.2. REFERENTIEL IFRS

- Normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et applicables de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2016

Le Groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1er janvier 2016. Le Groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2016.

Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC, sont entrés en vigueur à partir de cet exercice :

Les normes ou interprétations nouvelles, ou les amendements aux normes en vigueur, ne doivent être présentés que s'ils ont résulté dans un changement de méthode comptable qui a affecté l'exercice ou pourrait affecter les suivants. Il n'y a pas lieu de présenter les normes ou interprétations qui n'ont eu aucun effet sur les méthodes comptables de l'entité ou les montants reconnus dans les états financiers.

- Améliorations annuelles – cycle 2010-2012 (émises par l'IASB en décembre 2013)
- Améliorations annuelles – cycle 2012-2014 (émises par l'IASB en septembre 2014)
- IFRS 10 Etats Financiers Consolidés – Amendements relatifs à l'exception à la consolidation des entités d'investissement (Décembre 2014)
- IFRS 11 Partenariats — Amendements relatifs à la comptabilisation des prises de participations dans les entités sous contrôle commun (mai 2014)
- IFRS 12 Informations à Fournir sur les Intérêts Détenus dans d'autres Entités – Amendements relatifs à l'exception à la consolidation des entités d'investissement (Décembre 2014)
- IAS 1 Présentation des états financiers — Amendement relatif à l'initiative de fourniture d'informations (décembre 2014)
- IAS 16 Immobilisations corporelles — Amendements visant à clarifier les modes d'amortissement acceptables (mai 2014)
- IAS 16 Immobilisations corporelles — Amendements visant à amener les actifs biologiques producteurs dans le champ d'application d'IAS 16 (juin 2014)
- IAS 19 Avantages du personnel — Amendements relatifs aux contributions du personnel dans les plans à prestations définies (novembre 2013)
- IAS 27 Etats financiers individuels — Amendements rétablissant la mise en équivalence comme une option de comptabilisation des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées dans les états financiers individuels de l'entité (août 2014)
- IAS 28 Participations dans les Entreprises Associées – Amendements relatifs à l'exception à la consolidation des entités d'investissement (Décembre 2014)
- IAS 38 Immobilisations incorporelles — Amendements visant à clarifier les modes d'amortissement acceptables (mai 2014)
- IAS 41 Agriculture — Amendements visant à amener les actifs biologiques producteurs dans le champ d'application d'IAS 16 (juin 2014)

L'adoption de ces nouvelles Normes, Amendements et Interprétations n'a entraîné aucun changement majeur dans les principes comptables appliqués au sein du Groupe .

Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur au cours de cet exercice

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer anticipativement les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2016 .

Les entités doivent fournir des informations lorsqu'elles n'ont pas appliqué une norme non encore entrée en vigueur mais dont elles attendent qu'elle aura un effet significatif sur leurs états financiers. Eu égard aux changements substantiels introduits par les normes nouvelles qui prendront effet en 2018 et 2019, nous conseillons aux entités affectées de fournir une information sur l'état d'avancement de leur implémentation des normes concernées. Une déclaration « passe-partout » indiquant que l'entité est occupée à considérer les effets des nouvelles normes est sans doute insuffisante.

- Améliorations annuelles – cycle 2014-2016 (décembre 2016) *
- IFRS 2 Paiement fondé sur des actions — Amendements relatifs à la clarification de la classification et mesures des paiements fondés sur des actions (juin 2016) *
- IFRS 4 Contrats d'Assurance – Amendements relatifs à l'interaction d'IFRS 4 et d'IFRS 9 (Septembre 2016) *

- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir (décembre 2011) — Report d'application effective d'IFRS 9 et obligations d'information transitoires
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir (novembre 2013) — Informations complémentaires à fournir dans le cas de comptabilisation de couverture découlant de l'application d'IFRS 9
- IFRS 9 Instruments financiers : Présentation et mesure des actifs financiers (émission originale en juillet 2014 et modifications ultérieures)
- IFRS 10 Etats financiers consolidés — Amendements relatifs à la vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son associée ou une coentreprise (septembre 2014) *
- IFRS 14 Comptes de report réglementaires (émise en janvier 2014) **
- IFRS 15 Produits provenant de contrats avec les clients (émission originale en mai 2014 et modifications ultérieures)
- IFRS 16 Contrats de location (émise en janvier 2016) *
- IAS 7 Etat des flux de trésorerie — Amendement résultat de la réflexion globale sur la présentation des états financiers (« Disclosure Initiative ») (janvier 2016) *
- IAS 12 Impôts sur le résultat — Amendements visant à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (janvier 2016) *
- IAS 28 Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises — Amendements relatifs à la vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son associée ou une coentreprise (septembre 2014) *
- IAS 39 Instruments Financiers : Comptabilisation et Mesure — Amendements pour la poursuite de la comptabilité de couverture lors de l'application d'IFRS 9 (novembre 2013)
- IAS 40 Immeubles de placement : Amendements relatifs à la clarification des transferts d'un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des immeubles de placement (décembre 2016) *
- IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée (décembre 2016) *

* Non encore approuvé par l'UE au 31 décembre 2016

** La CE a décidé de ne pas lancer le processus d'homologation de cette norme intermédiaire et d'attendre la version définitive de la norme.

Aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers futurs du Groupe des autres nouvelles Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1er janvier 2017, et n'ayant pas été appliquées de manière anticipative au 31 décembre 2016. Le Groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1er janvier 2016. Le Groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2016.

1.3. REGLES D'EVALUATION

1. Le périmètre de consolidation

Toutes les sociétés dont le Groupe détient le contrôle, ce qui est le cas lorsqu'il détient plus de 50% du capital ou la majorité dans les organes de décisions, sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Les sociétés dont le Groupe possède une participation significative sans pour autant bénéficier d'un contrôle total, sont intégrées selon la méthode de mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe possède une participation peu significative ou dont la contribution au Groupe est non matérielle, ne sont pas consolidées sont les suivantes.

- Fountain Consumer Appliances Ltd, basée à Madras en Inde dont la participation du Groupe est de 17,98% pour laquelle le Groupe ne dispose d'aucune information financière ;
- Fountain Sud SARL, basée dans le Sud de la France, sans activité et en liquidation, dont le Groupe possède 100% des actions.
- Fountain Coffee Systems Finland OY, société basée à Helsinki en Finlande, sans activité depuis fin 2004, dont le Groupe possède 100% des actions

Aucun changement de périmètre n'est intervenu durant l'année 2016.

2. Indicateurs de performance alternatifs

Dette nette : cet indicateur de performance alternatif est constitué des dettes financières LT et CT ; en ce compris le reclassement de dettes fiscales et sociales en 2016 et 2015 desquelles on déduit la trésorerie active.

Ebitda : cet indicateur de performance alternatif est constitué du résultat opérationnel avant amortissements, réduction de valeur, provisions, charges de la dette et impôt.

Rebitda : cet indicateur de performance alternatif est constitué du résultat opérationnel récurrent avant amortissements, réduction de valeur, provisions, charges de la dette et impôt.

3. Critères de consolidation

Les résultats sont arrêtés avant affectations et prélèvements.

Les comptes inter-sociétés existant entre les sociétés du Groupe ont été exclus des comptes consolidés. Les dividendes éventuels entre les sociétés du Groupe ont été éliminés du compte de résultats consolidé. Les charges et produits réalisés entre sociétés du Groupe ont de même été éliminés du compte de résultats consolidé.

Afin de permettre une élimination plus rapide des opérations inter-sociétés, les sociétés du Groupe enregistrent leurs opérations à un taux de change des devises budgétaire fixe. Les distorsions que cette méthode peut créer entre les charges d'approvisionnement (et dès lors la marge brute) et les charges financières sont corrigées lors de la consolidation.

4. Méthodes de comptabilisation

Les règles d'évaluation appliquées au 31 décembre 2016 sont identiques à celles adoptées fin décembre 2015 et tiennent compte de l'évolution des IFRS en 2016.

Les dettes fiscales et sociales échues sont reclassées en dette financière à court terme. L'application de ce retraitement sur les états de la situation financière et des flux de trésorerie représente une augmentation des dettes financières de 782 K€ en décembre 2015 et de 422 K€ en décembre 2016.

En janvier 2015, un accord de collaboration a été convenu entre la filiale de distribution Fountain France s.a.s. et la société française de financement Locam s.a.s., filiale du groupe bancaire Crédit Agricole, par lequel Fountain vend à Locam les distributeurs de boissons donnés par cette dernière en location simple aux clients de Fountain. La société Locam devient ainsi pleinement propriétaire de la machine de distribution et elle assume seule le risque de défaillance du client sans recours possible auprès de Fountain France s.a.s. En conséquence, ces opérations sont traitées comme de simples ventes de machines. Le revenu et le coût de la vente sont reconnus à la date de facturation consécutive à l'installation de la machine chez le client final.

IAS36

En 2016, La méthode du test d'impairment (IAS 36) a été affinée (cfr note 2.1)

- Les valeurs à tester comprennent tous actifs immobilisés (hors cautions), tous les actifs circulants (hors cash) desquels sont déduites les dettes courantes (hors dette financière court terme).
- La valeur de sortie est calculée sur la perpétuité (Gordon Shapiro) du cash flow libre après impôts actualisé de la 5^{ème} année
 - o La méthode du calcul du Wacc a été affinée afin d'intégrer une prime de prime de risque complémentaire censée refléter les risques spécifiques liés à l'entreprise.

5. Principes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de FOUNTAIN S.A. (Fountain Industries Europe S.A. ou FIESA) ainsi que ceux de toutes les entreprises qu'elle contrôle directement ou indirectement après élimination des transactions réciproques. Les comptes consolidés sont préparés en accord avec les règles des IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et adoptées par l'Union Européenne. Lorsque des éléments d'actif, de passif ou de résultats des états financiers des entreprises comprises dans la consolidation ne sont pas évalués selon les normes internationales, ils font l'objet, pour les besoins de la consolidation, du retraitement nécessaire. En ce qui concerne les sociétés associées, ces retraitements ne sont effectués que pour autant que l'information soit disponible et au regard des aspects significatifs pour le groupe.

a. Filiales

Une filiale est une société dans laquelle le Groupe détient le contrôle. Le critère utilisé pour déterminer si le Groupe détient le contrôle d'une société est la capacité qu'a le Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

b. Sociétés associées

Les sociétés associées sont les entreprises dans lesquelles le Groupe possède une influence significative sur les décisions financières et opérationnelles, sans pour autant les contrôler. C'est en principe le cas lorsque le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote.

Lorsqu'une option d'achat de titres est attachée à une participation dans une société associée, et que cette option permet potentiellement et inconditionnellement au Groupe de détenir la majorité des droits de vote, alors cette société associée est considérée comme une filiale et consolidée selon la méthode d'intégration globale.

c. Intégration globale

Les filiales sont consolidées suivant la méthode d'intégration globale.

d. Mise en équivalence

Les sociétés associées sont mises en équivalence. La valeur comptable de ces participations est réduite, le cas échéant, pour refléter toute perte de valeur, autre que temporaire, de chacune de ces participations individuellement. Lorsque la part du Groupe dans la perte d'une entreprise associée excède la valeur comptable de la participation, cette dernière ainsi que les créances long terme détenues à charge de ces sociétés associées est ramenée à zéro ; les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements du Groupe envers ces entreprises.

e. Société exclue de la consolidation

Conformément au principe de matérialité, une filiale du groupe n'est exclue du périmètre de consolidation qu'au cas où son impact sur les comptes consolidés est immatériel en termes de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires consolidé du groupe ou de total bilan par rapport au total du bilan consolidé du groupe.

La liste des filiales et des sociétés associées du Groupe est répertoriée en note 31. La seule société non consolidée du groupe (Fountain India détenue à moins de 20%) est sans importance significative et les derniers états financiers ne sont pas disponibles.

f. Devises étrangères

Lors de la consolidation, tous les éléments d'actif et de passif, tant monétaires que non monétaires, les droits et engagements des sociétés consolidées sont convertis en euros au cours de clôture de chaque devise étrangère.

Les produits et les charges sont convertis en euros au cours moyen de l'exercice de chaque devise étrangère.

Les écarts de conversion qui en résultent, le cas échéant, figurent dans les capitaux propres sous la rubrique « écarts de conversion ». Ces écarts cumulés sont comptabilisés en résultat lors de la cession de la société concernée.

6. Règles comptables

a. *Immobilisations*

S'il existe des événements ou des changements de circonstances qui font que la valeur intrinsèque (valeur d'usage ou de réalisation) d'une immobilisation, tant corporelle qu'incorporelle, risque d'être inférieure à sa valeur comptable nette, le Groupe procède systématiquement au test de dépréciation.

Dans le cas où ce test de dépréciation démontre que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur économique, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge sur la période.

b. *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles ne seront reprises dans les comptes que sous la double condition de la probabilité qu'un avantage économique profitable à l'entreprise en résultera directement et que le coût de l'actif incorporel puisse être déterminé de manière fiable.

Les dépenses ultérieures au titre d'immobilisations incorporelles ne seront actées au bilan que si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent. Tous les autres frais seront pris en charges.

c. *Frais d'établissement*

En accord avec les normes IFRS, les frais d'établissement ne sont plus activés depuis le 1er janvier 2004.

d. *Frais de recherche*

Les frais de recherche exposés dans le but d'acquérir des nouvelles connaissances scientifiques ou techniques (des études de marché, par exemple) sont comptabilisés directement en charges sur la période.

e. *Frais de développement*

Les frais de développement, par lesquels les résultats de la recherche font l'objet d'une application effective en plans ou concepts dans le but de produire des produits ou processus nouveaux ou sensiblement améliorés ne sont activés que si les conditions suivantes sont toutes réunies :

- les produits ou processus sont clairement identifiables et leurs coûts isolés et exactement établis ;
- la faisabilité technique du produit ou du processus est démontrée ;
- le produit ou processus sera utilisé en interne ou vendu ;
- le produit ou processus apporte un avantage économique au Groupe ;
- les ressources (par exemple techniques ou financières) nécessaires à la bonne fin du projet sont disponibles.

Les frais de développement font l'objet d'un amortissement linéaire sur la période probable où ils représenteront un avantage économique et ce à partir de leur date de disponibilité. Ils sont amortis sur une durée de cinq ans au plus.

f. Brevets et licences

Lorsque leur montant le justifie, les frais liés à l'enregistrement, à l'introduction ou à l'acquisition d'un brevet, d'une marque ou d'une licence sont portés à l'actif à leur coût diminué des amortissements cumulés. Ils sont amortis linéairement sur la plus courte des options suivantes : soit la durée contractuelle éventuelle, soit la période probable où l'actif immatériel représentera un intérêt économique pour le Groupe.

Les frais relatifs à l'acquisition des licences informatiques multi-utilisateurs sont portés à l'actif si le montant le justifie et sont amortis sur une durée de trois années au plus.

g. Fonds de commerce

Les fonds de commerce (clientèle) résultant de l'affectation des écarts de première consolidation sur les opérations, sont valorisés sur base de 6 mois de chiffre d'affaires pour les services de type OCS (Office Coffee Systems) et sur base de 12 mois de chiffre d'affaires pour les services de type « distribution automatique ».

Les fonds de commerce sont amortis linéairement sur dix années.

h. Marques

Les marques (trademarks) dont la propriété est acquise de tiers, sont enregistrées parmi les immobilisations incorporelles. Leur durée de vie est déterminée par la période de rétention dont elles bénéficieraient auprès de la clientèle en l'absence de tout effort marketing de soutien et est estimée limitée à dix (10) ans.

Leur valeur d'acquisition est dès lors amortie linéairement sur une période de dix (10) années.

Les frais d'enregistrement des marques sont pris en charge sur l'exercice de manière ponctuelle à l'échéance de renouvellement des droits d'enregistrement. Vu le caractère immatériel des montants concernés, il n'a pas été jugé nécessaire de les activer et de les amortir.

i. Goodwill

Le goodwill représente la différence positive entre le prix d'acquisition d'une participation et la juste valeur des actifs, passifs et passifs latents identifiables de la filiale détenue ou de l'entreprise associée, à la date de son acquisition.

La valeur comptable nette d'un goodwill est sa valeur à la date d'acquisition, diminuée des éventuelles pertes de valeur enregistrées suite aux impairments tests annuels. En application de l'IAS 36, les impairment tests appliqués individuellement aux différents goodwills sont calculés suivant la méthode suivante.

- Les participations sont réparties en unités génératrices de trésorerie, ou UGT, suivant leurs activités. Les valeurs à tester comprennent, pour chaque UGT, tous actifs immobilisés (hors cautions), tous les actifs circulants (hors cash) desquels on déduit les dettes courantes (hors dette financière court terme).
- Les valeurs à tester sont ensuite comparées avec la valorisation de ces UGT, déterminée en appliquant la méthode des cash flow libres sur 5 ans basés sur les taux de croissance et le taux d'inflation attendus en fonction de l'évolution économique, actualisés et en tenant compte d'une valeur terminale actualisée (cette valeur correspondant à la perpétuité -Gordon Shapiro- du cash flow libre après impôts actualisé de la 5^{ème} année)

Le taux utilisé pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital. Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de l'endettement financier pondéré entre la valeur d'entreprise avant la dette nette et le montant de l'endettement financier du groupe à cette même date de clôture. Le coût du capital est calculé comme étant le taux sans risque sur les derniers emprunts d'états belges à 10 ans, augmenté de la prime de risque nette du marché belge, augmenté d'une prime de risque pour les petites entreprises ajusté du « Beta » propre à l'action de la société Fountain sur le marché Euronext. Compte tenu de la situation financière de l'entreprise, le Beta retenu a été modifié. Des informations complémentaires sont reprises en note 4.

j. Immobilisations corporelles

Conformément aux normes IFRS, les immobilisations corporelles ne sont enregistrées à l'actif que s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise et que si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles sont reprises au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. Le coût historique inclut le prix d'achat initial ou le prix de revient de fabrication s'il s'agit de production immobilisée, augmenté de leurs coûts d'acquisition directs.

Ces biens sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie estimée, jusqu'à concurrence de leur valeur résiduelle éventuelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les machines commercialisées par le Groupe sous forme de mise en consignation, de mise en dépôt et/ou d'abonnement sont sorties de stocks et immobilisées. Elles sont valorisées à leur dernière valeur de stock et amorties linéairement sur une période maximum de cinq ans.

Les dépenses ultérieures (réparation et entretien) d'un bien sont généralement considérées comme une charge de la période. Ces frais ne seront activés que dans le cas où ils augmentent clairement la valeur économique future de l'usage du bien au-delà de sa valeur initiale. Dans ce cas, ces frais seront amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif auquel ils se rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties comme suit.

- bâtiments : de 5 % à 10 % par an
- installations, machines et outillages : de 10 % à 33 % par an
- matériel roulant : de 25 % à 33 % par an
- matériel de bureau et mobilier : de 10 % à 25 %
- autres immobilisations corporelles : de 10 % à 20 % par an
- machines mises à disposition : 20% par an

k. Leasing

Les contrats de leasing financier pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien en leasing, sont portés au bilan à la valeur actuelle des remboursements à

l'entrée en vigueur du contrat de location financement et inscrits comme immobilisations corporelles. Dans le cas contraire, les charges de leasing sont considérées comme opérationnelles et prises en charge sur la période.

Les remboursements sont considérés en partie comme charges financières et en partie comme remboursement de la dette du leasing; il existe ainsi sur la durée totale du contrat, une charge d'intérêt constante en rapport avec le capital à rembourser.

Les charges financières sont directement comptabilisées à charge du résultat de la période.

Les règles d'amortissement et de durée de vie suivent le type d'actif concerné. Les paiements sous le régime du leasing opérationnel sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

I. Stocks

La valeur des stocks est déterminée par application de la méthode des prix moyens pondérés.

Lorsque des produits figurant dans les stocks ont fait l'objet de cessions internes au Groupe, leur valeur d'inventaire est ramenée à leur prix de revient, comme si ces cessions s'étaient opérées au prix coûtant. Cette élimination de marges sur stocks fait l'objet d'une correction des impôts différés de l'exercice, lorsque celle-ci est justifiée.

i. Matières premières, Encours de production & Produits finis

Depuis plusieurs années, le groupe Fountain ne fabrique plus de machines à boissons. Jusqu'au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2010, les matières premières, encours de production et produits finis étaient encore présentés dans des rubriques individuelles séparés des marchandises. Depuis le 31 décembre 2010, compte tenu du traitement limité au reconditionnement des matières premières, ces dernières et les encours de conditionnement sont considérés comme étant des marchandises et comptabilisées dans cette rubrique.

Les produits commercialisés par le Groupe sont des machines (distributeurs de boissons) et des produits consommables.

ii. Marchandises

Les marchandises sont les machines et les consommables achetés par le Groupe dans le but de les revendre sur le marché, éventuellement après reconditionnement.

Le coût des marchandises comprend les coûts d'achats, augmentés le cas échéant d'une quote-part de coûts standards de reconditionnement internes ou externes. Cette quote-part est validée annuellement sur base des données réelles du dernier exercice clôturé.

iii. Réductions de valeur

Les taux de réductions de valeur sont calculés sur une base consolidée du stock et des mouvements de stocks, par article, sur base du ratio de rotation du stock des articles par rapport aux utilisations effectives calculées sur base annuelle.

Pour les machines, accessoires machines et produits non food, les taux de réductions de valeur appliqués sont les suivants :

- partie du stock inférieure à 12 mois d'utilisation : 0%
- partie du stock entre 12 et 24 mois d'utilisation : 15%
- partie du stock entre 24 et 36 mois d'utilisation : 50%
- partie du stock supérieure à 36 mois d'utilisation : 100%

Pour les pièces détachées, les taux de réductions de valeur appliqués sont les suivants :

- partie du stock inférieure à 12 mois d'utilisation : 0%
- partie du stock entre 12 et 24 mois d'utilisation : 10%
- partie du stock entre 24 et 36 mois d'utilisation : 20%
- partie du stock entre 36 et 48 mois d'utilisation : 30%
- partie du stock entre 48 et 60 mois d'utilisation : 40%
- partie du stock entre 60 et 72 mois d'utilisation : 50%
- partie du stock supérieure à 72 mois d'utilisation : 100%

Pour les emballages, les taux de réductions de valeurs appliqués sont les suivants :

- partie du stock supérieure à 24 mois d'utilisation : 0%
- partie du stock supérieure à 24 mois d'utilisation : 100%

Une dérogation aux taux standards de réductions de valeur sur machines, accessoires machines, produits non food, pièces détachées et emballages peut être appliquée temporairement pour les articles achetés par lot. Dans ce cas, l'adéquation de la dérogation aux taux standards est validée à chaque établissement des comptes consolidés.

Pour les produits, les taux de réduction de valeur appliqués sont les suivants

- partie du stock inférieure à 6 mois d'utilisation : 0%
- partie du stock supérieure à 6 mois d'utilisation : 100%

Par ailleurs, les produits ayant moins de 3 mois de validité restante sont mis à zéro et détruits.

Des réductions de valeur complémentaires peuvent être comptabilisées en plus de celles découlant de l'application des taux standards de réduction de valeur lorsque la valeur d'utilisation de ces articles le nécessite.

Les réductions de valeur calculées sur les valeurs brutes avant élimination de marge intragroupe sont corrigées pour tenir compte de l'abaissement de la valeur des articles concernés au coût de revient du groupe.

m. Créances commerciales et autres

Les créances commerciales sont comptabilisées à leur valeur nominale et diminuée d'une éventuelle réduction de valeur. A la fin de l'exercice comptable, une estimation des créances douteuses est faite sur la base de tous les montants arriérés et sur base de tous autres éléments objectifs démontrant que le Groupe ne sera pas en mesure de récupérer intégralement, ou selon leurs modalités d'origine, toutes les créances comptabilisées.

Les règles de provisionnement des créances commerciales sont les suivantes.

- si retard paiement de plus de 6 mois : provision de 50%
- si retard paiement de plus de 12 mois : provision de 100%
- en cas de faillite, provision de 100 % du montant non récupérable

Les créances intra-groupe ne font pas l'objet de provisions pour créances douteuses.

n. Valeurs disponibles et placements de trésorerie

Le cash et les dépôts à court terme détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les valeurs disponibles se définissent comme cash ainsi que les dépôts à vue et les placements de trésorerie rapidement convertibles en cash et exposés à un risque insignifiant de dépréciation.

Dans les tableaux des flux de trésorerie, les valeurs disponibles sont présentées nettes de dettes à court terme (découverts ou overdrafts) auprès des institutions bancaires. Ces mêmes découverts sont, par contre, présentés comme dettes bancaires au bilan.

o. Actions propres

En cas de rachat d'actions propres, les actions rachetées viennent en diminution des capitaux propres.

p. Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe doit s'acquitter d'engagements résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre les engagements et que leur ampleur peut être estimée de manière fiable. Elles sont revues à chaque clôture et ajustées afin de refléter la meilleure estimation de l'obligation.

Lorsque le Groupe s'attend à ce qu'une provision soit remboursée (par exemple par une police d'assurance), la créance en découlant sera reconnue quand elle est quasi certaine.

Une provision pour garantie est constituée pour tous les produits sous garantie à la date du bilan.

Il n'est pas constaté de provision pour « risque alimentaire ».

Conformément à la législation française, des provisions sont également constituées pour les indemnités de départ à la retraite pour le personnel de ses sociétés françaises. Ces provisions sont calculées sur base actuarielle par un expert indépendant. Conformément aux principes français en la matière, le groupe a retenu un mode de calcul se basant sur une hypothèse de 100% de départs volontaires à l'âge de 65 ans, ou antérieurement en cas de carrière complète accomplie à cette date.

q. Avantages sociaux

Avantages à court terme

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les 12 mois qui suivent le service rendu par le salarié. Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régime à prestations définies (France)

En France, le Groupe est soumis à une obligation légale de verser à ses salariés des indemnités de fin de carrière lors de leur départ à la retraite. L'existence de ce régime crée pour le Groupe un engagement long terme qualifié de régime de retraite à prestations définies au sens de l'IAS 19, car il définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de comptes projetées. Cette méthode est fondée sur les droits constitués à la date d'évaluation et sur le salaire de fin de carrière. Les hypothèses actuarielles sont présentées en note 10.

Le coût des prestations définies comprend le coût de services et des intérêts comptabilisés en compte de résultat ainsi que les éventuelles réévaluations du passif net également prises en compte de résultat.

Régime à cotisations définies (Belgique)

Les régimes à cotisations définies impliquent le versement de cotisations fixes à une entité distincte, libérant ainsi l'employeur de toute obligation ultérieure. Cette entité est seule responsable du versement aux salariés des sommes qui leur sont dues. De ce fait une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les états financiers du Groupe. Les cotisations sont enregistrées comme frais de personnel quand elles sont encourues

En raison de la législation belge (Loi Vandenbroucke [2004]) relative au deuxième pilier de la pension légale, constitué des pensions complémentaires souscrites par certains employeurs pour leur personnel, tous les plans de pension à cotisations définies doivent être considérés en IFRS en tant que plans à prestations définies. En effet, la Loi Vandenbroucke stipule que l'employeur a l'obligation de garantir un rendement minimum de 3,75% pour les primes versées par les travailleurs, et de 3,25% pour les primes payées par l'employeur.

Cette obligation légale de garantie de rendement mise à charge des employeurs n'a pas conduit à l'enregistrement de dettes de pension dans les comptes des sociétés belges aussi longtemps qu'elle a pu être transférée à charge des assureurs responsables de la gestion des plans d'assurance de groupe. Aujourd'hui, l'abaissement par les assureurs du rendement garanti sur les versements futurs reporte une partie de l'obligation sur les employeurs. IAS 19 impose normalement de comptabiliser le régime de pension comme un régime à prestations définies, l'employeur ayant l'obligation d'effectuer des paiements complémentaires si l'assureur ne paye pas toutes les prestations futures liées aux services rendus par les membres du personnel.

Les primes perçues par certains employés et cadres sont basées sur des objectifs financiers ou quantitatifs et sont reprises comme une charge basée sur une estimation à la date du bilan.

r. Stocks options

La juste valeur des options sur actions accordées est comptabilisée en résultat et créditée dans les capitaux propres sur la période d'acquisition des droits et sur base du nombre d'options attribuées. Cette estimation est revue de manière semestrielle. La juste valeur des options sur actions accordées est évaluée à la date de l'octroi sur base du modèle de Black & Scholes.

s. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la « liability method » pour toutes les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable inscrite dans les rapports financiers. Le calcul des impôts différés se fait au taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que s'ils sont susceptibles d'engendrer suffisamment de bénéfices imposables futurs permettant d'exploiter l'avantage fiscal. Les impôts différés actifs sont réduits dans la mesure où la réalisation de l'avantage fiscal y afférent se révèle improbable.

Lors de nouvelles acquisitions de sociétés, des provisions pour impôts différés sont constituées sur la différence temporaire entre la valeur réelle de l'actif net acquis et son assiette fiscale.

En application des normes IFRS 3 et IAS 12 des impôts différés passifs sont comptabilisés sur les différences temporelles résultant d'immobilisations incorporelles évaluées à leur juste valeur lors des différents regroupements d'entreprises opérés depuis décembre 2004.

En application des mêmes normes, le Groupe comptabilise des impôts différés actifs sur les différences temporelles déductibles résultant de la comptabilisation, dans les comptes consolidés, de dotations aux amortissements sur les fonds de commerce statutaires français acquis de tiers.

Le Groupe reconnaît également des actifs d'impôts différés sur les déficits fiscalement récupérables de ses sociétés, que ces déficits soient propres aux sociétés concernées ou résultant d'intégrations fiscales dont certaines sociétés font partie.

t. Dette financières et autres

Les emprunts productifs d'intérêt sont initialement évalués à leur valeur nominale, sous déduction des frais de transaction y afférents. Ensuite ils sont valorisés à leur coût amorti sur base de l'intérêt réel. Toute différence entre le coût et la valeur de remboursement étant reprise au compte de résultats sur la durée de l'emprunt sur base du taux d'intérêt réel.

Les dettes commerciales ou autres, sont reprises à leur valeur nominale.

Les dettes sociales et fiscales échues, ayant éventuellement fait l'objet d'un plan de paiement étalé, sont reclassées en dette financière à court terme.

u. Subsides reçus

Les subsides reçus ne sont comptabilisés que s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées aux subsides et que ceux-ci seront reçus.

Les subsides sont comptabilisés en produits sur les exercices auxquels se rapportent les coûts liés qu'ils sont censés compenser.

v. Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice comprend les impôts courants, calculés aux taux réels des sociétés consolidées, et les impôts différés, calculés au taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de laquelle l'actif relatif à cet impôt différé sera réalisé ou le passif relatif à cet impôt différé réglé.

w. Revenus

Le chiffre d'affaires est considéré comme réalisé quand il est vraisemblable que les avantages économiques liés à la transaction retourneront au Groupe et que les revenus pourront être déterminés de manière fiable. En ce qui concerne les produits et marchandises, le chiffre d'affaires est considéré comme réalisé quand les avantages et les risques de la vente sont entièrement à charge de l'acheteur.

En application des normes IAS17 (contrats de location) et IAS 18 (produits des activités ordinaires), les contrats de vente de machines à un intermédiaire bancaire pour location par ce dernier aux clients finaux, avec possibilité de recours par l'intermédiaire bancaire auprès du groupe en cas de défaillance du client final, sont considérés comme des contrats de location d'une durée équivalente aux contrats entre l'intermédiaire bancaire et les clients. En conséquence, les machines concernées par ces contrats sont maintenues à l'actif du bilan et amorties conformément aux règles d'évaluation du groupe et le produit de la vente de ces contrats est comptabilisé comme un financement constitué des loyers futurs actualisés, dont l'apurement dans le temps est constaté par la reconnaissance des revenus de loyers relatifs à ces contrats sur durée des contrats entre l'intermédiaire financier et les clients finaux.

x. Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès l'origine.

Pour les instruments de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont directement comptabilisées en autres éléments du résultat global, et ce jusqu'au moment où la transaction couverte affecte le résultat du Groupe. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat financier.

Sont notamment qualifiés d'instrument de couverture de flux futurs les swaps de taux dont l'objectif est de couvrir le taux flottant de la dette.

NOTE 2. : INFORMATION SECTORIELLE

En application de l'IFRS 8 et conformément à la décision du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit du 4 juin 2009, le Groupe considère n'être actif que dans un seul segment opérationnel à savoir le marché des boissons en entreprises et que dans un seul secteur géographique.

Le Groupe Fountain réalise plus de 95% de son chiffre d'affaires sur le marché européen, il n'y a donc qu'un seul segment géographique. Lorsque l'activité hors Europe dépassera les 10%, un segment secondaire supplémentaire sera créé. L'intégralité du chiffre d'affaires provenant des ventes de produits et de services est issu des clients externes.

Par les décisions des Comité d'Audit du 14 mars 2012 et Conseil d'Administration du 15 mars 2012, le Groupe considère en outre n'être actif que dans un seul segment opérationnel, les services de « distribution automatique », qu'il offre depuis son rachat des sociétés Française des Eaux et FG2 au 1^{er} juin 2011, étant considérés comme un élargissement des services déjà offerts par le Groupe.

La ventilation du chiffre d'affaires du groupe par zone géographique se répartit comme suit (K€) :

en K€	2016					2015				
	Belgique	Autre	France	Danemark	Total	Belgique	Autre	France	Danemark	Total
Chiffre d'affaires produits	6.319,41	1.192,59	15.563,75	1.074,95	24.150,70	6.568,82	1.334,72	16.541,54	1.108,38	25.553,47
Chiffre d'affaires services	674,63	0,00	4.241,13	172,80	5.088,56	655,78	0,00	4.192,28	152,68	5.000,73
Redevances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,35	0,00	0,00	2,35
Total des produits des activités ordinaires	6.994,04	1.192,59	19.804,88	1.247,75	29.239,25	7.224,59	1.337,07	20.733,82	1.261,06	30.556,55

Aucun client externe ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaire dans une zone géographique.

Ventilation des actifs non courants par zone géographique

en K€	2016				2015			
	Benelux	France	Danemark	Total	Benelux	France	Danemark	Total
1. Immobilisation corporelles	847,05	2.357,53	0,00	3.204,58	1.494,38	2.470,98	161,39	4.126,76
1.1 Immobilisations corporelles en cours			0,00	0,00				0,00
1.2 Terrains et constructions	148,59	359,47	0,00	508,06	583,02			583,02
1.3 Installations, machines et outillage	23,51	11,91	0,00	35,42	45,69	14,77		60,46
1.4 Véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.5 Mobilier et matériel de bureau	139,33	80,72	0,00	220,057	151,43	90,04	19,34	260,802
1.6 Autres immobilisations corporelles	535,61	1.905,43	0,00	2.441,04	714,25	2.366,17	142,05	3.222,48
<i>dont machines en dépôt</i>	494,42	1.849,12	0,00	2.343,55	649,40	2.300,96	142,05	3.092,42
<i>autres</i>	41,19	56,31		97,50	64,85	65,21		130,06
2. Immobilisations incorporelles	318,49	4.383,32	0,00	4.701,81	3.444,82	5.992,34	0,00	9.437,16
2.1 Goodwill de consolidation	198,90	1.450,06	0,00	1.648,96	3.092,56	2.236,81	0,00	5.329,37
2.2 Fonds de commerce	69,578	2.816,56	0,00	2.886,14	142,927	3.755,53	0,00	3.898,45
2.3 Autres immobilisations incorporelles	50,01	116,70	0,00	166,71	209,33			209,33
<i>dont logiciel informatique SAP</i>	50,01	116,70	0,00	166,71	205,25	0,00	0,00	205,25

Autres immobilisations corporelles

convictus est et identificatus sanguinem duc incolationes machine et utilizzate

as imobilizações financeiras via locação financeira contam identificações contábeis para fins do financiamento contábil, que devem ser feitas no balanço contábil.

III. **Mejoramiento de la eficiencia en la gestión financiera** Los sistemas de gestión financiera permiten una mejor administración de los recursos, lo que resulta en una mayor eficiencia y productividad.

Le résultat de l'opération est donc de 276 162 euros au bénéfice de l'Institut de l'Environnement et du Climat de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

	Fonds de commerce	Goodwill	Coûts de développement	Brevets et autres droits	Logiciels	Total
I. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Coûts d'acquisition						
Valeur brute, soldé au terme de l'exercice précédent 31/12/2015	18.306,88	21.474,37	1.346,43	11.545,88	3.889,17	56.562,72
Acquisitions	35,00					53,20
Cessions				-7,04	-25,35	-32,39
Transferts				-55,32	160,78	105,46
plus/moins-value sur cession d'actifs immobilisés						
Variations de périmètre						0,00
Ecarts de conversion	4,06					4,06
Autre augmentation (diminution)	0,83					0,83
Valeur brute, soldé de clôture 31/12/2016	18.345,94	21.475,20	1.346,43	11.483,52	4.042,79	56.693,88
Amortissements et dépréciations						
Amortissements et dépréciations, soldé au terme de l'exercice précédent 31/12/2015	-14.408,42	-16.145,00	-1.346,33	-11.541,80	-3.684,02	-47.125,57
Amortissements actés	-1.047,31				-165,40	-1.212,71
Amortissements repris						0,00
Réductions de valeur actées						-3.681,24
Réductions de valeur reprises						0,00
Amortissements et réduction de valeur annulés				7,04	25,35	32,39
Amortissements et réduction de valeur transférés				-0,10	51,24	-52,02
Variations de périmètre						-0,88
Ecarts de conversion				-4,06		0,00
Autre augmentation (diminution)						-4,06
Amortissements et dépréciations, soldé de clôture 31/12/2016	-15.459,80	-19.826,25	-1.346,43	-11.483,52	-3.876,09	-51.992,07
Valeur nette comptable						
Solde au terme de l'exercice précédent 31/12/2015	3.898,45	5.329,37	0,10	4,08	205,15	9.437,16
Solde de clôture 31/12/2016	2.886,14	1.648,96	0,00	0,00	166,71	4.701,81

En date du 01.07.2016, Fountain France a acquis le fonds de commerce de Fountain Velay sarl, son distributeur indépendant dans le département de Haute Loire (Puy en Velay)

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles est reprise dans le résultat global sur la ligne 3.4. Les réductions sur immobilisation incorporelles sont reprises dans le résultat global sur la ligne 3.5.

2.1 Test d'impairment

Valeurs à tester

La Direction teste au moins annuellement si les goodwills doivent être dépréciés ou dès que des signes de perte de valeur sont constatés. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge sur la période. Par valeur recouvrable d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie, il faut entendre la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Les valeurs à tester comprennent :

- Toutes les immobilisations incorporelles. Les goodwill de consolidation et les fonds de commerce étant comptabilisés chez FIESA et FFI mais liés au niveau d'activités des filiales de distribution (placement de machines et de vente de consommables), sont affectés sur les différentes UGT's en fonction de leur affectation initiale.
- Toutes les immobilisations corporelles (hors cautions). L'actif de support consistant en l'immeuble de Braine l'Alleud est également affectés aux différentes UGT's en fonction de l'importance relative du volume d'activité de chacune d'entre elles.
- Tous les actifs circulants (hors cash) desquels on déduit les dettes courantes (hors dette financière court terme).

Goodwill

- Le goodwill de consolidation historique relatif à Fountain Nederland Holding (FNH) a été réalloué aux sociétés de « licences » en fonction de leur importance relative au moment de la détermination de l'écart de première consolidation (31 décembre 1997). Les sociétés de « licences » sont Fountain Industries Europe (FIE) et Fountain France Importateur (FFI). Fountain International (FI) a été fusionnée dans FIE au 23 décembre 2016 avec effet rétroactif au 30 septembre 2016.
- Les goodwill de consolidation des licences font également l'objet d'une réallocation aux UGT's (distributeurs du groupe et indépendants) en fonction de l'importance relative du volume d'activité de chacune d'entre elles.
- Tous les goodwills résultant de regroupement d'entreprises ont été affectés aux UGT's.

Unités génératrices de trésorerie :

Les tests de dépréciation sont effectués en application du point 5.0. des règles d'évaluation.

Le critère principal appliqué pour définir les UGTs est l'entité de gestion non divisible.

Compte tenu de ces principes et de la nouvelle organisation centralisée ou regroupée essentiellement par pays ou groupe de pays, les unités génératrices suivantes ont été identifiées :

- Sociétés Fountain localisées dans le Benelux ;
- Sociétés Fountain localisées en France ;
- Fountain Danemark.

Test réalisé

Le test réalisé pour chaque UGT consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs affectés à cette UGT à la valeur d'utilité/valeur recouvrable.

Hypothèses prises en considération

Free cash flow futurs

Les free cash flow futurs sont issus du plan financier à 5 ans approuvé par le Conseil d'Administration en 19 avril 2017.

Taux de croissance :

Chiffres d'affaire

Le chiffre d'affaires de l'année 2017 résulte du processus budgétaire approuvé par le Conseil d'Administration fin le 19 avril 2017. Compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaires au second semestre 2016 et durant les 3 premiers mois de l'année 2017, l'année n+1 présente une variation du chiffre d'affaires de -6 % par rapport au réel 2016. Pour les années les années n+2 à n+5, une érosion de -4% sur base de l'évolution historique annuelle du chiffre d'affaires de Fountain a été retenue.

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

- N+1 : - 6 %
- N+2 : - 4 %
- N+3 : - 4 %
- N+4 : - 4 %
- N+5 : - 4 %

Historiquement, le taux d'évolution du chiffre d'affaires du groupe hors acquisition a été le suivant :

- 2016 : - 4,3%
- 2015 : - 1,9 %
- 2014 : - 4,1%

Coûts

Historiquement, les coûts hors éléments non récurrents (restructuration, acquisition, ...) ont été bien maîtrisés au cours des derniers exercices comptables.

Un plan de réduction des coûts des ressources humaines est en cours d'implémentation. Les coûts de ressources humaines ont été déterminés sur base de ce plan. Les autres coûts opérationnels ont été maintenus stables, hormis ceux dont l'évolution est directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, auquel cas ces coûts évoluent en fonction du dit chiffre d'affaires.

Valeur terminale

Cette valeur correspond à la projection perpétuelle des cashflows libres ressortant des perspectives établies dans le budget prévisionnel de l'année 2021 auxquelles un facteur d'actualisation correspondant est appliqué.

Besoin en Fonds de Roulement

Le besoin en fond de roulement résulte de l'application dans les projections du pourcentage de BFR par rapport au chiffre d'affaires sur base des derniers comptes consolidés arrêtés.

Investissements

Les investissements représentent essentiellement l'achat de machines. Le changement du business model décrit ci-dessus entraîne une réduction significative des investissements. Les machines sont financées soit par vendor lease (dans le cadre d'un nouvel accord de collaboration signé en janvier 2015), soit par vente directe.

Les investissements informatiques sont concentrés sur la société-mère (Fountain s.a.) et sont pris en compte sur les UGTs via les free cash flow licences alloués sur les UGTs.

Fiscalité des free cash flows

Les free cash flow futurs sont calculés après impact fiscal dans les filiales.

Taux d'actualisation WACC

- Le taux d'actualisation des free cash flow avant impôts est un taux avant impôts. Il est calculé à partir du WACC (Weighed Average Cost of Capital) ou coût moyen pondéré du capital. Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de l'endettement financier. En 2016, il est fixé à 8 % (4,7 % en 2015).
- Le coût du capital se compose de la prime de risque belge nette 6,41% multipliée par le Beta fixé à 1,3 compte tenu du risque propre à la société Fountain auquel est ajouté un taux sans risque de 0,47 % et une prime de risque pour petites entreprises de 3 %.
- Le coût de la dette est de 1,9% ; il se compose du taux euribor augmenté de la marge bancaire, déduction faite de l'impôt à 34%.
- Tous les flux d'une année sont actualisés en considérant qu'ils sont réalisés en moyenne à la moitié de l'année (facteur 0,5) :
 - l'actualisation du cash flow de l'année n+5 prend le facteur temporel 4,5
 - l'actualisation de la valeur terminale calculée sur base d'une perpétuité comme du cash-flow de la 5^{ème} année.

2.2 Résultats des tests effectués au 31 décembre 2016 (K€)

Valeurs nettes à tester	Benelux	France	Danemark	TOTAL
Immobilisation corporelles	847.048	2.357.535	276.856	3.481.439
Immobilisations corporelles en cours				0
Terrains et constructions	148.593	359.472	22.647	530.712
Installations, machines et outillage	23.508	11.909	0	35.417
Véhicules				0
Mobilier et matériel de bureau	139.334	80.724	8.314	228.371
Autres immobilisations corporelles	535.614	1.905.431	245.894	2.686.938
Immobilisations incorporelles	3.001.380	5.360.868	20.806	8.383.054
Goodwill de consolidation	2.881.788	2.427.609	20.806	5.330.203
Fonds de commerce	69.578	2.816.562	0	2.886.140
Autres immobilisations incorporelles	50.013	116.698	0	166.711
Immobilisations financières	0	0	0	0
Impôts différés	356.013	1.008.303	0	1.364.315
BFR	-264.114	-200.480	383.310	-81.284
Total valeur à tester	3.940.327	8.526.226	680.972	13.147.525
Valorisation suivant test	1.257.434	7.548.681	192.444	8.998.558
Ecart vs valeurs à tester	-2.682.893	-977.545	-488.529	-4.148.967

Suite au résultat de ce test, un impairment de 3.958 k€ a été comptabilisé au 31 décembre 2016. Celui se répartit comme suit

Benelux : - 2.683 k€

France : - 976 k€

Danemark : -298 k€

L'impairment comptabilisé pour le Danemark a été limité à la valeur des actifs incorporels et corporels étant donné que les actifs circulants ont leur propre règle d'évaluation. 191 k€ de perte de valeur n'ont pas été alloués. Les réductions de valeurs pour le Danemark ont été allouées pour

- 20,8 K€ sur les goodwill de consolidation
- 22,6 K€ sur les terrains et constructions
- 8,3 K€ sur l'outillage
- 245,9 K€ sur les machines

Test de sensibilité

Le test de sensibilité des variations des valeurs des UGTs en fonction de la variation des paramètres clés utilisés pour ces tests de valorisation dont le coût moyen pondéré du capital, l'inflation applicables aux coûts et l'évolution attendue du chiffre d'affaires montre une sensibilité importante à ce dernier facteur comme l'atteste le tableau de sensibilité ci-dessous.

Les tableaux ci-dessous montre la sensibilité à la variation du chiffre d'affaire après comptabilisation des impairs de décembre 2016.

Année n+1

Année n+2 à n+5

	-3,0%	-2,5%	-2,0%	-1,5%	-1,0%	-0,5%	0	0,5%	1,0%
-3,0%	-16.743	-14.747	-12.722	-10.668	-8.585	-6.473	-4.331	-2.159	-181
-2,5%	-16.117	-14.110	-12.075	-10.011	-7.917	-5.794	-3.641	-1.458	-150
-2,0%	-15.491	-13.474	-11.428	-9.353	-7.249	-5.115	-2.951	-756	-120
-1,5%	-14.865	-12.838	-10.782	-8.696	-6.581	-4.436	-2.261	-185	-90
-1,0%	-14.239	-12.201	-10.135	-8.039	-5.913	-3.757	-1.571	-155	-59
-0,5%	-13.613	-11.565	-9.488	-7.381	-5.245	-3.078	-881	-125	-29
0	-12.987	-10.929	-8.841	-6.724	-4.577	-2.399	-191	-95	0
0,5%	-12.361	-10.292	-8.195	-6.067	-3.909	-1.720	-161	-65	0
1,0%	-11.734	-9.656	-7.548	-5.409	-3.241	-1.041	-132	-35	0
1,5%	-11.108	-9.020	-6.901	-4.752	-2.573	-362	-103	-6	0
2,0%	-10.482	-8.383	-6.254	-4.095	-1.905	-169	-73	0	0
2,5%	-9.856	-7.747	-5.607	-3.437	-1.236	-140	-44	0	0
3,0%	-9.230	-7.111	-4.961	-2.780	-568	-111	-14	0	0

Dans ce tableau, les % verticaux donnent la variation du chiffre d'affaires de l'année n+1 et les pourcentages horizontaux correspondent à la variation du chiffre d'affaires pour les années n+2 à n+5. Le croisement des deux paramètres donne l'impact sur la valeur de l'entreprise.

Cette analyse de sensibilité démontre que si on diminue le chiffre d'affaires de 0,5 % en année n+1 et de 0,5 % en n+2 à n+5, il y aurait un impairment supplémentaire à comptabiliser de 3,078 K€ tenant compte des évolutions de chiffre d'affaires déjà prises dans les hypothèses pour les futurs cash flows (cfr évolution chiffre d'affaires).

La sensibilité par rapport au taux d'actualisation se présente comme ci-dessous.

Taux d'actualisation

-6,0%	-129
-5,0%	-152
-4,0%	-165
-3,0%	-174
-2,0%	-181
-1,0%	-186
0	-191
1,0%	-861
2,0%	-1.405
3,0%	-1.855
4,0%	-2.235
5,0%	-2.562
6,0%	-2.846

Cette analyse démontre qu'une variation de 1 % du taux d'actualisation constraint la valeur d'entreprise de 861 k€.

Les trade marks sont testées sur base des royalties perçues.

A la date d'arrêté des comptes, la Direction et le Conseil d'Administration n'ont pas d'informations pertinentes leur permettant de considérer que des pertes de valeur complémentaires devraient être prises en considération dans le futur.

Aucune dépense de recherche et développement au sens de l'IAS 38 n'a été prise en charges, ni comptabilisés à l'actif du bilan.

NOTE 5. : INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1 ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (EN K€)

Autres actifs financiers

	Actifs financiers courants	Actions	Autres immobilisations financières	TOTAL
I. Mouvements des actifs financiers				
1. Actifs financiers, solde d'ouverture 01/01/2015	0,00	0,19	243,59	243,78
2. Investissements				0,00
3. Acquisitions			2,86	2,86
4. Cessions			-9,45	-9,45
5. Transferts vers d'autres rubriques				0,00
6. Cessions par voie de scission d'entreprises				0,00
7. Variation de périmètre				0,00
8. Augmentation (diminution) provenant de la variation de la juste valeur				0,00
9. Quote-part dans le résultat net				0,00
10. Pertes de valeurs				0,00
11. Transfert perte de valeur				0,00
12. Augmentation (diminution) résultant des changements de taux de change		1,11		1,11
13. Autres augmentations (diminutions)				0,00
14. Actifs financiers, solde de clôture 31/12/2016	0,00	1,30	237,00	238,31
Actifs financiers non-courants, nets		1,30	237,00	238,31
Actifs financiers courants, nets	0,00			0,00

Les autres immobilisations financières sont composées essentiellement de cautionnements versés en numéraire.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont non significatifs et évalués à leur juste valeur.

5.2 CLIENTS NETS, COURANTS (EN K€)

	2016	2015
I. CLIENTS NETS COURANTS	3.263,70	3.325,83
1. Clients bruts courants	3.803,15	3.819,67
2. Cumul des corrections de valeurs	-539,46	-493,84

La balance âgée des créances commerciales et autres, au 31 décembre 2016, se présente comme suit.

Balance agées clients		
K€	2016	2015
Non échu	2.336,26	2.368,48
de 1 à 30 jours	669,18	767,39
de 31 à 60 jours	159,49	222,98
de 61 à 90 jours	112,44	50,84
> 90 jours	525,77	409,98
Total	3.803,15	3.819,67

5.3 : PASSIFS ET CREDITEURS (EN K€)

Détail de la dette

I. PASSIFS PORTANT INTERETS SELON L'ECHEANCE	Situation 31 décembre 2016				Situation 31 décembre 2015			
	<1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans	Total	<1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans	Total
Credits bancaires moyen terme	1.589,30	2.232,23	0,00	3.821,52	1.597,41	3.651,28	0,00	5.248,70
Locations financements	132,42	309,84	0,00	442,26	68,78	26,19	0,00	94,98
Vendor leasing	27,27	0,00	0,00	27,27	126,21	27,48	0,00	153,69
Factoring	1.509,33	0,00	0,00	1.509,33	1.704,09	0,00	0,00	1.704,09
Avances à termes fixes & découverts	18,69	0,00	0,00	18,69	44,48	0,00	0,00	44,48
Autres emprunts	575,33	854,06	0,00	1.429,39	659,27	1.214,37	0,00	1.873,63
Crédits fournisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette fiscale et sociale	388,57	33,72	0,00	422,29	740,49	41,44	0,00	781,93
Total	4.240,91	3.429,83	0,00	7.670,75	4.940,73	4.960,77	0,00	9.901,50

II. FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS SELON L'ECHEANCE							
1. Fournisseurs	3.459,26	32,94		3.492,20	3.066,77	18,13	3.084,91
2. Avances reçues	86,61			86,61	131,55		131,55
3. Autres crébiteurs	1.620,24			1.620,24	1.979,31		1.979,31
TOTAL	5.166,10	32,94	0,00	5.199,04	5.177,64	18,13	5.195,77

Le prélèvement de 102 k€ de la Sogepa en date valeur 02.01.2017 inclus dans les « Autres emprunts » a été considéré comme prélevé dans les comptes consolidés de décembre 2016. La contrepartie est une diminution de la trésorerie du même montant.

Dette nette

Cet indicateur de performance alternatif est constitué des dettes financières LT et CT ; en ce compris le reclassement de dettes fiscales et sociales en 2016 et 2015 desquelles on déduit la trésorerie active.

Dette nette	2016	2015
Dettes financières Long Terme	3.429,83	4.964,25
Dettes financières Court Terme	4.240,91	4.937,24
<i>dont dettes fournisseurs échues à + de 60 jours</i>		
<i>dont dettes fisc. & soc.</i>	442,29	781,75
<i>Total dettes fiscales & sociales et fournisseurs</i>	442,29	781,75
Dette financière brute totale	7.670,75	9.901,50
Trésorerie active	416,93	1.216,75
DETTE NETTE	7.253,82	8.684,74

Covenants bancaires

1. Net financial liabilities to EBITDA	2016	2015
As agreed (+ Headroom of 15%)	1,8	4,2
Actual ratio	2,7	2,9
Compliance	NOK	OK

2. EBIT to financial costs	2016	2015
As agreed (+ Headroom of 15%)	4,5	(1,8)
Actual ratio	(9,9)	1,6
Compliance	NOK	OK

Au 31 décembre 2016, les 2 covenants bancaires (cfr note 23) ne sont pas respectés. En décembre 2016, les banques ont levé ces obligations de ratios sur base des prévisions d'évolution de l'activité et de la trésorerie.

Dans le cadre de l'accord intervenu avec les banques ING et BNP Paribas Fortis en 2017, de nouveaux covenants ont été définis. De manière synthétique, ces covenants sont les suivants.

K EUR	Plan 06/17	Plan 2017	Plan 06/18	Plan 2018	Plan 06/19	Plan 2019	Plan 06/20	Plan 2020	Plan 06/21	Plan 2021
Chiffre d'affaires	13.919	26.434	13.321	25.297	12.916	24.526	12.654	24.027	12.654	24.027
Ebitda	1.268	2.114	1.167	1.707	965	1.451	1.125	1.557	1.125	1.557
Dette financière brute	8.221	7.507	6.885	6.069	5.561	4.783	4.299	3.531	3.122	2.106
Investissement corporels	263	351	202	404	202	404	202	404	202	404

En cas de non-respect des covenants par le Groupe Fountain, les crédits des banques ING Belgique, BNP Paribas Fortis pourraient être dénoncés ou être renégociés dans la mesure des possibilités. Des mesures de restructuration complémentaires devraient à tout le moins être prises pour ramener le groupe dans des paramètres financiers acceptables pour ses bailleurs de fonds. Il existerait un risque de ne pas pouvoir retrouver un accord de financement en cas de non-respect des covenants bancaires.

Passifs portant intérêts

Crédits bancaires à moyen terme

En vertu des accords de financement convenus en 2013, finalisés en 2014, les banques ING Belgique, BNP Paribas Fortis et CBC Banque ont accordé au Groupe Fountain des financements pour 7,7 millions d'euros pour une durée de cinq ans, en sus des accords de factoring (cf. infra) conclus par la Société. Ces financements sont garantis par des sûretés personnelles et réelles des sociétés du Groupe Fountain, dont hypothèque et mandat hypothécaire, gage et mandat de gage sur fonds de commerce, et gages sur participations et contrats de factoring. Le remboursement de ces financements fait l'objet d'amortissements du 31 mars 2014 au 30 juin 2019. Ces financements ont été octroyés moyennant l'absence de distribution de dividendes jusqu'au 30 juin 2016 et l'obligation pour Fountain de respecter un ratio maximum de dettes financières nettes sur EBITDA et un ratio minimum de résultat d'exploitation sur frais financiers, définis semestriellement compte tenu de la saisonnalité des activités et de l'évolution dans le temps des paramètres, conformes à ceux de son plan financier avec une marge de manœuvre de 15 %. Ces financements sont octroyés moyennant un taux d'intérêt Euribor plus 3,25 % en 2014 et 2015 et 2,50 % de 2016 à 2018.

En outre, en date du 19 décembre 2013, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer via la Société Wallonne de Gestion et de Participations, en abrégé la Sogepa, un prêt de 1.500.000 EUR jusque mi 2019 et ce pour compléter les financements négociés avec les banques.

Pour réduire la pression sur la trésorerie résultant notamment de la baisse du crédit fournisseurs, un accord de financement est intervenu entre l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) et Fountain. Cet accord porte sur les éléments suivants :

- l'échelonnement de l'échéance de remboursement des prêts des banques de 312 KEUR de juin 2016 en 12 mensualités courant de juillet 2016 à juin 2017,
- l'échelonnement de l'échéance de remboursement du prêt de la Sogepa (Région Wallonne) de 83 KEUR de juin 2016 en 12 mensualités courant de juillet 2016 à juin 2017

- le report de l'échéance de remboursement du prêt de QuaeroQ s.a. de 150 K€ de juin 2016 à juin 2017.

Location financement

Les passifs correspondants aux contrats de location-financement sont comptabilisés au bilan en tant que dette de location-financement. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre charges financières et une réduction de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur la durée du contrat de location. Les actifs sous contrats de locations-financement sont amortis sur la durée du contrat.

En novembre 2016, la société Fountain France s.a.s. a conclu un contrat de leasing financier auprès de la société financière Locam s.a.s., filiale du Crédit Agricole (France) à concurrence de 425 K€ pour l'acquisition de machines à boissons pour un client multi-sites en France

Vendor leasing

Dette relative à des contrats de « financement des ventes » auprès d'une institution bancaire tel que décrit dans la note 5.4.

Factoring

En 2015, la société KBC Commercial Finance avait donné préavis aux contrats d'affacturage des créances commerciales des sociétés Fountain s.a. (BE), Fountain Benelux s.a. (BE), Fountain France Importateur s.a.s. (FR) et Fountain France s.a.s. (FR) avec effet, après reports successifs, au 31/12/2016 pour les deux sociétés françaises et au 30/09/2016 pour les deux sociétés belges.

Par avenant en date du 24 février 2016, le taux de financement des créances des sociétés Fountain s.a. et Fountain Benelux s.a. a été réduit de 90% à 70%.

En date du 16 juin 2016, les sociétés françaises Fountain France Importateur s.a.s. et Fountain France s.a.s. ont chacune signé un contrat d'affacturage de leurs créances avec la société Natixis Factor s.a. suivant lequel les créances cédées sont financées à concurrence de 90% de leur montant, contre 60% dans le cadre du contrat avec KBC Commercial Finance s.a.. Le transfert de l'affacturage des créances des 2 sociétés françaises a été réalisé fin août 2016.

Avance à terme fixe et découvert

Il s'agit essentiellement de découvert bancaire pour un montant de 19 k€ .

Autres emprunts

En date du 19 décembre 2013, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer via la Société Wallonne de Gestion et de Participations, en abrégé la Sogepa, un prêt de 1.500.000 EUR, remboursable trimestriellement par tranche de 83 K€ jusqu'en juin 2019 pour compléter les financements négociés avec les banques.

Comme expliqué ci-dessus, un accord est intervenu entre l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) et Fountain. Cet accord porte sur les éléments suivants :

- l'échelonnement de l'échéance de remboursement des prêts des banques de 312 KEUR de juin 2016 en 12 mensualités courant de juillet 2016 à juin 2017,

- l'échelonnement de l'échéance de remboursement du prêt de la Sogepa (Région Wallonne) de 83 KEUR de juin 2016 en 12 mensualités courant de juillet 2016 à juin 2017
- le report de l'échéance de remboursement du prêt de QuaeroQ s.a. de 150 K€ de juin 2016 à juin 2017.

Sont également repris en dettes financières les dettes fiscales et sociales qui font l'objet d'un moratoire, soit pour un montant de 781K€ au 31 décembre 2015 contre 422 K€ au 31 décembre 2016.

Fournisseurs et autres créditeurs

La balance âgée des dettes fournisseurs au 31 décembre se présente comme suit (en K€) :

K€	Total	Non échu	Echu			
			Total	- de 30 j.	de 30 à 60 j.	+ de 60 j.
Au 31/12/2015	3.067	2.315	752	590	45	118
Au 31/12/2016	3.459	1.958	1.501	1.170	215	116

5.4 : COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SUIVANT IAS 39

Les actifs financiers comprennent des dépôts et cautionnement en garantie en espèce dont la juste valeur est proche du coût historique.

Les créances commerciales diminuées des réductions de valeur donnent une valeur proche de la juste valeur de ces créances.

Les liquidités et quasi-liquidités sont constituées pour l'essentiel de montants disponibles en euros à leur juste valeur.

Les emprunts et les dettes ont été émis aux taux du marché ce qui ne crée pas de différence majeure avec les dépenses effective d'intérêt.

En application des normes IAS17 (contrats de location) et IAS 18 (produits des activités ordinaires), les contrats de vente de machines à un intermédiaire bancaire pour location par ce dernier aux client finaux, avec possibilité de recours par l'intermédiaire bancaire auprès du groupe en cas de défaillance du client final, ont été considérés comme des contrats de location d'une durée équivalente aux contrats entre l'intermédiaire bancaire et les clients. En conséquence, les machines concernées par ces contrats sont maintenues à l'actif du bilan et amorties conformément aux règles d'évaluation du groupe, et le produit de la vente de ces contrats est comptabilisé comme une dette de financement constituée des loyers futurs actualisés, dont l'apurement dans le temps est constaté par la reconnaissance des revenus de loyers relatifs à ces contrats. Cette dette de financement a été actualisée au taux de 3,5% de telle sorte que la valeur comptabilisée est proche de sa juste valeur.

Le groupe recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que des banques.

Ces financements sont contractés soit à taux fixe, soit à taux flottant. Pour les financements à taux flottant, le Groupe Fountain couvre partiellement ce risque par des contrats IRS. En date du 27 juin 2014, un nouveau contrat a été signé à échéance trimestrielle pour un nominal au 31/12/2014 de 3.647 K€ avec date de départ au 30 juin 2014 et date d'échéance le 28 juin 2019 au taux fixe de 0,98% l'an. Cet IRS est au sens de l'IAS39 parfaitement efficace par rapport aux emprunts qu'il couvre. Au 31 décembre 2016, la partie des dettes financières à taux flottant (Euribor + marge) non couverte par un contrat de couverture de taux d'intérêt s'élève 4.487 K€ (5.598 K€ au 31 décembre 2015).

La juste valeur de l'IRS au 31 décembre 2016 s'élève à – 26,93 K€. La variation nette de la juste valeur de cet IRS est comptabilisée dans le résultat global avec en contrepartie une dette court terme et un impact d'impôt différé.

Type	Banque	Montant notionnel au 31/12/2016 en K€	Date de départ	Date de fin	Taux fixe	Taux variable	Juste valeur au 31/12/2016 en K€	Juste valeur au 31/12/2015 en K€
IRS	ING	2.026,31	27-06-14	28-06-19	0,98%	Euribor 3 mois	-26,93	-46,76

Lorsque l'instrument financier, désigné comme couverture, arrivera à échéance, sa valeur comptabilisée en capitaux propres sera reclassée vers le compte de résultats.

5.5 : COMPTABILISATION DES PLANS D'OPTIONS SUR ACTION SUIVANT IFRS 2

En 2013, le Groupe Fountain a mis en place des plans d'options sur actions de respectivement 100.000 € et 10.000 € pour respectivement le CEO et le CFO. En 2013, respectivement 33.333 et 3.333 options ont été attribuées avec un prix d'exercice de 8,12 euros. En juin 2014, 33.333 nouvelles options ont été attribuées au CEO au prix de 2,66 €. Les options ne peuvent pas, en principe, être exercées avant un délai de trois ans, sauf en cas d'offre publique d'achat où elles peuvent être exercées immédiatement. Aucun plan d'option n'a été octroyé en 2015 et en 2016.

Dans le cas du Groupe Fountain, la juste valeur de ces options ramenée à l'exercice 2016 conduit à un impact non significatif. En conséquence, les transactions n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers au 31/12/2016. (cfr Note 27 : résultat par action)

NOTE 6. : ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE (EN K€)

Néant

NOTE 7. : STOCKS (EN K€)

	2016	2015
I. STOCKS MONTANTS NETS	1.613,93	1.772,94
1. Valeurs brutes comptables	2.007,63	2.289,82
1.1. Marchandises	2.007,63	2.289,82
1.2. Fournitures de production		
1.3. Matières premières		
1.4. Travaux en cours		
1.5. Produits finis		
1.6. Autres stocks		
2. Réductions de valeur	-393,70	-516,89
2.1. Marchandises	-393,70	-516,89
2.2. Fournitures de production		
2.3. Matières premières		
2.4. Travaux en cours		
2.5. Produits finis		
2.6. Autres stocks		

Compte tenu du traitement limité au conditionnement des articles effectué par Fountain, tous les articles en stocks sont dorénavant regroupés sous la rubrique Marchandises.

Eu égard à la faible rotation de certains articles, ceux-ci ont vu leur valeur abattue à 0,01 € / pièce. Ces articles n'ayant plus de valeur de marché, ils sont maintenus en stock pour tous besoin futurs éventuels.

Le stock se décompose comme suit :

Stock brut	2016	2015
Machines	409,19	430,41
Produits	641,60	704,00
Autres (accessoires...)	956,83	1.155,42
Total	2.007,63	2.289,82
 Réduction valeur stock	 2016	 2015
Machines	96,96	92,88
Produits	41,15	30,63
Autres (accessoires...)	255,58	393,37
Total	393,69	516,88

NOTE 8. : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (EN K€)

	2016	2015
Liquidités en caisse	34,42	15,88
Solde bancaire	382,51	1.200,88
Comptes à court terme		
Autres trésorerie et équivalents de trésorerie		
TOTAL	416,93	1.216,75

Aucun solde de trésorerie ou équivalent n'est disponible pour le groupe. Le prélèvement de 102 k€ de la Sogepa relatif à l'échéance de décembre 2016 avec date valeur 02.01.2017 a été anticipé dans

les comptes consolidés. La contrepartie est une diminution des autres dettes financières pour le même montant.

NOTE 9. : PROVISIONS (EN K€)

Provision	Au 31/12/2015	Dotation	Reprise	Utilisation	Autres	Au 31/12/2016
Commercial	90,95	0,00	-25,30			65,66
Fiscal	0,00		0,00	0,00		0,00
Social	280,99	38,00	-83,46	-143,55		91,98
Technique	0,00					0,00
Total général	371,95	38,00	-108,76	-143,55	0,00	157,64

Litiges, procédures judiciaires et arbitrages

Le groupe est confronté à plusieurs litiges et différents.

Dans les 3 affaires relatives au détournement de fonds pour un montant total de 1.130 K€ survenus dans une filiale de 2005 à 2008, le groupe est demandeur et a obtenu des dédommagements à ce jour pour un montant total de 688 K€. Dans le futur, il ne pourrait qu'obtenir éventuellement des dédommagements complémentaires.

Un litige fiscal était en cours au 31 décembre 2016, à savoir un dernier dossier portant sur des redressements de base imposable de 512 K€ et sur une rectification de TVA pour 224 K€ a été jugé en défaveur de la société début 2015 ; les redressements de base imposables sont sans impact sur les comptes car les actifs d'impôts différés ont déjà été ajustés en 2013 pour tenir compte de cet élément ; la rectification de TVA de 224 K€ provisionnée en 2013, était exécutoire ; un plan de paiement sur 12 mois d'avril 2015 à mars 2016 a été convenu et respecté ; la société a néanmoins interjeté appel du jugement.

En conséquence, au 31 décembre 2016, la procédure d'appel en récupération du montant de TVA de 224 K€ est encore en cours ainsi que le litige relatif au redressement de la base imposable de 512 K€.

Quelques litiges sociaux et licenciements sont actuellement en cours. Des provisions ont été constituées (92 K€ au 31/12/2016) au cas par cas pour ces litiges sur base de l'issue attendue de ces derniers. Ces dossiers, au nombre inférieur à 5, devraient pouvoir être clôturés dans les 24 mois suivant le 31/12/2016, sauf éventuelle procédure en appel.

Moins de dix litiges commerciaux sont actuellement en cours. Des provisions à hauteur de 66 K€ ont été constituées pour ces dossiers.

Outre les dossiers commerciaux évoqués ci-avant, la société Fountain a un différend avec le groupe informatique SAP apparu fin de l'exercice 2016. Fountain utilise moyennant paiement de la maintenance et des licences ad hoc l'ERP SAP et différents modules. Fountain a également installé une solution indépendante de SAP pour gérer son site internet de ventes. Les clients de Fountain ont la possibilité d'accéder au site internet de ventes en lignes notamment pour commander des produits. Ce site internet de vente en lignes est connecté à SAP via un connecteur pour lequel une licence utilisateur est payée pour transfert des données. Les clients n'ont pas d'accès au logiciel SAP. SAP considère que chaque client est un utilisateur de son ERP et donc être en droit de réclamer le paiement de licences à concurrence de 1,6 M€. Le Conseil d'Administration de Fountain considère que le point de vue de SAP est non fondé et que la demande de SAP est irréaliste. Des contacts sont en cours entre Fountain et SAP, d'une part, et entre leurs conseillers respectifs. Le Conseil d'Administration est d'avis qu'un accord sera trouvé entre les parties sous une forme à définir et qu'au 31 décembre 2016, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour ce différent.

NOTE 10. : OBLIGATIONS NON COURANTES RESULTANT D'AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Indemnité légale de départ à la retraite en France

Le coût des indemnités de départ à la retraite relatif aux sociétés françaises est déterminé à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite. L'engagement du groupe est intégralement couvert par la provision constituée dont la variation est comptabilisée annuellement en compte de résultats. La société ne détient aucun actif destiné à couvrir ces engagements.

L'information relative au coût des services rendus dans un passé récent dans le cadre de ces obligations n'est pas disponible et, après discussion avec l'actuaire, l'impact ne peut en être que non significatif par rapport aux états financiers du groupe.

Description de la méthode de calcul

La **méthode** utilisée est celle **des unités de comptes projetées** pour déterminer la valeur de la dette actuarielle. Cette méthode est fondée sur **les droits constitués à la date d'évaluation** et sur **le salaire de fin de carrière**. Le montant de l'engagement à la date d'évaluation, appelé dette actuarielle (Defined Benefit Obligation (DBO) dans la norme), est égal à la valeur actuelle probable des prestations constituées à la date des calculs.

L'objectif de cette **méthode dite rétrospective**, est de répartir le financement des prestations futures sur la durée de vie active du salarié. Il s'agit donc d'un calcul individuel pour chaque salarié, en CDI, présent dans l'entreprise au moment de l'évaluation. Concrètement, la prestation que le salarié est supposé recevoir à la date de son départ à la retraite est divisée en unités, chaque unité étant associée à l'année à laquelle elle est créditee au salarié conformément au barème du régime.

L'évaluation de passif social a été réalisée avec la méthode du prorata des droits au terme, recommandée par l'Ordre des Experts-comptables (recommandation n° 1.23 d'avril 1993). L'engagement est calculé comme la somme des engagements de chaque salarié, chaque engagement individuel en fin d'année N étant égal à la valeur actuelle probable de l'indemnité versée au départ. Les engagements individuels à fin d'année N sont déterminés selon la formulation suivante :

$$EN = D \times PN \times ANAT \times 11 + ik$$

où :

- *EN* est l'engagement en fin d'année N

- D représente le montant de l'indemnité au terme, calculée en fonction des droits définis dans la convention collective et du salaire au départ en retraite,
- PN est la probabilité de présence au terme dans l'entreprise du salarié considéré, calculée en fin d'année N ,
- AN est l'ancienneté du salarié en fin d'année N ,
- AT est l'ancienneté du salarié au départ en retraite,
- i est le taux d'actualisation,
- k est le nombre d'années restant à courir entre la fin d'année N et le départ en retraite du salarié.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses financières

	2016	2015
Taux d'actualisation	1.5 %	1.93 %
Taux de progression annuel des salaires	2%	2%
Taux de charges sociales	40 %	40 %

Hypothèses démographiques

	2016	2015
Taux de rotation du personnel	10 % jusqu'à 49 ans ; 0 % à partir de 50 ans	10 % jusqu'à 49 ans ; 0 % à partir de 50 ans
Age de départ en retraite	Age au taux plein	Age au taux plein
Table de mortalité masculine	TH 00-02	TH 00-02
Table de mortalité féminine	TF 00-02	TF 00-02

Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé en fonction de l'ancienneté résiduelle moyenne constatée dans chacune des sociétés (EARSL « Expected Average Remaining Service Lives »). Le taux d'actualisation retenu est le taux Iboxx AA10+ à la date de l'évaluation. Celui-ci est en adéquation avec les articles 78 et 79 de la norme IAS 19, portant sur le taux d'actualisation financière à retenir lors des évaluations de passifs sociaux.

Taux de rotation du personnel

Le taux de rotation du personnel retenu est égal à 0 % à partir de 50 ans, et permet de tenir compte du poids prépondérant des populations plus âgées sur la détermination du passif social. De plus, il permet de connecter la valeur du passif social aux réalités sociales de l'entreprise.

Obligation légale de garantie de rendement sur les plans d'assurances vie en Belgique à charge des employeurs

Le Groupe a tenu compte de l'impact de la Loi Vandenbroucke au 31/12/2014, et par discussion avec un actuarien a déterminé que le risque n'était pas significatif compte tenu du nombre de personnes concernées. L'« impact assessment » concerne cinq plans de pension en faveur de 17 cadres belges. Les obligations non courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi représentent environ 0,5% du pied de bilan. Vu le caractère non significatif des avantages postérieurs à l'emploi pour le Groupe, l'impact d'IAS 19R n'a pas été isolé.

La société ne détient aucun actif destiné à couvrir ces engagements.

NOTE 11. : PASSIFS INCLUS DANS DES GROUPES A CEDER DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Néant

NOTE 12. : CHIFFRES D'AFFAIRES NET AGREGÉ DU GROUPE EN BELGIQUE (EN K€)

Ventilation des produits des activités ordinaires - Groupe		
	2016	2015
Chiffre d'affaires produits	24.150,70	25.553,47
Chiffre d'affaires services	5.088,56	5.000,73
Redevances	0,00	2,35
Total des produits des activités ordinaires	29.239,25	30.556,55

Ventilation des produits des activités ordinaires - Belgique		
	2016	2015
Chiffre d'affaires produits	6.319,41	6.568,82
Chiffre d'affaires services	674,63	655,78
Redevances	0,00	0,00
Total des produits des activités ordinaires	6.994,04	7.224,59

NOTE 13. : FRAIS DE PERSONNEL (EN K€)

Frais de personnel	2016	2015
TOTAL	- 10.314,45	- 10.778,16

Le Groupe met en œuvre un certain nombre de plans de retraite à cotisations fixes en faveur de ses employés. Les obligations de cotisations du Groupe à ces plans de retraite sont inscrites au compte de résultat de l'exercice s'y rapportant.

La charge s'y rapportant au titre de l'exercice 2016 est de 437 K€ et de 489 K€ pour 2015.

NOTE 14. : EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL

Effectif moyen (en équivalents temps pleins)	2016	2015
Effectif moyen du personnel des sociétés consolidées par intégration globale	195,95	206,80
Personnel de direction	3,00	4,00
Employés	176,45	187,80
Ouvriers	16,50	15,00
Effectif moyen du personnel en Belgique	64,20	64,10

NOTE 15. : AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES (EN K€)

	2016	2015
Location	1.472,18	1.497,89
Frais de transports, véhicules, etc...	1.795,45	1.973,09
Honoraires	796,27	1.123,59
Frais de publicité, promotion	238,10	210,59
Taxes (autres qu'impôts sur le résultat)	305,42	333,87
Dotation / reprise de provision	167,17	331,63
IT & Telecom	559,07	453,10
Autres	2.693,71	2.185,36
TOTAL	8.027,35	8.109,13

Contrats de location :

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Type de location	Montant du loyer périodique	Montant à échéance dans 12 mois	Montant à échoir de 1 an à 5 ans (à partir du 31/12/ 2016)	Montant à échoir dans plus de 5 ans (à partir du 31/12/2016)	Montant total à échoir (à partir du 31/12/2016)	Estimation Montant total à échoir fin 2015
Autres	31.475	202.167	420.721		622.888	50.227
Batiments	140.138	655.115	1.654.064	355.060	2.664.238	2.682.492
Voitures	45.714	437.242	457.117	691	895.050	1.181.491
Total général	217.327	1.294.524	2.531.902	355.750	4.182.176	3.914.210

Les actifs sous contrats de location-financement sont comptabilisés comme actifs au début du contrat de location au montant le plus bas entre la juste valeur et la valeur actualisées des paiements minimaux au titre de la location. Les passifs correspondants sont comptabilisés au bilan en tant que dette de location-financement. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre charges financières et une réduction de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur la durée du contrat de location. Les actifs sous contrats de location-financement sont amortis sur la durée de vie du bien concerné.

Aucune cession de bail n'a été réalisée.

Les loyers payés pour les contrats de location simple sont pris en charge dans le compte de résultats en autres charges opérationnelles sur une base linéaire sur la période de location.

Honoraires :

Pour l'année 2016, les honoraires relatifs au mandat de commissaire s'élèvent à 218 K€. Ce montant se décompose comme suit :

- contrôle des comptes statutaires : 196 K€
- contrôle des comptes consolidés : 10 K€
- travaux intermédiaires : 12 K€

NOTE 16. : PROFIT (PERTE) SUR CESSIONS D'ACTIFS NON-COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE (EN K€)

Néant

NOTE 17. : ELEMENTS NON RECURRENTS

Les résultats non récurrents sont détaillés ci-dessous par référence aux différences rubrique de l'état du résultat global (en K€) :

	2016			2015 restated			2015		
	Total	Non récurrent	Récurrent	Total	Non récurrent	Récurrent	Total	Non récurrent	Récurrent
1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	29.239,25	0,00	29.239,25	30.556,55	-40,76	30.597,30	30.556,55	-40,76	30.597,30
1.1. Ventes de biens et produits des machines mises à disposition	29.239,25		29.239,25	30.554,20	-40,76	30.594,95	30.554,20	-40,76	30.594,95
1.2. Produits provenant des redevances	0,00		0,00	2,35		2,35	2,35		2,35
2. AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS	777,78		777,78	689,67		689,67	689,67		689,67
2.1. Intérêts									
2.2. Autres produits opérationnels	777,78		777,78	689,67		689,67	689,67		689,67
3. CHARGES OPERATIONNELLES	-33.672,76	-3.983,13	-29.689,63	-30.770,22	-221,50	-30.548,72	-30.770,22	-221,50	-30.548,72
3.1. Matières premières et consommations utilisées	-8.895,53	-153,34	-8.742,18	-9.469,68	-439,52	-9.030,15	-9.469,68	-439,52	-9.030,15
3.2. Variation de stock de produits finis et de travaux en cours									
3.3. Frais de personnel	-10.314,45	-117,23	-10.197,22	-10.778,16	-147,53	-10.630,63	-10.778,16	-147,53	-10.630,63
3.4. Dotations aux amortissements	-2.555,83		-2.555,83	-2.853,28	219,91	-3.073,19	-2.853,28	219,91	-3.073,19
3.5. Pertes de valeur	-3.879,60	-3.810,07	-69,53	440,02	299,85	140,18	440,02	299,85	140,18
données perdues de valeur sur stocks	113,88	147,63	-33,76	342,36	299,85	42,51	342,36	299,85	42,51
données perdues de valeur sur clients	-35,78		-35,78	97,66		97,66	97,66		97,66
données perdues de valeur sur immobilisations	-3.957,70	-3.957,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3.6. Autres charges opérationnelles	-8.027,35		-8.124,87	-8.109,13	-154,21	-7.954,92	-8.109,13	-154,21	-7.954,92
3.6.1. dont dotations/reprises de provision	167,17	120,46	46,71	331,63	70,37	261,27	331,63	70,37	261,27
3.6.2. dont autres charges opérationnelles non cash	1,92		1,92	-4,23		-4,23	-4,23		-4,23
3.6.2. dont autres charges opérationnelles cash	-8.196,43	-22,94	-8.173,49	-8.436,54	-224,57	-8.211,96	-8.436,54	-224,57	-8.211,96
4. RESULTAT OPERATIONNEL	-3.655,73	-3.983,13	327,40	476,00	-262,26	738,25	476,00	-262,26	738,25

	2016			2015 restated			2015		
	Total	Non récurrent	Récurrent	Total	Non récurrent	Récurrent	Total	Non récurrent	Récurrent
RESULTAT OPERATIONNEL	-3.655,73	-3.983,13	327,40	476,00	-262,26	738,25	476,00	-262,26	738,25
Dotations aux amortissements	2.555,83	0,00	2.555,83	2.853,28	-219,91	3.073,19	2.853,28	-219,91	3.073,19
Pertes de valeur	3.879,60	3.810,07	69,53	-440,02	299,85	-140,18	0,00	0,00	0,00
Provisions	-167,17	-120,46	46,71	-331,63	-70,37	-261,27	-331,63	-70,37	-261,27
Charges opérationnelles non cash	-1,92	0,00	-1,92	4,23	0,00	4,23	4,23	0,00	4,23
EBITDA	2.610,62	-293,52	2.904,14	2.561,84	-852,38	3.414,23	3.001,87	-552,54	3.554,40

L'Ebitda est un indicateur de performance alternatif, il est constitué du résultat opérationnel avant amortissements, réduction de valeur, provisions, charges de la dette et impôt. En 2015, l'Ebitda comprenait également les réductions de valeurs sur actifs circulants. L'Ebitda de 2016 est de 2.611 k€ ; l'ancienne méthode donnerait un ebitda de 2.689 K€, soit un impact de - 78 k€.

En 2016, les éléments non récurrents se détaillent comme suit

- 153,34 K€ : nettoyage stock (mise au rebus et valorisation à 1 cent)
- 117,73 K€ : indemnité de rupture de contrats d'emploi (restructuration)
- +147,63 K€ : reprise réduction valeur sur stock suite au nettoyage stock (valorisation à 1 cent et mise au rebus)
- 3.957,7 K€ : impairment (IAS 36)
- +120,46 K€ : utilisation provision (restructuration)
- 22,94 K€ : frais avocats (restructuration)

NOTE 18. : IMPOTS SUR LE RESULTAT

IMPÔT SUR LE RESULTAT	2016	2015
Repris au compte de résultat		
Impôts courants	-143,5	-203,1
Charge d'impôts différés	-197,4	234,5
Total charge fiscale	-340,9	31,4
Résumé	0	2015
Résultat avant impôts consolidé	-3.850,3	172,6
Taux d'imposition moyen théorique pondéré	36%	34%
Impôt au taux moyen théorique pondéré	-1.399,8	58,9
Ajustements		
Dépenses non déductibles	2.293,6	2.579,4
Dépenses non déductibles (impairment)	1.345,8	
Revenus exonérés	-1.635,7	-2.587,2
Utilisation/dotation actifs d'impôts différés	-263,4	-67,2
Ajustements d'impôts sur exercices précédents		14,0
Divers	0,5	-29,3
Total charge(+)/produit (-) fiscal	340,9	-31,4

IMPÔTS DIFFÉRÉS	2016			2015		
Détail des impôts différés par nature	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Bilan						
Marques	79,29		79,29	235,98		235,98
Fonds de commerce/goodwill	1.413,06	-896,66	516,40	1.353,72	-1.168,32	185,40
Immobilisations corporelles			0,00			0,00
Stocks	77,63	-3,55	74,08	77,24	-2,15	75,09
Provisions	147,04	-18,83	128,22	118,60	-18,83	99,78
Reconnaissance revenus sur contrats de ventes financées	3,51		3,51	19,61		19,61
Divers	9,16		9,16	15,90		15,90
Impôts différés total liés aux différences temporaires	1.729,70	-919,03	810,66	1.821,06	-1.189,29	631,77
Pertes fiscales à reporter	4.116,80		4.116,80	4.464,14		4.464,14
Pertes fiscales non reconnues	3.572,79		3.572,79	3.537,13		3.537,13
Pertes fiscales à reporter reconnues	544,00		544,00	927,02		927,02
Total actif/passif d'impôts différés	2.273,70	-919,03	1.354,66	2.748,07	-1.189,29	1.558,78
Compensation d'actifs et de passifs au sein de mêmes	-919,03	919,03	0,00	-1.188,97	1.188,97	0,00
Situation nette	1.354,66	0,00	1.354,66	1.559,10	-0,31	1.558,78

Compte de résultat	2016		2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Marques	156,69	-331,00	34,76	-368,08
Fonds de commerce/goodwill				
Immobilisations corporelles				
Provisions		-28,44	18,83	-1,34
Créances long terme				
Stocks	80,79	-79,78	120,70	-82,33
Reconnaissance revenus sur contrats de ventes financées	16,10		42,96	
Utilisation actif d'impôts différés sur pertes fiscales	319,96			
Dotation actif d'impôts différés sur pertes fiscales				
Annulation d'actif d'impôts différés sur pertes fiscales ant	63,06			
Autres				
Total	636,59	-439,21	217,25	-451,75
Compensation charges et produits au sein de mêmes	-221,15	221,15	-204,33	204,33
Situation nette	415,44	-218,06	12,91	-247,42

NOTE 19. : DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (en K€)

	31-12-16	31-12-15
BIENS ET VALEURS DE TIERS DETENUS PAR L'ENTREPRISE	16.153	16.153
Building et installation Dhavons	16.153	16.153
ENGAGEMENTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
Engagement de crédit-baux mobiliers	5	5
Covenant - Cash sweep consolidé au-delà de 4 M€ à partir du 31/12/2015	1	1
Covenant - Fonds propres minimum de 2 M€ de Fountain France Importateur s.a.	1	1
Covenant - Maximum Leverage ratio consolidé cfr BP 2018+ 15% à partir du 30/06/2014	1	1
Covenant - Minimum consolidated Ebit to Financial Costs cfr BP Kaffa 2018 + 15 % à partir du 30/06/2014	1	1
Covenant - Pas de distribution de dividende avant le 30 juin 2016	1	1
GARANTIES CONSTITUÉES PAR DES TIERS POUR COMPTE DE L'ENTREPRISE	208.105	208.105
Cautions sur autres contrats fournisseurs		
Cautions sur dettes fiscales	208.105	208.105
Garantie donnée aux douanes et accises		
GARANTIES REELLES CONSTITUÉES SUR AVOIRS PROPRES	23.090.000	23.551.914
Gage sur actions Fountain Benelux s.a., Fountain France Importateur s.a.s., Fountain France s.a.s.	6.600.000	6.600.000
Gage sur contrats de factoring	7.700.000	7.700.000
Gage sur fonds de commerce de Fountain Benelux s.a.	500.000	500.000
Gage sur fonds de commerce de Fountain s.a.	500.000	500.000
Hypothèque sur bâtiment Artisanat 17	2.190.000	2.190.000
Mandat de gage sur fonds de commerce de Fountain s.a. et Fountain Benelux s.a.	5.600.000	5.600.000
Mandat d'hypothèque sur bâtiment de Fountain s.a.		
Priviléges du Trésor Public	-	461.914
MARCHES A TERME	2.026.308	2.836.596
Interest Rate Swap échéance fin juin 2018	2.026.308	2.836.596
ENGAGEMENTS DE LOCATION	4.182.176	3.914.210
Engagement résultant de contrats de location	4.182.176	3.914.210
Total général	29.522.747	30.526.984

La mention 1 dans le tableau ci-dessus indique que le covenant est d'application.

Les cautions de filiales et les lettres de support à certaines filiales sont relatives à des financements bancaires octroyés aux filiales concernées.

Les Interest Rate Swap sont indiqués pour la valeur maximale des capitaux nominaux couverts.

Les garanties de passif reçues sont relatives à des conventions d'acquisition de sociétés.

Dans le cadre de ces financements, le Groupe s'est engagé à respecter les covenants suivants :

1. Sûretés réelles octroyées aux banques en garanties des crédits obtenus
 - a. Les sûretés réelles octroyées par le groupe Fountain en garanties des crédits bancaires obtenus sont les suivantes.

- i. Hypothèque en 1^{er} rang pour un montant de 650.000 € sur le bâtiment siège social de Fountain s.a. en garantie des crédits lui accordés par CBC.
 - ii. Gages sur les contrats d'affacturage (factoring) entre les sociétés Fountain s.a., Fountain Benelux s.a., Fountain France Importateurs s.a.s., Fountain France s.a.s., et KBC Commercial Finance s.a. et Natixis en faveur des banques ING Belgium s.a., BNP Paribas Fortis s.a. et CBC Banque s.a. pour un montant total de 7.700.000 € en garanties des crédits octroyés Fountain s.a. et Fountain Benelux s.a.
 - iii. Gages sur les fonds de commerce des sociétés des sociétés Fountain s.a. et Fountain Benelux s.a. en faveur d'ING Belgium s.a. et BNP Paribas Fortis s.a. à concurrence de 250.000 € par société et par banque, soit pour un montant global maximal de 1.000.000 €, en garanties des crédits octroyés à ces premières.
 - iv. Mandats de gage sur fonds de commerce des sociétés Fountain s.a. et Fountain Benelux s.a. en faveur d'ING Belgium s.a. et BNP Paribas Fortis s.a. à concurrence d'un montant global maximal de 5.600.000 €, en garanties des crédits octroyés à ces premières.
 - v. Gages/nantissements des titres de participations détenus directement ou indirectement par Fountain s.a. dans Fountain France Importateur s.a.s., Fountain France s.a.s.
 - vi. Mandat d'hypothèque sur le bâtiment siège social de Fountain s.a. à concurrence d'un montant global maximum de 1.540.000 € en faveur d'ING Belgium s.a. et BNP Paribas Fortis s.a.
2. Autres sûretés octroyées par le groupe aux banques en garantie des crédits octroyés
- a. Les autres sûretés octroyées aux banques en garanties des crédits octroyés sont les suivantes.
 - i. Caution solidaire de Fountain s.a. du 4/11/2013 pour un montant de 450.000 € en faveur de HSBC pour compte de Fountain France Importateur s.a.s.
 - ii. Cautions solidaires de 750.000 € de Fountain s.a., Fountain Benelux, Fountain France Importateur s.a., Fountain France s.a.s. en faveur de CBC pour compte de Fountain s.a. et Fountain Benelux.
 - iii. Lettre de support de Fountain s.a. en faveur de la Danske Bank pour compte de Fountain Danmark a.s.

3. Autres engagements souscrits vis-à-vis des banques en garantie des crédits octroyés

a. Les autres engagements souscrits par le groupe Fountain dans le cadre des crédits obtenus sont les suivants.

i. Engagement de Fountain s.a. vis-à-vis d'ING Belgium s.a., BNP Paribas Fortis s.a., CBC Banque s.a. de ne pas dépasser les valeurs au 30 juin et 31 décembre de chaque année du ratio de dette financière nette sur cash-flow d'exploitation (Ebitda) prévues dans le plan Kaffa 2018 de plus de 15%. Ces valeurs corrigées de la marge de 15% sont les suivantes sur la durée du plan.

Année	2014		2015		2016		2017		2018	
	30-juin	31-déc								

Ratio Dettes financières nettes sur Ebitda avec 15% de marge inclus	8,8	3,9	12,3	4,2	5,2	1,8	1,9	0,5	0,3	(0,3)
---	-----	-----	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------

ii. Engagement de Fountain s.a. vis-à-vis d'ING Belgium s.a., BNP Paribas Fortis s.a. et CBC Banque s.a. de maintenir un niveau de résultats d'exploitation (EBIT) sur charges des dettes financières supérieur aux valeurs au 30 juin et 31 décembre de chaque année prévues dans le plan Kaffa 2018 diminuées de 15%.

Ces valeurs corrigées de la marge de 15% sont les suivantes sur la durée du plan.

Année	2014		2015		2016		2017		2018	
	30-juin	31-déc								

Ratio EBIT (résultat d'exploitation) sur coûts de la dette avec 15% de marge inclus	(3,9)	(2,2)	(3,9)	(1,8)	2,1	4,5	10,3	13,2	19,3	20,8
---	-------	-------	-------	-------	-----	-----	------	------	------	------

iii. Engagement de Fountain France Importateur s.a.s. vis-à-vis de HSBC s.a.s. de maintenir un minimum de capitaux propres de 2.000.000 €

4. Autres engagements souscrits en second rang par Fountain dans le cadre du contrat de prêt de la Sogepa signé le 28 mars 2014
 - a. Par FOUNTAIN S.A.
 - i. Gage sur son fonds de commerce incluant 50% du stock et les créances liées à l'exercice de son activité (à l'exception des créances gagées au bénéfice de BNP PARIBAS FORTIS, ING et CBC et des créances faisant l'objet d'un affacturage, dans le respect du « Term Sheet »). Ce gage occupe le 2ème rang après l'inscription prise au profit d'ING S.A. et de BNP PARIBAS FORTIS S.A. en vertu d'une convention de gages sur fonds de commerce en date du 19/03/2014 ou suite à la conversion d'un mandat de gages sur fonds de commerce en date du 19/03/2014.
 - ii. Gage sur l'unique action qu'elle détient dans la S.A. FOUNTAIN BENELUX. Ce gage occupe le 2ème rang après l'inscription prise au profit d'ING S.A. et de BNP PARIBAS FORTIS S.A.
 - iii. Gage sur les créances de au titre de sa convention d'affacturage signée avec KBC Commercial Finance SA (ou autre source de financement alternative) datée du 3 juin 2013
 - iv. Nantissement de compte-titres relatif aux titres détenus dans FOUNTAIN FRANCE IMPORTATEUR
 - b. Par FOUNTAIN BENELUX :
 - i. Gage sur fonds de commerce incluant 50% du stock et les créances liées à l'exercice de son activité (à l'exception des créances gagées au bénéfice de BNP PARIBAS FORTIS, ING et CBC et des créances faisant l'objet d'un affacturage, dans le respect du « Term Sheet »). Ce gage occupe le 2ème rang après l'inscription prise au profit d'ING S.A. et de BNP PARIBAS FORTIS S.A. en vertu d'une convention de gages sur fonds de commerce en date du 19/03/2014 ou suite à la conversion d'un mandat de gages sur fonds de commerce en date du 19/03/2014.
 - ii. Gage sur créances qu'elle détient au titre de sa convention d'affacturage signée avec KBC Commercial Finance SA (ou autre source de financement alternative) datée du 3 juin 2013
 - c. Par FOUNTAIN NETHERLANDS HOLDING :
 - i. Gage sur les 899 actions qu'il détient dans la S.A. FOUNTAIN BENELUX. Ce gage occupera le 2ème rang après l'inscription prise au profit d'ING S.A. et de BNP PARIBAS FORTIS S.A.
 - ii. Nantissement de compte-titres relatif aux titres qu'elle détient dans FOUNTAIN FRANCE IMPORTATEUR

- d. Par FOUNTAIN France IMPORTATEUR :
 - i. Gage sur créances qu'elle détient au titre de sa convention d'affacturage signée avec Natixis (ou autre source de financement alternative) datée du 3 juin 2013
 - ii. Nantissement de compte-titres relatif aux titres qu'elle détient dans FOUNTAIN FRANCE et FOUNTAIN OUEST
 - e. Par FOUNTAIN FRANCE :
 - i. Gage sur créances qu'elle détient au titre de sa convention d'affacturage signée avec Natixis (ou autre source de financement alternative) datée du 3 juin 2013
 - f. Par FOUNTAIN OUEST, fusionnée au 31 décembre 2015 dans FOUNTAIN France S.A.S.,
 - i. Gage sur créances qu'elle détient au titre de sa convention d'affacturage signée avec KBC Commercial Finance SA (ou autre source de financement alternative) datée du 3 juin 2013
 - g. Une caution est consentie, au profit de la REGION WALLONNE, par les entreprises FOUNTAIN BENELUX S.A., FOUNTAIN France SAS, FOUNTAIN France SAS
 - h. Les sûretés identifiées ci-avant sont constituées pour garantir le montant total suivant :
 - i. le remboursement du principal du montant de l'emprunt de l'ENTREPRISE consenti en vertu de la présente convention, soit un million cinq cent mille euros (1.500.000 €)
 - ii. de 3 (trois) années d'intérêts dont la loi conserve le rang
 - iii. d'une somme de cent cinquante mille euros pour frais accessoires non privilégiés par la loi (150.000 €)
 - iv. Total, sauf mémoire : 1.650.000 € un million six cent cinquante mille euros.
5. Autres engagements souscrits en second rang par le groupe Fountain en 2014 envers la Sogepa dans le cadre du financement par cette dernière d'une mission d'interim management de 120 jours chez Fountain s.a.
- a. Conjointement par Fountain Benelux s.a., Fountain France Importateur s.a.s., Fountain France s.a.s., caution solidaire de Fountain s.a. pour le remboursement sur 5 ans du financement d'une mission d'interim management pour un coût maximum de 145.800 €.

Le CEO assure la communication régulière avec le Président du Conseil d'Administration et coordonne les actions du Comité de Gestion. Le CEO ne peut être Président du Conseil d'Administration.

Le Comité de Gestion a évolué comme suit :

- Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers, CEO jusqu'au 30 mai 2016,
- Blue Wave Management sprl, représentée par Denis Gallant, CEO depuis le 1^{er} juin 2016,
- Eric Dienst, CFO, depuis février 2010,
- Sorin Mogosan, Directeur achats, production et technique, depuis 2004,
- Michel van der Beken, CTO, depuis avril 2013.
- Estelle Tissier Dalla-Torre, Directrice des ressources humaines, depuis janvier 2016

Suite à la démission de Blue Wave Management sprl de sa fonction de CEO avec effet au 1^{er} avril 2017, Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers, assurera la fonction temporairement la fonction de CEO en tant que Président exécutif

Membres du Comité de gestion	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Beckers Consulting sprl Représentée par Eugène Beckers	CEO	30/09/2014	30/05/2016
Blue Wave Management sprl, représentée par Denis Gallant	CEO	01/06/2016	01/04/2017
Eric Dienst	CFO	22/02/2010	-
Sorin Mogosan	Directeur achats, production et technique	1985	-
Michel van der Beken	Directeur Marketing	04/2013	-

a. Rémunérations du comité de gestion

Les rémunérations du management hors CEO et hors indemnités de rupture de contrat se présentent comme suit.

Rémunération de base hors charges sociales	Rémunération variable nominale hors charges sociales	Assurances pension	Autres	Total
404.233	100.000	31.320	58.834	594.388

Le coût société (i.e. charges sociales comprises) de la rémunération variable nominale annuelle récurrente du management, hors CEO, est de 137.520 €. La rémunération variable annuelle qui sera effectivement attribuée n'a pas encore été arrêtée.

Depuis début 2013, le CFO bénéficie d'un plan d'options d'achats de 10.000 actions sur 3 ans dont les caractéristiques sont décrites ci-avant, dont 1/3 ou 3.333 options pour lesquelles l'attribution a été confirmée en juillet 2013.

Les honoraires facturés par le CEO pour l'exercice 2016 se répartissent comme suit.

CEO	Honoraires	Rémunération variable	Pension	Autres	Total
Beckers Consulting sprl	90.300	-	-	-	90.300
Blue Wave Management sprl	189.600	69.564			259.164
Total	279.900	69.564	-	-	349.464

Pour la période du 01/01/2016 au 30/06/2016, les honoraires de CEO de Beckers Consulting sprl ont été déterminés sur base de

- un montant fixe de 5.000 € par mois pour 4 jours de prestation,
- un montant 1.400 € par jour supplémentaire de prestation.

Pour la période du 01/06/2016 au 31/12/2016, les honoraires de CEO de Blue Wave Management sont déterminés sur base de

- un montant de 850 € par jour de prestation,
- un montant annuel variable attribuable et provisionné à charge de l'exercice de 66% de la rémunération journalière facturée ; le montant effectivement attribué est de 55.902 €

Pour rappel, il n'y pas d'administrateur exécutif hors le CEO.

b. Indemnités de départ du management et des administrateurs non exécutifs

Les indemnités contractuelles de départ du management sont celles prévues par les dispositions légales belges. Il n'est pas prévu de droit de recouvrement de la rémunération variable si cette dernière a été attribuée sur base d'informations financières erronées.

Le contrat de Blue Wave Management prévoit un préavis de 12 mois en cas de rupture de contrat par Fountain et de 4 mois en cas de rupture de contrat par le prestataire de services.

Suite à la démission par Blue Waves Management sprl, représentée par Denis Gallant, de son mandat d'administrateur et de sa fonction de CEO du groupe Fountain, de commun accord avec Fountain s.a., un contrat de consultance de 8 mois à mi-temps pour un montant total de 72.000 € pour la période d'avril à novembre 2017.

c. Paiement fondé sur les actions

Depuis 2013, le CFO bénéficie d'un plan d'options d'achats de 10.000 actions à partir de 2013.

Les caractéristiques techniques de ce plan sont décrites dans le rapport de rémunération du rapport de gestion statutaire.

Transactions avec parties liées effectuées dans des conditions autres que celles de marché

Conformément à l'arrêté royal du 10 août 2009 portant modification de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et de l'arrêté royal du 12 septembre 1983 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable minimum normalisé, après examen et analyse, il est confirmé que le groupe n'a pas effectué de transactions avec des parties liées dans des conditions autres que celles du marché qui devraient être mentionnées dans le présent rapport. Par ailleurs, après analyse par les représentants des comités d'audit et de nominations/rémunérations, il est confirmé

que le groupe n'a pas payé de rémunérations à ses dirigeants qui soient à des conditions autres que celles du marché.

NOTE 22. : EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Pour réduire la pression sur la trésorerie résultant notamment de la baisse du crédit fournisseurs, un accord de financement est intervenu entre l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) et Fountain. Cet accord porte sur les éléments suivants :

- l'échelonnement de l'échéance de remboursement des prêts des banques de 312 KEUR de juin 2016 en 12 mensualités courant de juillet 2016 à juin 2017,
- l'échelonnement de l'échéance de remboursement du prêt de la Sogepa (Région Wallonne) de 83 KEUR de juin 2016 en 12 mensualités courant de juillet 2016 à juin 2017
- le report de l'échéance de remboursement du prêt de QuaeroQ s.a. de 150 K€ de juin 2016 à juin 2017.

En 2015, la société KBC Commercial Finance avait donné préavis aux contrats d'affacturage des créances commerciales des sociétés Fountain s.a. (BE), Fountain Benelux s.a. (BE), Fountain France Importateur s.a.s. (FR) et Fountain France s.a.s. (FR) avec effet, après reports successifs, au 31/12/2016 pour les deux sociétés françaises et au 30/09/2016 pour les deux sociétés belges.

Par avenant en date du 24 février 2016, le taux de financement des créances des sociétés Fountain s.a. et Fountain Benelux s.a. a été réduit de 90% à 70%.

En date du 16 juin 2016, les sociétés françaises Fountain France Importateur s.a.s. et Fountain France s.a.s. ont chacune signé un contrat d'affacturage de leurs créances avec la société Natixis Factor s.a. suivant lequel les créances cédées sont financées à concurrence de 90% de leur montant, contre 60% dans le cadre du contrat avec KBC Commercial Finance s.a.. Le transfert de l'affacturage des créances des 2 sociétés françaises a été réalisé fin août 2016.

Le 1er juin 2016, Fountain S.A. a nommé Mr. Denis Gallant CEO du groupe. Dans cette fonction il remplace Eugeen Beckers qui assumait la fonction de CEO depuis septembre 2014. Ce dernier a été nommé Président du Conseil d'Administration de Fountain. Enfin, Christian Van Besien a été nommé Vice-Président du Conseil d'Administration.

En novembre 2016, la société Fountain France s.a.s. a conclu un contrat de leasing financier auprès de la société financière Locam s.a.s., filiale du Crédit Agricole (France) à concurrence de 425 K€ pour l'acquisition de machines à boissons pour un client multi-sites en France.

NOTE 23. : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société Blue Waves Management sprl, représentée par Mr. Denis Gallant, a démissionné de son mandat d'administrateur et de sa fonction de CEO de Fountain avec effet au 1^{er} avril 2017. Beckers Consulting BVBA, représenté par Eugeen Beckers, Président du conseil d'administration, assure temporairement depuis cette date la gestion journalière en collaboration avec le comité de gestion en tant que Président Exécutif dans l'attente de la mise en place d'un nouveau CEO.

En avril 2017, un accord est intervenu entre d'une part Fountain et d'autre part l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) sur un nouvel étalement des échéances de remboursement des dettes de financement. Cet accord porte sur les éléments suivants.

- De la dette totale de 3.563 K€ des crédits ING, BNP Paribas Fortis et CBC concernés au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été réduits de 1.410 K€ à 451 K€ et le solde au 31 décembre 2017 de 3.112 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- De la dette résiduelle de 875 K€ du financement de la Région Wallonne via la Sogepa au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été ramenés de 375 K€ à 125 K€ en 2017 et le solde au 31 décembre 2017 de 750 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- Le remboursement du prêt de QuaeroQ SA de 300 K€ a été reporté de juin 2017 (150 K€) et juin 2019 (150 K€) au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de l'accord intervenu avec les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, de nouveaux covenants ont été définis qui seront détaillés dans le rapport de gestion et dans les notes aux comptes statutaires et consolidés.

Cet accord étant intervenu en 2017, la nouvelle répartition long terme / court terme n'a pas été reflétée dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

Les autres financements sont restés inchangés.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu postérieurement au 31 décembre 2016.

NOTE 24. : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES ACQUISITIONS ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En 2016, aucun regroupement d'entreprise n'a eu lieu.

NOTE 25. : RECLASSEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

NOTE 26. : GESTION DES RISQUES

I. Evaluation des risques

Le Groupe a défini une méthode d'identification et d'évaluation des risques permettant de prendre les mesures nécessaires pour les réduire. Cette analyse fait l'objet d'une revue périodique et d'ajustements. Elle a été examinée par le Comité d'Audit en dates du 26 janvier 2016 et JJ MMM 2017.

m. Risques sur le chiffre d'affaires

Le Groupe Fountain étant intégré verticalement, le chiffre d'affaires du groupe a une influence directe sur le chiffre d'affaires de la société Fountain s.a..

Obsolescence du concept de cartouche

Le concept de la cartouche (produit lyophilisé) date de plus de 40 ans et nécessite d'être adapté aux demandes du marché actuel. Ce produit est en baisse constante et est le vecteur principal de l'attrition de ses petits clients, raison principale de la baisse du chiffre d'affaires que l'entreprise connaît depuis de nombreuses années dans cette gamme (-8% en 2016, -8% en 2015, -12% en 2014, -24% en 2013 et -14% en 2012).

Par ailleurs de nombreux clients « cartouches » sont eux-mêmes propriétaires de leur machine. Ils ne sont dans ce cas que très rarement liés par contrat à Fountain. Ceci facilite l'abandon du système et explique l'érosion constante constatée sur ce type de solution.

Malgré de nombreuses tentatives, Fountain n'a pas encore été en mesure de redynamiser ce produit qui représente aujourd'hui près de 33 % de son business en 2016 (35 % en 2015).

Absence partielle de contrats clients

Dans la mesure du possible, les nouveaux clients s'engagent sous contrat pour une durée de 2 à 5 ans. Il est cependant de moins en moins possible d'obtenir un engagement des clients sur une période définie. Dans certains cas, les solutions proposées sont installées sans engagement contractuel de durée. Au global, dans l'ensemble des gammes Fountain, à savoir « cartouches » et autres, environ 50 % des clients ne sont pas liés contractuellement. Dans ce type de situation, la pérennité du client est évidemment plus précaire. Mais ce même type de situation permet également d'entrer en relation avec des clients non liés à leur fournisseur.

La dispersion du chiffre d'affaires sur un nombre très important de clients permet de limiter l'impact de ces pertes de clients qui sont par ailleurs compensées, à ce jour encore insuffisamment, par le gain de nouveaux clients.

Attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante

La combinaison des deux facteurs ci-dessus constitue un risque réel de non réalisation de l'objectif du chiffre d'affaires. Le groupe Fountain travaille depuis longtemps au redéveloppement du chiffre d'affaires par la redynamisation des équipes commerciales existantes ainsi que à la réduction de l'attrition sur la clientèle existante. Cette attrition a été historiquement importante (-4,3% en 2016, -1,9% en 2015, -4,1% en 2014 et -9,4 % en 2013). Elle résulte essentiellement de la perte de chiffre d'affaires sur des clients à faible, voire très faible chiffre d'affaires annuel (moins de 300 EUR ou moins de 150 EUR par an). La base de la clientèle comprend en effet une part importante de clients à chiffre d'affaires annuel limité qu'il importe de fidéliser. A défaut, le chiffre d'affaires réalisé avec de nouveaux clients ne peut compenser l'attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante.

L'augmentation du chiffre d'affaires est une condition essentielle pour atteindre la rentabilité opérationnelle attendue à long terme, notamment en termes d'EBITDA, et respecter les engagements pris à l'égard des banques dans le cadre des financements obtenus. A défaut, ces financements pourraient être remis en cause par les bailleurs de fonds.

n. Risque de trésorerie

La Société recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que des banques.

Par rapport à sa structure bilantaire et de compte de résultats, le niveau d'endettement financier net du Groupe Fountain s'élève à 46 % du total bilantaire à fin 2016 contre 38 % à fin 2015 et à 2,7 fois le REBITDA (cf. définition ci-après) à fin 2016 contre 2,9 fois le REBITDA à fin 2015. Le ratio de l'endettement net sur REBITDA s'est légèrement amélioré par rapport à l'exercice précédent principalement à la suite de la diminution de la dette nette par les remboursements effectués en 2016.

Les renégociations successives des crédits bancaires démontrent le risque d'insuffisance de trésorerie consécutif à une réduction du crédit bancaire ou à son non renouvellement sur la base d'éléments propres à Fountain mais aussi compte tenu de du contexte économique général.

En vertu des accords de financement convenus en 2013, finalisés en 2014, les banques ING Belgique, BNP Paribas Fortis et CBC Banque ont accordé au Groupe Fountain des financements pour 7,7 millions d'euros pour une durée de cinq ans, en sus des accords de factoring (cf. infra) conclus par la Société. Ces financements sont garantis par des sûretés personnelles et réelles des sociétés du Groupe Fountain, dont hypothèque et mandat hypothécaire, gage et mandat de gage sur fonds de commerce, et gages sur participations et contrats de factoring. Le remboursement de ces financements fait l'objet d'amortissements du 31 mars 2014 au 30 juin 2019. Ces financements ont été octroyés moyennant l'absence de distribution de dividendes jusqu'au 30 juin 2016 et l'obligation pour Fountain de respecter un ratio maximum de dettes financières nettes sur EBITDA et un ratio minimum de résultat d'exploitation sur frais financiers, définis semestriellement compte tenu de la saisonnalité des activités et de l'évolution dans le temps des paramètres, conformes à ceux de son plan financier avec une marge de manœuvre de 15 %. Ces financements sont octroyés moyennant un taux d'intérêt Euribor plus 3,25 % en 2014 et 2015 et 2,50 % de 2016 à 2018.

En outre, en date du 19 décembre 2013, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer via la Société Wallonne de Gestion et de Participations, en abrégé la Sogepa, un prêt de 1.500.000 EUR jusque mi 2019 et ce pour compléter les financements négociés avec les banques.

Les covenants ou ratios à respecter par le groupe Fountain dans le cadre des crédits bancaires décrits ci-avant sont les suivants.

Année	2014		2015		2016		2017		2018	
	30 juin	31 déc								

Ratio Dettes financières nettes sur Ebitda avec 15 % de marge inclus	8,8	3,9	12,3	4,2	5,2	1,8	1,9	0,5	0,3	(0,3)
--	-----	-----	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------

Ratio EBIT (Résultat d'exploitation) sur coûts de la dette avec 15 % de marge inclus	(3,9)	(2,2)	(3,9)	(1,8)	2,1	4,5	10,3	13,2	19,3	20,8
--	-------	-------	-------	-------	-----	-----	------	------	------	------

Au 31 décembre 2016, Fountain ne respecte pas ces 2 engagements avec des valeurs de ratios comme suit :

- Dettes financières nettes sur Ebitda : 2,7
- EBIT sur coûts de la dette : -18,8

En décembre 2016, les banques ont marqué leur accord sur la levée de ces obligations de ratios au 31 décembre 2016.

En avril 2017, un accord est intervenu entre d'une part Fountain et d'autre part l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) sur un nouvel étalement des échéances de remboursement des dettes de financement. Cet accord porte sur les éléments suivants.

- De la dette totale de 3.563 K€ des crédits ING, BNP Paribas Fortis et CBC concernés au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été réduits de 1.410 K€ à 451 K€ et le solde au 31 décembre 2017 de 3.112 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- De la dette résiduelle de 875 K€ du financement de la Région Wallonne via la Sogepa au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été ramenés de 375 K€ à 125 K€ en 2017 et le solde au 31 décembre 2017 de 750 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.

- Le remboursement du prêt de QuaeroQ SA de 300 K€ a été reporté de juin 2017 (150 K€) et juin 2019 (150 K€) au 31 décembre 2021.

Les autres financements sont restés inchangés.

Cet accord étant intervenu en 2017, la nouvelle répartition long terme / court terme n'a pas été reflétée dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de l'accord intervenu avec les banques ING et BNP Paribas Fortis, de nouveaux covenants ont été définis qui sont détaillés dans le rapport de gestion et dans les notes aux comptes statutaires et consolidés. De manière synthétique, ces covenants sont les suivants.

K EUR	Plan 06/17	Plan 2017	Plan 06/18	Plan 2018	Plan 06/19	Plan 2019	Plan 06/20	Plan 2020	Plan 06/21	Plan 2021
Chiffre d'affaires	13.919	26.434	13.321	25.297	12.916	24.526	12.654	24.027	12.654	24.027
Ebitda	1.268	2.114	1.167	1.707	965	1.451	1.125	1.557	1.125	1.557
Dette financière brute	8.221	7.507	6.885	6.069	5.561	4.783	4.299	3.531	3.122	2.106
Investissement corporels	263	351	202	404	202	404	202	404	202	404

En cas de non-respect des covenants par le Groupe Fountain, les crédits des banques ING Belgique, BNP Paribas Fortis pourraient être dénoncés ou être renégociés dans la mesure des possibilités. Des mesures de restructuration complémentaires devraient à tout le moins être prises pour ramener le groupe dans des paramètres financiers acceptables pour ses bailleurs de fonds. Il existerait un risque de ne pas pouvoir retrouver un accord de financement en cas de non-respect des covenants bancaires.

o. Risque relatifs aux litiges

Le groupe est confronté à plusieurs litiges et différents.

Dans les 3 affaires relatives au détournement de fonds pour un montant total de 1.130 K€ survenus dans une filiale de 2005 à 2008, le groupe est demandeur et a obtenu des dédommagements à ce jour pour un montant total de 688 K€. Dans le futur, il ne pourrait qu'obtenir éventuellement des dédommagements complémentaires.

Un litige fiscal était en cours au 31 décembre 2016, à savoir un dernier dossier portant sur des redressements de base imposable de 512 K€ et sur une rectification de TVA pour 224 K€ a été jugé en défaveur de la société début 2015 ; les redressements de base imposables sont sans impact sur les comptes car les actifs d'impôts différés ont déjà été ajustés en 2013 pour tenir compte de cet élément ; la rectification de TVA de 224 K€ provisionnée en 2013, était exécutoire ; un plan de paiement sur 12 mois d'avril 2015 à mars 2016 a été convenu et respecté ; la société a néanmoins interjeté appel du jugement.

En conséquence, au 31 décembre 2016, la procédure d'appel en récupération du montant de TVA de 224 K€ est encore en cours ainsi que le litige relatif au redressement de la base imposable de 512 k€.

Quelques litiges sociaux et licenciements sont actuellement en cours. Des provisions ont été constituées (92 K€ au 31/12/2016) au cas par cas pour ces litiges sur base de l'issue attendue de ces derniers. Ces dossiers, au nombre inférieur à 5, devraient pouvoir être clôturés dans les 24 mois suivant le 31/12/2016, sauf éventuelle procédure en appel.

Moins de dix litiges commerciaux sont actuellement en cours. Des provisions à hauteur de 66 K€ ont été constituées pour ces dossiers.

Outre les dossiers commerciaux évoqués ci-avant, la société Fountain a un différend avec le groupe informatique SAP apparu fin de l'exercice 2016. Fountain utilise moyennant paiement de la maintenance et des licences ad hoc l'ERP SAP et différents modules. Fountain a également installé une solution indépendante de SAP pour gérer son site internet de ventes. Les clients de Fountain ont la possibilité d'accéder au site internet de ventes en lignes notamment pour commander des produits. Ce site internet de vente en lignes est connecté à SAP via un connecteur pour lequel une licence utilisateur est payée pour transfert des données. Les clients n'ont pas d'accès au logiciel SAP. SAP considère que chaque client est un utilisateur de son ERP et donc être en droit de réclamer le paiement de licences à concurrence de 1,6 M€. Le Conseil d'Administration de Fountain considère que le point de vue de SAP est non fondé et que la demande de SAP est irréaliste. Des contacts sont en cours entre Fountain et SAP, d'une part, et entre leurs conseillers respectifs. Le Conseil d'Administration est d'avis qu'un accord sera trouvé entre les parties sous une forme à définir et qu'au 31 décembre 2016, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour ce différent.

De plus amples informations sont données sur ces dossiers en note 9 aux comptes consolidés au 31/12/2016.

p. Risque de taux d'intérêts

Les financements sont contractés soit à taux fixe, soit à taux flottant. Les niveaux de marge bancaire sur les financements ont été fixés comme indiqué ci-avant compte tenu de la situation financière de Fountain en 2016. Le montant total des financements à taux flottant (Euribor + marge bancaire) au 31/12/2016 s'élève à 6.513 K€ (8.435 K€ au 31/12/2015)

Pour les financements à taux flottant, Fountain couvre partiellement ce risque par des contrats IRS. À ce titre, le Groupe Fountain a couvert partiellement son risque d'intérêts au moyen d'un IRS dont le montant nominal est de 2.026 K€ au 31 décembre 2016. Ce contrat arrivera à échéance en 28 juin 2019. Au 31 décembre 2016, la partie des dettes financières à taux flottant (Euribor + marge) non couverte par un contrat de couverture de taux d'intérêt s'élève 4.487 K€ (5.599 K€ au 31 décembre 2015).

Une hausse des taux d'intérêts aurait un impact significatif sur les charges financières de Fountain. A titre d'exemple, une augmentation du taux de base de 100 point de base entraînerait une augmentation des charges des dettes financières de 44,9 K€.

q. Risque de devise

Le Groupe Fountain étant principalement actif dans des pays de la zone Euro, à l'exception pour l'essentiel de sa filiale au Danemark, l'exposition au risque de change est peu significative et aucune couverture n'est prise en ce domaine.

r. Risque alimentaire

Du fait de son activité de vente, de location et de mise à disposition de machines à boissons froides et chaudes à base de produits lyophilisés ou en grain, le Groupe Fountain est exposé aux risques alimentaires. À ce titre, le Groupe Fountain se fournit en produits uniquement auprès de producteurs certifiés et n'opère aucun traitement des produits à l'exception, dans certains cas, de leur reconditionnement dans le respect des normes applicables. Par ailleurs, le Groupe Fountain vend, loue ou met à disposition des distributeurs de boissons fabriqués par des fournisseurs spécialisés en application des normes requises pour les pays dans lesquels ces machines sont commercialisées. Compte tenu de son secteur d'activité, Fountain qui gère le conditionnement de certains produits, fait régulièrement l'objet de contrôles par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire). Les recommandations de l'AFSCA sont normalement assorties d'un délai de mise en place ou de régularisation. Fountain suit les recommandations de l'AFSCA et procède aux modifications et au besoin aux régularisations nécessaires. Les agrémentations octroyées de l'AFSCA à Fountain sont disponibles sur le site de l'AFSCA (www.afsca.be).

s. Risque de fluctuation des prix d'achats

L'activité de Fountain est soumise au risque de fluctuation plus ou moins importante des cours du café ou du cacao qui peuvent avoir un impact sur le prix d'achat des produits et donc sur la marge brute. La part de la matière première dans le produit lyophilisé acheté est de l'ordre de 15%, l'essentiel du coût du producteur étant le processus de lyophilisation en lui-même. L'impact net des fluctuations des prix sur les marchés du café et du cacao est donc très atténué pour Fountain. L'approvisionnement en produits et en machines fait, dans certains cas, l'objet de fixation de prix avec ses fournisseurs sur des périodes n'excédant pas l'année. Au 31 décembre 2016, aucun accord de prix à moyen ou long terme n'avait été conclu. Le groupe ne recourt pas à des instruments de couverture de prix d'achat. Enfin, les variations de prix d'achats sont en général répercutées dans le prix de vente. Ceci est confirmé par la stabilité dans le temps des marges de Fountain.

t. Préservation des actifs en clientèles

Bien que la politique commerciale soit de vendre les machines aux clients ou au Vendor Lessor qui la louera au client, dans certains cas, le Groupe Fountain loue et met à disposition de ses clients des distributeurs de boissons qui restent ses actifs propres. Le risque de pertes et de dommages à ses machines disséminées chez des milliers de clients en France, au Danemark et au Benelux est circonscrit par un suivi régulier des contrats des machines placées en clientèle et par les visites régulières des vendeurs produits et des techniciens de maintenance chez les clients. Ce risque étant réparti sur un grand nombre de clients, son importance est limitée.

u. Risque de non-recouvrement de créances commerciales

Le chiffre d'affaires de la Société est réalisé pour l'essentiel en B2B par ses propres filiales et sous-filiales. Les accords de factoring ne comprennent pas de clause d'assurance-crédit. Les créances impayées sont à charge du groupe. La facturation régulière des clients porte sur la location éventuelle des machines et les consommations de produits. La plus grande partie des clients du groupe est constituée de petites et moyennes entreprises, le montant moyen des factures émises est donc très limité (environ 125 €) de même que l'encours par client. Le suivi régulier des retards de paiement et l'arrêt rapide des livraisons en cas de retard de paiement permet de circonscrire rapidement les montants à risques. En conséquence, la Société ne couvre pas ses créances contre le risque de défaillance financière de ses clients B2B. Une partie du chiffre d'affaires (environ 12,9 %) est réalisée avec environ 15 distributeurs indépendants français, 5 néerlandais et 1 belge qui représentent environ 12,1 % et pour moins de 0,8 % avec une dizaine d'autres distributeurs européens et non européens. Un suivi régulier des créances sur ces distributeurs et une relation de longue date avec ces derniers permettent de réduire les risques de non recouvrement. Le taux historique de pertes sur créances commerciales est inférieur à 1 % sur un passé récent.

v. Risque informatique

La concentration de toutes les filiales sur un seul et même système informatique centralisé rend le Groupe Fountain plus dépendant du bon fonctionnement et de la sécurité de ce système et de la disponibilité des données qui y sont enregistrées. En conséquence, les systèmes de sauvegarde, de dédoublement et de redémarrage du système en cas de désastre grave ont été redéfinis et renforcés. Ainsi, le système mis en place assure au Groupe Fountain un RTO (recovery time objective ou temps de récupération des données) de 48 heures et un RPO (recovery point objective ou période maximale de données perdues) de 24 heures.

Depuis janvier 2017, la société Fountain Danmark A/S, seule société en 2016 à disposer d'un système informatique indépendant, est également gérée sur le système central SAP du groupe et bénéficie donc des mêmes sécurités que pour les autres sociétés.

Bien que suivi de manière attentive, ce risque est considéré comme ayant une probabilité faible d'occurrence.

NOTE 27. : RESULTAT PAR ACTION

Résultat net par action en Euro	2016	2015
Résultat de l'exercice (numérateur)	-4.191.126	203.946
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (dénominateur)	4.150.900	4.150.900
Résultat par action (de base et dilué)	-1,01	0,05

Résultat récurrent net par action en Euro	2016	2015
Résultat de l'exercice (numérateur)	-207.996	466.202
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (dénominateur)	4.150.900	4.150.900
Résultat par action (de base et dilué)	-0,05	0,11

Résultat non récurrent net par action en Euro	2016	2015
Résultat de l'exercice (numérateur)	-3.983.130	-262.256
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (dénominateur)	4.150.900	4.150.900
Résultat par action (de base et dilué)	-0,96	-0,06

Les actions sont sans désignation de valeur nominale.

Le nombre d'actions nominatives au 31/12/2016 est de 8400.

Aucune option sur actions n'a été attribuée en 2016. Le prix d'exercice moyen pondéré et le nombre d'options sont les suivants

	2016		2015	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Au 1er janvier attribuées pendant la période auxquelles il est renoncé pendant la période exercées pendant la période expirées pendant la période exercables à la fin de la période	69.999 0 0 0 0	5,52 0,00 0,00 0,00 0,00	69.999 0 0 0 0	5,52 0,00 0,00 0,00 0,00
Total	69.999	5,52	69.999	5,52

Ces options sur actions sont hors de la monnaie (out of the money) ; en conséquence, les transactions n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers au 31 décembre 2016.

Ces options sur actions sont anti-dilutives pour la période sous revue. Au 31 décembre 2016, le groupe ne détient aucune action propre en vue de couvrir les plans d'options ci-avant.

NOTE 28. : ACTIONNARIAT

L'actionnariat de Fountain SA se compose comme suit :

	Nombre d'actions	% de détention		
Quaeroq scrl	1.275.631	30,73%		
Banque Degroof Petercam	1	0,00%		
Degroof Equity	633.538	15,26%		
Marc Coucke	37.500	0,90%		
Alychio	212.400	5,12%	307.050	7,40%
Mylecke Management, Art & Invest	57.150	1,38%		
Sous-total	2.216.220	53,39%		
Public	1.934.680	46,61%		
Nombre total d'actions	4.150.900	100,00%		

Source : déclarations de transparence reçues par la société

Quaeroq scrl, société d'investissements de droit belge

Banque Degroof Petercam s.a., société d'investissements de droit belge

Degroof Equity s.a., société d'investissements de droit belge

Marc Coucke, citoyen belge

Alychio n.v., société de droit belge contrôlée par Marc Coucke

Mylecke Management, Art & Invest s.a., société de droit belge

contrôlée par Marc Coucke

NOTE 29. : PERSPECTIVES 2016 ET JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

L'exercice 2016 se caractérise par un retour de l'érosion du chiffre d'affaires avec pour conséquence une réduction de la marge brute, une pression accrue sur le cash-flow d'exploitation et, in fine, une réduction de la capacité de remboursement des financements en cours.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a identifié et en partie implémentés plusieurs mesures en vue de permettre la poursuite des activités sont les suivantes.

a. Chiffre d'affaires

Les mesures en cours d'implémentation destinées à arrêter progressivement l'érosion du chiffre d'affaires sont organisées autour des axes suivants.

- i) La réduction de l'érosion du chiffre d'affaires chez les clients existants par
 - un meilleur suivi de la clientèle par les équipes commerciales au moyen d'un logiciel de CRM,
 - un renouvellement continu et élargi de l'offre produits par l'adjonction de nouveaux produits tant en boissons qu'en accessoires « food »,
- ii) La réduction de la perte de clients par l'amélioration des processus internes en vue d'un meilleur service aux clients sur l'ensemble des opérations depuis la création du client, la création du contrat, l'installation chez le client, la prise de commande, la livraison, la facturation, jusqu'au service de maintenance et d'intervention, le suivi des plaintes ... et par l'adaptation plus rapide de l'offre en fonction des désiderats et des besoins des clients

- iii) L'accroissement de l'acquisition de nouveaux clients par un suivi plus régulier des équipes commerciales avec un coaching plus rapproché en vue de mieux dynamiser les forces commerciales du groupe et par des approches sectorielles des clients au moyen d'offres adaptées.

b. Réduction des coûts

Grâce à la mise en place de nouveaux systèmes informatisés et à une réorganisation de services administratifs internes ainsi qu'à la mise en place de critères de performance notamment dans les services commerciaux, d'administration des ventes, de livraisons et de gestion des services techniques, un plan de réduction des coûts des ressources humaines est en cours d'implémentation avec pour objectifs de réduire l'inefficience, d'augmenter la performance et de réduire les coûts opérationnels par la simplification, l'harmonisation et l'optimisation des tâches administratives notamment dans le domaine technique et par l'optimisation des processus d'administration des ventes.

De même, les coûts d'infrastructure principalement liés aux agences et établissements en France et au Danemark sont en cours d'analyse pour les ramener au strict minimum nécessaire.

c. Etalement des plans de remboursement des principaux financements

Au 31 décembre 2016, la dette financière consolidée était de 7.671 K€ contre 9.901 K€ au 31 décembre 2015, soit une diminution de 2.231 K€ sur l'exercice. La trésorerie a diminué de 800 K€ durant l'exercice passant de 1.217 K€ au 31 décembre 2015 à 417 K€ au 31 décembre 2016. En conséquence, la dette financière nette consolidée à fin décembre 2016 s'élève à 7.254 K€ contre 8.685 K€ à fin décembre 2015, soit en diminution nette de 1.430 K€ sur l'exercice.

En avril 2017, un accord est intervenu entre d'une part Fountain et d'autre part l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) sur un nouvel étalement des échéances de remboursement des dettes de financement. Cet accord porte sur les éléments suivants.

- De la dette totale de 3.563 K€ des crédits ING, BNP Paribas Fortis et CBC concernés au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été réduits de 1.410 K€ à 451 K€ et le solde au 31 décembre 2017 de 3.112 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- De la dette résiduelle de 875 K€ du financement de la Région Wallonne via la Sogepa au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été ramenés de 375 K€ à 125 K€ en 2017 et le solde au 31 décembre 2017 de 750 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- Le remboursement du prêt de QuaeroQ SA de 300 K€ a été reporté de juin 2017 (150 K€) et juin 2019 (150 K€) au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de l'accord intervenu avec les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, de nouveaux covenants ont été définis qui sont détaillés dans le rapport de gestion et dans les notes aux comptes statutaires et consolidés.

Cet accord étant intervenu en 2017, la nouvelle répartition long terme / court terme n'a pas été reflétée dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

Les autres financements sont inchangés.

Le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion considèrent que l'ensemble des mesures déjà implantées 2016 ainsi que celles en cours d'implémentation devraient permettre à Fountain de retrouver progressivement son équilibre financier.

Ces prévisions n'échappent pas aux risques divers qui sont exposés dans le rapport de gestion, dont l'attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante citée ci-avant et mentionnée à la note 26b.

NOTE 30. : TAUX DE CHANGE

Euro/DKK	2016	2015
Taux de clôture	0,13450985	0,13400155
Taux moyen	0,13431683	0,13403643

NOTE 31. : SOCIETES DU GROUPE

- Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Adresse siège social	Pays	Fraction du capital détenu	Variation du % par rapport à 2014
Fountain Bénélux	Avenue de l'Artisanat 13, B-1420 Braine-l'Alleud	Belgique	100,00%	0%
Fountain SA (1)	Avenue de l'Artisanat 17, B-1420 Braine-l'Alleud	Belgique	100,00%	0%
Fountain Denmark A/S	Hammerholmen 18E, DK-2650 Hvidovre	Danemark	100,00%	0%
Fountain Distribution Center GIEE	Ubruparc 1 - 2 à 8 Bld de la Libération F-93200 Saint-Denis	France	100,00%	0%
Fountain France Importateur SAS	Rue Clément Ader 391 - Le Polygone Parc d'Activité du F-59118 Wambrechies	France	100,00%	0%
Fountain France SAS	Rue Clément Ader 391 - Le Polygone Parc d'Activité du F-59118 Wambrechies	France	100,00%	0%
Fountain Netherlands Holding BV	Baronielaan 139, NL-4818 PD Breda	Pays-Bas	100,00%	0%

(1) Dans le cadre de la restructuration du groupe, la Fountain International SA a été fusionnée au 31 décembre 2016 dans Fountain SA avec effet rétroactif au 01/10/2016

- Sociétés mises en équivalence
Néant
- Sociétés exclues du périmètre de consolidation (participations d'importance négligeable)

Société	Adresse	Pays	Fraction du capital détenu	Variation du % par rapport à 2015
Fountain Coffee Systems Finland OY (société sans activité)	Pakilantie 61, SF-00660 Helsinki	Finland	100,00%	0%
Fountain Consumer Appliances Ltd (Société n'ayant plus communiqué d'informations financières fiables récentes)	"Belmont" Upasi Road, Coonor 643 101, India	Inde	17,98%	0%
Fountain Sud (France) SARL (en liquidation)	ZA les Ferrailles, Route de Caumont, F-84800 Isle sur la Sorgue	France	100,00%	0%

AGENDA DE L'ACTIONNAIRE

LUNDI 29 MAI 2017	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
FIN SEPTEMBRE 2017	INFORMATIONS SEMESTRIELLES AU 30 JUIN 2017
FIN MARS 2017	ANNONCE DES RÉSULTATS ANNUELS 2017

4. RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES



T : +32 (0)2 352 04 90
F : +32 (0)2 351 04 87
www.bdo.be

Nysdam Office Park
Avenue Reine Astrid 92
B-1310 La Hulpe

FOUNTAIN S.A.

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
de la société pour l'exercice
clos le 31 décembre 2016**

**BDO Bedrijfsrevisoren Burg. Ven. CVBA / BTW BE 0431 088 289 RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL / TVA BE 0431 088 289 RPM Bruxelles**

The stated BDO company, a limited liability company incorporated in Belgium, is a member of BDO International Limited, a UK company, limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société FOUNTAIN S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels consolidés, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Ces comptes annuels consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2016, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations de capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les annexes.

Rapport sur les comptes consolidés - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société FOUNTAIN S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur des normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à 15.886.348,19 EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par une perte de l'exercice de -4.191.125,29 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures de contrôle appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés de la société FOUNTAIN S.A. au 31 décembre 2016, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 29 des comptes consolidés dans laquelle la société expose son plan de mesures en vue d'assurer la continuité de la société, ainsi que les incertitudes et risques qui peuvent impacter la réalisation de ce plan et donc le développement futur de la société.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes qui n'est ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

La Hulpe, le 28 avril 2017


BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL
Commissaire
Représentée par Felix Fank

II. RAPPORT ANNUEL STATUTAIRE

1. RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Rapport de Gestion

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MAI 2017
(Comptes Statutaires)

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion statutaire pour l'exercice social 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2016 qui traduisent, après répartition proposée du résultat, un total bilantaire de 12.080.816,56 € et une perte nette après impôts de -8.130.596,19 €. Nous soumettons de même à votre approbation notre proposition d'affectation du résultat et nous vous demandons décharge de notre mandat pour l'exercice clôturé.

1. Données financières de l'exercice

Schématiquement les comptes sociaux se décomposent comme suit :

a. Structure du bilan (après affectation).

1. BILAN STATUTAIRE APRES REPARTITION		
(en K EUR)	2016	2015
FRAIS D'ETABLISSEMENT	0	0
ACTIFS IMMOBILISES	7.374	18.927
I. Immobilisations incorporelles	167	209
II. Immobilisations corporelles	689	789
III. Immobilisations financières	6.518	17.929
ACTIFS CIRCULANTS	4.707	4.186
IV. Crédances à plus d'un an	0	0
V. Stocks, Commandes en cours d'exécution	803	978
VI. Crédances à un an au plus	3.627	2.742
VII. Placements de trésorerie	0	0
VIII. Valeurs disponibles	133	394
IX. Comptes de régularisation	144	72
TOTAL DE L'ACTIF	12.081	23.112
<hr/>		
(en milliers EUR)	2016	2015
CAPITAUX PROPRES	1.311	9.442
I. Capital souscrit	8.000	8.000
II. Prime d'émission	0	0
III. Plus-values de réévaluation		
IV. Réserves	1.410	1.410
V. Bénéfice reporté	-8.099	31
VI. Subsides en capital		
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES	4	40
VII.A. Provisions pour risques et charges	4	40
VII.B. Impôts différés	0	0
DETTES	10.766	13.631
VIII. Dettes à plus d'un an	3.083	8.069
IX. Dettes à un an au plus	7.683	5.541
X. Comptes de régularisation	0	20
TOTAL DU PASSIF	12.081	23.112

b. Compte de résultats

2. COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRE (en milliers EUR) après affectation		2016	2015
I. VENTES ET PRESTATIONS		13.530	13.605
A. Chiffre d'affaires		11.480	11.420
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)			
C. Production immobilisée		0	0
D. Autres produits d'exploitation		2.050	2.151
E. Produits d'exploitation non récurrents			35
II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS		-15.955	-13.514
A. Approvisionnements et marchandises		-7.306	-7.572
B. Services et biens divers		-3.856	-3.565
C. Rémunérations, charges sociales et pensions		-2.118	-2.203
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations (dotations +, reprises -)		-320	-393
E. Amortissements et réductions de valeur sur stocks et créances (dotations +, reprises -)		108	286
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, reprises -)		37	0
G. Autres charges d'exploitation		-62	-67
H. Charges d'exploitation non récurrentes			-2.438
III. BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION		-2.425	91
IV. Produits Financiers récurrents		411	448
V. Produits Financiers non récurrents		1	0
VI. Charges Financières récurrentes		-342	-505
VII. Charges Financières non récurrentes		-5.773	0
VIII. BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS		-8.129	35
IX.bis Transferts/prélèvements sur impôts différés & latences fiscales			
X. Impôts sur le résultat		-2	-3
XI. BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE		-8.131	31
XII. Prélèvements et transferts aux réserves immunisées			
XIII. BENEFICE (PERTE) A AFFECTER		-8.131	31
A. Dotation à la réserve légale		0	0
B. Dotation aux autres réserves			
C. Dividende			
D. Report à nouveau			-8.131

2. Commentaires

a. Bilan

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres statutaires s'élèvent à 1.311 K€ contre 9.442 K€ au 31 décembre 2015 et le nombre d'actions constituant le capital est resté inchangé à 4.150.900.

La diminution des capitaux propres résulte de l'affectation du résultat de l'exercice 2016 de -8.131 K€.

Les dettes financières, se montaient à 5.236 K€ au 31 décembre 2016 dont 300 K€ de dettes envers actionnaire à comparer à 10.385 K€ au 31 décembre 2015 dont 300 K€ de dettes envers actionnaire et 3.300 K€ de dette vis -à-vis de la filiale Fountain International s.a..

A ce montant s'ajoute un prélèvement de remboursement sur financements de 102 K€ survenu le 2 janvier 2017 au lieu du 31 décembre 2016 et porté en déduction de la trésorerie active au titre de virement en cours.

Les immobilisations incorporelles comprennent une augmentation de valeur brute de 3.829 K€ et une augmentation des amortissements cumulés de 1.350 K€ en conséquence de la fusion de Fountain International s.a. dans Fountain s.a. (cf. infra). Par ailleurs, des amortissements complémentaires ont été actés à charge de l'exercice pour un montant de 2.479 K€.

Les immobilisations financières sont constituées pour l'essentiel de participations sur les entreprises liées et de créances sur ces mêmes entreprises liées.

Les participations sur entreprises liées présentent au 31 décembre 2016 une valeur nette de 0 K€ à comparer à une valeur nette de 4.112 K€ au 31 décembre 2015. Ces montants résultent eux-mêmes des valeurs brutes diminuées des réductions de valeur actées.

La valeur brute des participations a augmenté de 42.543 K€ au 31 décembre 2015 à 42.740 K€ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 197 K€. Cette augmentation survenue en 2016 est composée de l'acquisition de 100% des actions de Fountain International s.a. détenues par Fountain Netherlands Holding b.v. au 30 septembre 2016 pour le montant de 5.842 K€, de l'annulation de la participation détenue par Fountain s.a. dans Fountain International s.a. pour un montant de 5.845 K€ suite à l'absorption par fusion simplifiée de Fountain International s.a. dans Fountain s.a. le 23 décembre 2016 et à l'intégration à concurrence de 200 K€ de la participation de Fountain International s.a. dans le GEIE Fountain Distribution.

Les réductions de valeur comptabilisées sur ces participations ont augmenté de 38.430 K€ au 31 décembre 2015 à 42.740 K€ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 4.310 K€.

A 31 décembre 2016, la valeur nette des participations dans les entreprises liées est à zéro, la valeur brute de 42.740 K€ étant totalement annulée par les réductions de valeur de 42.740 K€ comptabilisées à cette date.

Les créances sur entreprises liées présentent au 31 décembre 2016 une valeur nette de 6.477 K€ à comparer à une valeur nette de 13.777 K€ au 31 décembre 2015. Ces montants résultent eux-mêmes des valeurs brutes diminuées des réductions de valeur actées.

La valeur brute des créances a évolué de 13.777 K€ au 31 décembre 2015 à 7.935 K€ au 31 décembre 2016. La diminution de 5.842 K€ en 2016 résulte de la compensation entre, d'une part, la dette de Fountain s.a. à Fountain Netherlands Holding b.v. suite à l'acquisition en 2016 par Fountain s.a. de la participation dans Fountain International s.a. et, d'autre part, les créances de Fountain s.a. sur sa filiale Fountain Netherlands Holding b.v..

Par ailleurs, au 31 décembre 2016, une réduction de valeur a été actée sur les créances sur les entreprises liées à concurrence de 1.457 K€ suite aux résultats des tests de valorisation d'actifs effectués en application des règles d'évaluation de la société (cf. infra).

A 31 décembre 2016, la valeur nette des créances sur les entreprises liées s'élève à 6.477 K€, la valeur brute de 7.935 K€ diminuée des réductions de valeur actées de 1.457 K€.

Le montant total des réductions de valeur actées sur immobilisations financières s'élève à 5.767 K€, à savoir 4.310 K€ sur les participations et 1.457 K€ sur les créances. Ce montant constitue l'essentiel de la charge financière non récurrente de 5.773 K€ présentée en compte de résultats de l'exercice.

b. Compte de résultats.

Les ventes et prestations de l'exercice 2016 s'élèvent à 13,5 M€ contre 13,6 M€ pour l'exercice 2015, soit une diminution de 0,3 %. Cette rubrique comprend le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales de distribution et les distributeurs indépendants ainsi que la facturation aux filiales pour les services prestés par Fountain s.a. en faveur de ces dernières compte tenu de la centralisation de certaines fonctions.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2016 s'élèvent à 15.955 K€.

Ces charges comprennent une charge d'exploitation non-récurrente de 2.437 K€ de réduction de valeur sur actifs incorporels. Cette réduction de valeur doit être analysée en complément de la réduction de valeur actée sur participations financières dans les filiales et présentée en charges financières non récurrentes (cf. infra) pour un montant de 5.767 K€. Ces réductions de valeur constituent ainsi un total de 8.205 K€ résultant l'application de tests de valorisation d'actifs effectués conformément aux règles d'évaluation de la société et, mutatis mutandis, sur base des mêmes hypothèses que celles utilisées pour les tests d'impairment sur goodwill réalisés en comptes consolidés. Ces réductions de valeur sont le reflet de l'érosion continue du chiffre d'affaires des filiales de distribution du groupe et, partant, de la perte de valeur des participations et actifs incorporels de la société.

Hors charges non récurrentes, les charges d'exploitation s'élèvent à 13.517 K€ pour l'exercice 2016 en comparaison de 13.514 K€ pour l'exercice 2015. Suite à la fusion de Fountain International s.a. dans Fountain s.a. réalisée le 23 décembre 2016 avec effet le 1^{er} octobre 2016, le contrat de location-gérance de son activité par Fountain International s.a. à Fountain s.a. s'est de facto éteint mettant ainsi fin au loyer de location gérance à payer trimestriellement par Fountain s.a. à Fountain International s.a.. En conséquence ce loyer de location gérance a été réduit de 548 K€ en 2015 à 408 K€ en 2016 et n'existe plus depuis le 1^{er} octobre 2016.

Le cash-flow d'exploitation de l'exercice, calculé comme étant le résultat d'exploitation récurrent expurgé des réductions de valeurs et amortissements, s'élève à 188 K€ à comparer à 163 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice se clôture à -2.425 K€ dont 2.437 K€ de charges non récurrentes (cf. supra), soit un résultat d'exploitation récurrent de 13 K€ à comparer au résultat de 56 K€ de l'exercice précédent.

Les charges et produits financiers comprennent une charge financière non récurrente de 5.773 K€ explicitée ci-avant (cf.supra). Hors cet élément, les charges et produits financiers récurrents de l'exercice présentent un solde net positif de 70 K€ à comparer à un solde net négatif de -56 K€ pour l'exercice précédent. L'amélioration du solde net des éléments financiers résultent de la diminution des charges d'intérêts sur les dettes financières, conséquence de la diminution de ces dernières. A noter que les produits des immobilisations financières et des actifs circulants sont pour l'essentiel constitués de produits d'intérêts sur créances sur les filiales.

La charge d'impôt s'établit à 2K€ contre 3 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se clôture en 2016 à -8.130.596,19 € contre 31.240,57 € en 2015. Hors charges non récurrentes, le résultat net de l'exercice 2016 s'élève à 80.613,10 €.

3. Recherche et Développement

Aucun frais de développement n'a été enregistré en 2016 à l'actif du bilan.

4. Evènements importants survenus au cours de l'exercice

Pour réduire la pression sur la trésorerie résultant notamment de la baisse du crédit fournisseurs, un accord de financement est intervenu entre l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) et Fountain. Cet accord porte sur les éléments suivants :

- l'échelonnement de l'échéance de remboursement des prêts des banques de 312 KEUR de juin 2016 en 12 mensualités courant de juillet 2016 à juin 2017,
- l'échelonnement de l'échéance de remboursement du prêt de la Sogepa (Région Wallonne) de 83 KEUR de juin 2016 en 12 mensualités courant de juillet 2016 à juin 2017

- le report de l'échéance de remboursement du prêt de QuaeroQ s.a. de 150 K€ de juin 2016 à juin 2017.

En 2015, la société KBC Commercial Finance avait donné préavis aux contrats d'affacturage des créances commerciales des sociétés Fountain s.a. (BE), Fountain Benelux s.a. (BE), Fountain France Importateur s.a.s. (FR) et Fountain France s.a.s. (FR) avec effet, après reports successifs, au 31/12/2016 pour les deux sociétés françaises et au 30/09/2016 pour les deux sociétés belges.

Par avenant en date du 24 février 2016, le taux de financement des créances des sociétés Fountain s.a. et Fountain Benelux s.a. a été réduit de 90% à 70%.

En date du 16 juin 2016, les sociétés françaises Fountain France Importateur s.a.s. et Fountain France s.a.s. ont chacune signé un contrat d'affacturage de leurs créances avec la société Natixis Factor s.a. suivant lequel les créances cédées sont financées à concurrence de 90% de leur montant, contre 60% dans le cadre du contrat avec KBC Commercial Finance s.a.. Le transfert de l'affacturage des créances des 2 sociétés françaises a été réalisé fin août 2016.

Le 1er juin 2016, Fountain S.A. a nommé Mr. Denis Gallant CEO du groupe. Dans cette fonction il remplace Eugeen Beckers qui assumait la fonction de CEO depuis septembre 2014. Ce dernier a été nommé Président du Conseil d'Administration de Fountain. Enfin, Christian Van Besien a été nommé Vice-Président du Conseil d'Administration.

Au dernier quadrimestre 2016, la société Fountain s.a. a acquis 100% des actions de la sous-filiale Fountain International s.a. détenue par sa propre filiale à 100% Fountain Netherlands Holding b.v. et a ensuite absorbé Fountain International s.a. par fusion simplifiée en date du 23 décembre 2016 avec effet au 1^{er} octobre 2016. Ce faisant, le contrat de location gérance par lequel Fountain s.a. avait pris en location-gérance l'activité de Fountain International s'est de facto éteint en date du 1^{er} octobre 2016. Cette opération permet la suppression d'une entité juridique dans le groupe Fountain et, partant, la réduction des charges administratives.

5. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

La société Blue Waves Management sprl, représentée par Mr. Denis Gallant, a démissionné de son mandat d'administrateur et de sa fonction de CEO de Fountain avec effet au 1^{er} avril 2017. Beckers Consulting BVBA, représenté par Eugeen Beckers, Président du conseil d'administration, assure temporairement depuis cette date la gestion journalière en collaboration avec le comité de gestion en tant que Président Exécutif dans l'attente de la mise en place d'un nouveau CEO.

En avril 2017, un accord est intervenu entre d'une part Fountain et d'autre part l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) sur un nouvel étalement des échéances de remboursement des dettes de financement. Cet accord porte sur les éléments suivants.

- De la dette totale de 3.563 K€ des crédits ING, BNP Paribas Fortis et CBC concernés au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été réduits de 1.410 K€ à 451 K€ et le solde au 31 décembre 2017 de 3.112 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.

- De la dette résiduelle de 875 K€ du financement de la Région Wallonne via la Sogepa au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été ramenés de 375 K€ à 125 K€ en 2017 et le solde au 31 décembre 2017 de 750 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- Le remboursement du prêt de QuaeroQ SA de 300 K€ a été reporté de juin 2017 (150 K€) et juin 2019 (150 K€) au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de l'accord intervenu avec les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, de nouveaux covenants ont été définis qui sont détaillés dans le rapport de gestion et dans les notes aux comptes statutaires et consolidés.

Cet accord étant intervenu en 2017, la nouvelle répartition long terme / court terme n'a pas été reflétée dans les comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2016.

Les autres financements sont restés inchangés.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu postérieurement au 31 décembre 2016.

6. Indications relatives à l'existence de succursales

La société n'a pas de succursale.

7. Exposition de la société aux risques et politique de gestion des risques

Evaluation des risques

Le Groupe a défini une méthode d'identification et d'évaluation des risques permettant de prendre les mesures nécessaires pour les réduire. Cette analyse fait l'objet d'une revue périodique et d'ajustements. Elle a été examinée par le Comité d'Audit en dates du 16 janvier 2015 et du 26 janvier 2016.

a. Risques sur le chiffre d'affaires

Le Groupe Fountain étant intégré verticalement, le chiffre d'affaires du groupe a une influence directe sur le chiffre d'affaires de la société Fountain s.a..

Obsolescence du concept de cartouche

Le concept de la cartouche (produit lyophilisé) date de plus de 40 ans et nécessite d'être adapté aux demandes du marché actuel. Ce produit est en baisse constante et est le vecteur principal de l'attrition de ses petits clients, raison principale de la baisse du chiffre d'affaires que l'entreprise connaît depuis de nombreuses années dans cette gamme (-8% en 2016, -8% en 2015, -12% en 2014, -24 % en 2013 et -14 % en 2012).

Par ailleurs de nombreux clients « cartouches » sont eux-mêmes propriétaires de leur machine. Ils ne sont dans ce cas que très rarement liés par contrat à Fountain. Ceci facilite l'abandon du système et explique l'érosion constante constatée sur ce type de solution.

Malgré de nombreuses tentatives, Fountain n'a pas encore été en mesure de redynamiser ce produit qui représente aujourd'hui près de 33 % de son business en 2016 (35 % en 2015).

Absence partielle de contrats clients

Dans la mesure du possible, les nouveaux clients s'engagent sous contrat pour une durée de 2 à 5 ans. Il est cependant de moins en moins possible d'obtenir un engagement des clients sur une période définie. Dans certains cas, les solutions proposées sont installées sans engagement contractuel de durée. Au global, dans l'ensemble des gammes Fountain, à savoir « cartouches » et autres, environ 50 % des clients ne sont pas liés contractuellement. Dans ce type de situation, la pérennité du client est évidemment plus précaire. Mais ce même type de situation permet également d'entrer en relation avec des clients non liés à leur fournisseur.

La dispersion du chiffre d'affaires sur un nombre très important de clients permet de limiter l'impact de ces pertes de clients qui sont par ailleurs compensées, à ce jour encore insuffisamment, par le gain de nouveaux clients.

Attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante

La combinaison des deux facteurs ci-dessus constitue un risque réel de non réalisation de l'objectif du chiffre d'affaires. Le groupe Fountain travaille depuis longtemps au redéveloppement du chiffre d'affaires par la redynamisation des équipes commerciales existantes ainsi que à la réduction de l'attrition sur la clientèle existante. Cette attrition a été historiquement importante (-4,3% en 2016, -1,9% en 2015, -4,1% en 2014 et -9,4 % en 2013). Elle résulte essentiellement de la perte de chiffre d'affaires sur des clients à faible, voire très faible chiffre d'affaires annuel (moins de 300 EUR ou moins de 150 EUR par an). La base de la clientèle comprend en effet une part importante de clients à chiffre d'affaires annuel limité qu'il importe de fidéliser. A défaut, le chiffre d'affaires réalisé avec de nouveaux clients ne peut compenser l'attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante.

L'augmentation du chiffre d'affaires est une condition essentielle pour atteindre la rentabilité opérationnelle attendue à long terme, notamment en termes d'EBITDA, et respecter les engagements pris à l'égard des banques dans le cadre des financements obtenus. A défaut, ces financements pourraient être remis en cause par les bailleurs de fonds.

b. Risque de trésorerie

La Société recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que des banques.

Par rapport à sa structure bilancière et de compte de résultats, le niveau d'endettement financier net du Groupe Fountain s'élève à 46 % du total bilancaire à fin 2016 contre 38 % à

fin 2015 et à 2,7 fois le REBITDA (cf. définition ci-après) à fin 2016 contre 2,9 fois le REBITDA à fin 2015. Le ratio de l'endettement net sur REBITDA s'est légèrement amélioré par rapport à l'exercice précédent principalement à la suite de la diminution de la dette nette par les remboursements effectués en 2016.

Les renégociations successives des crédits bancaires démontrent le risque d'insuffisance de trésorerie consécutif à une réduction du crédit bancaire ou à son non renouvellement sur la base d'éléments propres à Fountain mais aussi compte tenu de du contexte économique général.

En vertu des accords de financement convenus en 2013, finalisés en 2014, les banques ING Belgique, BNP Paribas Fortis et CBC Banque ont accordé au Groupe Fountain des financements pour 7,7 millions d'euros pour une durée de cinq ans, en sus des accords de factoring (cf. infra) conclus par la Société. Ces financements sont garantis par des sûretés personnelles et réelles des sociétés du Groupe Fountain, dont hypothèque et mandat hypothécaire, gage et mandat de gage sur fonds de commerce, et gages sur participations et contrats de factoring. Le remboursement de ces financements fait l'objet d'amortissements du 31 mars 2014 au 30 juin 2019. Ces financements ont été octroyés moyennant l'absence de distribution de dividendes jusqu'au 30 juin 2016 et l'obligation pour Fountain de respecter un ratio maximum de dettes financières nettes sur EBITDA et un ratio minimum de résultat d'exploitation sur frais financiers, définis semestriellement compte tenu de la saisonnalité des activités et de l'évolution dans le temps des paramètres, conformes à ceux de son plan financier avec une marge de manœuvre de 15 %. Ces financements sont octroyés moyennant un taux d'intérêt Euribor plus 3,25 % en 2014 et 2015 et 2,50 % de 2016 à 2018.

En outre, en date du 19 décembre 2013, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer via la Société Wallonne de Gestion et de Participations, en abrégé la Sogepa, un prêt de 1.500.000 EUR jusque mi 2019 et ce pour compléter les financements négociés avec les banques.

Les covenants ou ratios à respecter par le groupe Fountain dans le cadre des crédits bancaires décrits ci-avant sont les suivants.

Année	2014		2015		2016		2017		2018	
	30 juin	31 déc								

Ratio Dettes financières nettes sur Ebitda avec 15 % de marge inclus	8,8	3,9	12,3	4,2	5,2	1,8	1,9	0,5	0,3	(0,3)
--	-----	-----	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------

Ratio EBIT (Résultat d'exploitation) sur coûts de la dette avec 15 % de marge inclus	(3,9)	(2,2)	(3,9)	(1,8)	2,1	4,5	10,3	13,2	19,3	20,8
--	-------	-------	-------	-------	-----	-----	------	------	------	------

Au 31 décembre 2016, Fountain ne respecte pas ces 2 engagements avec des valeurs de ratios comme suit :

- Dettes financières nettes sur Ebitda : 2,7
- EBIT sur coûts de la dette : -18,8

En décembre 2016, les banques ont marqué leur accord sur la levée de ces obligations de ratios au 31 décembre 2016.

En avril 2017, un accord est intervenu entre d'une part Fountain et d'autre part l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) sur un nouvel étalement des échéances de remboursement des dettes de financement. Cet accord porte sur les éléments suivants.

- De la dette totale de 3.563 K€ des crédits ING, BNP Paribas Fortis et CBC concernés au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été réduits de 1.410 K€ à 451 K€ et le solde au 31 décembre 2017 de 3.112 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- De la dette résiduelle de 875 K€ du financement de la Région Wallonne via la Sogepa au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été ramenés de 375 K€ à 125 K€ en 2017 et le solde au 31 décembre 2017 de 750 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- Le remboursement du prêt de QuaeroQ SA de 300 K€ a été reporté de juin 2017 (150 K€) et juin 2019 (150 K€) au 31 décembre 2021.

Les autres financements sont restés inchangés.

Cet accord étant intervenu en 2017, la nouvelle répartition long terme / court terme n'a pas été reflétée dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de l'accord intervenu avec les banques ING et BNP Paribas Fortis, de nouveaux covenants ont été définis qui sont détaillés dans le rapport de gestion et dans les notes aux comptes statutaires et consolidés. De manière synthétique, ces covenants sont les suivants.

K EUR	Plan 06/17	Plan 2017	Plan 06/18	Plan 2018	Plan 06/19	Plan 2019	Plan 06/20	Plan 2020	Plan 06/21	Plan 2021
Chiffre d'affaires	13.919	26.434	13.321	25.297	12.916	24.526	12.654	24.027	12.654	24.027
Ebitda	1.268	2.114	1.167	1.707	965	1.451	1.125	1.557	1.125	1.557
Dette financière brute	8.221	7.507	6.885	6.069	5.561	4.783	4.299	3.531	3.122	2.106
Investissement corporels	263	351	202	404	202	404	202	404	202	404

En cas de non-respect des covenants par le Groupe Fountain, les crédits des banques ING Belgique, BNP Paribas Fortis pourraient être dénoncés ou être renégociés dans la mesure des possibilités. Des mesures de restructuration complémentaires devraient à tout le moins être prises pour ramener le groupe dans des paramètres financiers acceptables pour ses bailleurs de fonds. Il existerait un risque de ne pas pouvoir retrouver un accord de financement en cas de non-respect des covenants bancaires.

c. Risque relatifs aux litiges

Fountain utilise moyennant paiement de la maintenance et des licences ad hoc l'ERP SAP et différents modules. Fountain a également installé une solution indépendante de SAP pour gérer son site internet de ventes. Les clients de Fountain ont la possibilité d'accéder au site internet de ventes en lignes notamment pour commander des produits. Ce site internet de vente en lignes est connecté à SAP via un connecteur pour lequel une licence utilisateur est payée pour transfert des données. Les clients n'ont pas d'accès au logiciel SAP. SAP considère que chaque client est un utilisateur son ERP et donc être en droit de réclamer le paiement de licences à concurrence de 1,6 M€. Le Conseil d'Administration de Fountain considère que le point de vue de SAP est non fondé et que la demande de SAP est irréalistique. Des contacts sont en cours entre Fountain et SAP, d'une part, et entre leurs conseillers respectifs. Le Conseil d'Administration est d'avis qu'un accord sera trouver entre les parties sous une forme à définir et qu'au 31 décembre 2016, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour ce différend.

d. Risque de taux d'intérêts

Les financements sont contractés soit à taux fixe, soit à taux flottant. Les niveaux de marge bancaire sur les financements ont été fixés comme indiqué ci-avant compte tenu de la situation financière de Fountain en 2016. Le montant total des financements à taux flottant (Euribor + marge bancaire) au 31/12/2016 s'élève à 6.513 K€ (8.435 K€ au 31/12/2015)

Pour les financements à taux flottant, Fountain couvre partiellement ce risque par des contrats IRS. À ce titre, le Groupe Fountain a couvert partiellement son risque d'intérêts au moyen d'un IRS dont le montant nominal est de 2.026 K€ au 31 décembre 2016. Ce contrat arrivera à échéance en 28 juin 2019. Au 31 décembre 2016, la partie des dettes financières

à taux flottant (Euribor + marge) non couverte par un contrat de couverture de taux d'intérêt s'élève 4.487 K€ (5.599 K€ au 31 décembre 2015).

Une hausse des taux d'intérêts aurait un impact significatif sur les charges financières de Fountain. A titre d'exemple, une augmentation du taux de base de 100 point de base entraînerait une augmentation des charges des dettes financières de 44,9 K€.

e. Risque de devise

Le Groupe Fountain étant principalement actif dans des pays de la zone Euro, à l'exception pour l'essentiel de sa filiale au Danemark, l'exposition au risque de change est peu significative et aucune couverture n'est prise en ce domaine.

f. Risque alimentaire

Du fait de son activité de vente, de location et de mise à disposition de machines à boissons froides et chaudes à base de produits lyophilisés ou en grain, le Groupe Fountain est exposé aux risques alimentaires. À ce titre, le Groupe Fountain se fournit en produits uniquement auprès de producteurs certifiés et n'opère aucun traitement des produits à l'exception, dans certains cas, de leur reconditionnement dans le respect des normes applicables. Par ailleurs, le Groupe Fountain vend, loue ou met à disposition des distributeurs de boissons fabriqués par des fournisseurs spécialisés en application des normes requises pour les pays dans lesquels ces machines sont commercialisées. Compte tenu de son secteur d'activité, Fountain qui gère le conditionnement de certains produits, fait régulièrement l'objet de contrôles par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire). Les recommandations de l'AFSCA sont normalement assorties d'un délai de mise en place ou de régularisation. Fountain suit les recommandations de l'AFSCA et procède aux modifications et au besoin aux régularisations nécessaires. Les agrémentations octroyées de l'AFSCA à Fountain sont disponibles sur le site de l'AFSCA (www.afsca.be).

g. Risque de fluctuation des prix d'achats

L'activité de Fountain est soumise au risque de fluctuation plus ou moins importante des cours du café ou du cacao qui peuvent avoir un impact sur le prix d'achat des produits et donc sur la marge brute. La part de la matière première dans le produit lyophilisé acheté est de l'ordre de 15%, l'essentiel du coût du producteur étant le processus de lyophilisation en lui-même. L'impact net des fluctuations des prix sur les marchés du café et du cacao est donc très atténué pour Fountain. L'approvisionnement en produits et en machines fait, dans certains cas, l'objet de fixation de prix avec ses fournisseurs sur des périodes n'excédant pas l'année. Au 31 décembre 2016, aucun accord de prix à moyen ou long terme n'avait été conclu. Le groupe ne recourt pas à des instruments de couverture de prix d'achat. Enfin, les variations de prix d'achats sont en général répercutées dans le prix de vente. Ceci est confirmé par la stabilité dans le temps des marges de Fountain.

h. Risque de non-recouvrement de créances commerciales

Le chiffre d'affaires de la Société est réalisé pour l'essentiel avec les filiales et sous-filiales du Groupe et dans une moindre mesure avec des distributeurs indépendants néerlandais, belge, et d'autres pays européens et non européens. Un suivi régulier des créances sur ces distributeurs et une relation de longue date avec ces derniers permettent de réduire les risques de non recouvrement. En cas de risque, les livraisons ne sont faites que contre paiement préalable.

i. Risque informatique

La concentration de toutes les filiales sur un seul et même système informatique centralisé rend le Groupe Fountain plus dépendant du bon fonctionnement et de la sécurité de ce système et de la disponibilité des données qui y sont enregistrées. En conséquence, les systèmes de sauvegarde, de dédoublement et de redémarrage du système en cas de désastre grave ont été redéfinis et renforcés. Ainsi, le système mis en place assure au Groupe Fountain un RTO (recovery time objective ou temps de récupération des données) de 48 heures et un RPO (recovery point objective ou période maximale de données perdues) de 24 heures.

Depuis janvier 2017, la société Fountain Danmark A/S, seule société en 2016 à disposer d'un système informatique indépendant, est également gérée sur le système central SAP du groupe et bénéficie donc des mêmes sécurités que pour les autres sociétés.

Bien que suivi de manière attentive, ce risque est considéré comme ayant une probabilité faible d'occurrence.

8. Règles d'évaluation

La société procède chaque année à des tests de dépréciation sur ses actifs immobilisés financiers. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette des participations est supérieure à leur valeur économique, et qu'aucun élément particulier ne prouve que cet écart est temporaire, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge sur la période.

Les tests de dépréciation sont basés sur l'actualisation au coût du capital des « free cash flows » sur 5 ans générés par les participations tenant compte de la valeur estimée de sortie de l'actif. Compte tenu de l'intégration industrielle verticale des activités du Groupe Fountain, avec pour conséquence que les revenus de Fountain S.A. ne peuvent être dissociés des revenus de ses filiales qui assurent la commercialisation de ses produits, il a été considéré justifié d'effectuer ces tests d'impairment sur une base consolidée et non pas sur les revenus individualisés de chacun des actifs testés. Ainsi, l'ensemble des immobilisations incorporelles, corporelles et financières (en particulier la participation détenue dans la société Fountain Netherlands Holding) font l'objet d'un test unique et global, en ce compris les créances à long terme et les comptes courants actifs de Fountain s.a. sur ses filiales diminués des dettes et comptes coutants passif de Fountain s.a. envers ces mêmes filiales et de la dette financière nette hors groupe de ces filiales.

Le taux utilisé pour l'actualisation des flux futurs a été précisé comme étant le coût moyen pondéré du capital. Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de

l'endettement financier, pondéré entre la valeur d'entreprise à la date de clôture et le montant de l'endettement financier du groupe à cette même date de clôture. Le coût du capital est calculé comme étant le taux sans risque sur les derniers emprunts d'états belges à 10 ans, augmenté de la prime de risque nette du marché belge, d'une prime de risque pour petites entreprises de 3 % et ajustée du « Beta » propre à l'action de la société Fountain sur le marché Euronext, fixé à 1,3 compte tenu de la situation financière de Fountain.

Les projections de free cash flows ont été établies sur base des hypothèses suivantes.

Free cash flow futurs

Les free cash flow futurs sont issus du budget 2017 extrapolé sur 5 ans sur base des hypothèses détaillées ci-après.

Taux de croissance :

Chiffres d'affaire

Le chiffre d'affaires de l'année 2017 résulte du processus budgétaire approuvé par le Conseil d'Administration fin le 19 avril 2017. Compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaires au second semestre 2016 et durant les 3 premiers mois de l'année 2017, l'année n+1 présente une variation du chiffre d'affaires de -6 % par rapport au réel 2016. Pour les années les années n+2 à 0+5, une érosion de -4% sur base de l'évolution historique annuelle du chiffre d'affaires de Fountain a été retenue.

Ainsi, les taux de croissance annuels de chiffre d'affaires sont les suivant :

- N+1 : - 6 %
- N+2 : - 4 %
- N+3 : - 4 %
- N+4 : - 4 %
- N+5 : - 4 %

Historiquement, le taux d'évolution du chiffre d'affaires du groupe hors acquisition a été le suivant :

- 2016 : -4,3%
- 2015 : - 1,9 %
- 2014 : -4,1%
- 2013 : -8,4 %
- 2012 : -6,9%

Coûts

Historiquement, les coûts hors éléments non récurrents (restructuration, acquisition, ...) ont été bien maîtrisés au cours des derniers exercices comptables.

Un plan de réduction des coûts des ressources humaines est en cours d'implémentation. Les coûts de ressources humaines ont été déterminés sur base de ce plan. Les autres coûts opérationnels ont été maintenus stables, hormis ceux dont l'évolution est directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, auquel cas ces coûts évoluent en fonction du dit chiffre d'affaires.

Valeur terminale

La valeur terminale au terme des 5 années de cash flow est calculée comme étant une valeur de perpétuité déterminée sur base des mêmes paramètres et du cash flow de la dernière année n+5.

Besoin en Fonds de Roulement

Le besoin en fond de roulement résulte de l'application dans les projections du pourcentage de BFR par rapport au chiffre d'affaires sur base des derniers comptes consolidés arrêtés.

Investissements

Les investissements représentent essentiellement l'achat de machines. Le changement du business model décrit ci-dessus entraîne une réduction significative des investissements. Les machines sont financées soit par vendor lease (dans le cadre d'un nouvel accord de collaboration signé en janvier 2015), soit par vente directe.

Les investissements informatiques sont concentrés sur la société-mère (Fountain s.a.) et sont pris en compte sur les UGTs via les free cash flow licences alloués sur les UGTs.

Fiscalité des free cash flows

Les free cash flow futurs sont calculés après impact fiscal dans les filiales.

Taux d'actualisation WACC

- Le taux d'actualisation des free cash flow est un taux avant impôts (de 34%). Il est calculé à partir du WACC (Weighed Average Cost of Capital).
- Le coût moyen pondéré du capital utilisé comme taux d'actualisation a été fixé à 8 % (4,7 % en 2015) sur base
 - d'un taux sans risque de 0,47 %, d'une prime de risque belge nette de 6,41 %, d'une prime de risque pour petites entreprises de 3%, d'un coefficient Beta avant impôt de 1,3 retenu compte tenu de la situation financière de Fountain s.a. appliqué à une valeur d'entreprise hors dette financière nette de trésorerie calculée au 31 décembre de l'exercice
 - des dettes financières au 31 décembre 2016 et du coût de ces dettes résultant des conventions les régissant et des IRS qui les couvrent.
- Le coût du capital retenu passe de 4,7% au 31 décembre 2015 à 8 % au 31 décembre 2016.
- Les cash-flows de chaque année sont actualisés en considérant qu'ils sont réalisés en moyenne à la moitié de l'année (facteur 0,5) :
 - l'actualisation du cash-flow en n+5 prend le facteur temporel 4,5 ;
 - l'actualisation sur base du facteur temporel 5 de la valeur terminale calculée sur base d'une perpétuité comme du cash-flow de la 5ème année.

Test de sensibilité

Le test de sensibilité des variations des valeurs des actifs testés (participations et autres) en fonction de la variation des paramètres clés utilisés pour ces tests de valorisation dont le coût moyen pondéré du capital, l'inflation applicables aux coûts et l'évolution attendue du chiffre d'affaires montre une sensibilité importante à ce dernier facteur comme l'atteste le tableau de sensibilité ci-dessous.

Année n+1	Chiffre d'affaires							Année n+2 à n+5							
	-6,0%	-5,0%	-4,0%	-3,0%	-2,0%	-1,0%	0	1,0%	2,0%	3,0%	4,0%	5,0%	6,0%		
-6,0%	-31.347	-27.774	-24.095	-20.308	-16.412	-12.403	-8.280	-4.041	0	0	0	0	0	0	0
-5,0%	-30.213	-26.601	-22.883	-19.056	-15.118	-11.067	-6.900	-2.616	0	0	0	0	0	0	0
-4,0%	-29.078	-25.429	-21.671	-17.804	-13.825	-9.731	-5.520	-1.191	0	0	0	0	0	0	0
-3,0%	-27.943	-24.256	-20.459	-16.552	-12.531	-8.394	-4.140	0	0	0	0	0	0	0	0
-2,0%	-26.809	-23.083	-19.248	-15.300	-11.237	-7.058	-2.760	0	0	0	0	0	0	0	0
-1,0%	-25.674	-21.911	-18.036	-14.048	-9.944	-5.722	-1.380	0	0	0	0	0	0	0	0
0	-24.540	-20.738	-16.824	-12.796	-8.650	-4.386	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1,0%	-23.405	-19.565	-15.612	-11.544	-7.357	-3.050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2,0%	-22.270	-18.393	-14.401	-10.292	-6.063	-1.714	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3,0%	-21.136	-17.220	-13.189	-9.039	-4.770	-377	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4,0%	-20.001	-16.047	-11.977	-7.787	-3.476	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5,0%	-18.866	-14.875	-10.765	-6.535	-2.183	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6,0%	-17.732	-13.702	-9.553	-5.283	-889	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

La sensibilité par rapport au taux d'actualisation se présente comme ci-dessous.

Variation WACC	Variation Impairment
-6,0%	0
-5,0%	0
-4,0%	0
-3,0%	0
-2,0%	0
-1,0%	0
0	0
1,0%	-671
2,0%	-1.214
3,0%	-1.664
4,0%	-2.044
5,0%	-2.371
6,0%	-2.655

Les trade marks sont testées sur base des royalties perçues.

A la date d'arrêté des comptes, la Direction et le Conseil d'Administration n'ont pas d'informations pertinentes leur permettant de considérer que des pertes de valeur complémentaires devraient être prises en considération dans le futur.

Aucune dépense de recherche et développement n'a été prise en charges, ni comptabilisés à l'actif du bilan.

9. Conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil n'a pas eu à connaître une résolution mettant en cause les dispositions des articles 523, 524 et 524ter du Code des Sociétés (CS).

10. Affectation du Résultat

Au terme de l'exercice, la perte statutaire de la société s'élève à -8.130.596,19 €. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent étant de 31.240,57 €, le bénéfice à affecter au 31 décembre 2016 s'élève à -8.099.355,62 €.

Sous réserve de votre approbation, le Conseil vous propose d'affecter ce bénéfice comme suit :

Dividende :	0,00 EUR
Dotation à la réserve légale:	0,00 EUR
Résultats reportés :	-8.099.355,62 EUR

11. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Comme indiqué dans le rapport spécial article 633 du Conseil d'Administrations à l'Assemblé Générale, les hypothèses justifiant la continuité de l'activité sont les suivantes.

Bien que le chiffre d'affaires de Fountain s.a. soit resté stable en 2016 par rapport à 2015, l'exercice 2016 se caractérise par un retour de l'érosion du chiffre d'affaires des filiales de distribution avec pour conséquence une réduction de leur marge brute, une pression accrue sur leur cash-flow d'exploitation, une réduction de leur capacité de respecter leurs engagements de paiements vis à vis de Fountain s.a.. Par ailleurs, cette érosion du chiffre d'affaires, si elle n'est pas jugulée, entraînera également une réduction du volume d'activités de Fountain s.a.. Enfin, pour rappel, les principaux financements du groupe se trouvent logés dans Fountain s.a. de même que, partant, les obligations de remboursements de ces financements. La capacité de remboursements des dettes financières de Fountain s.a. dépend directement de la capacité génératrice de cash-flow opérationnel de ses filiales.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a identifié et en partie implémentés plusieurs mesures en vue de permettre la poursuite des activités sont les suivantes.

a. Chiffre d'affaires

Les mesures en cours d'implémentation destinées à arrêter progressivement l'érosion du chiffre d'affaires sont organisées autour des axes suivants.

- iv) La réduction de l'érosion du chiffre d'affaires chez les clients existants par
 - un meilleur suivi de la clientèle par les équipes commerciales au moyen d'un logiciel de CRM,
 - un renouvellement continu et élargi de l'offre produits par l'adjonction de nouveaux produits tant en boissons qu'en accessoires « food »,
- v) La réduction de la perte de clients par l'amélioration des processus internes en vue d'un meilleur service aux clients sur l'ensemble des opérations depuis la création du client, la création du contrat, l'installation chez le client, la prise de commande, la livraison, la facturation, jusqu'au service de maintenance et d'intervention, le suivi des plaintes ... et par l'adaptation plus rapide de l'offre en fonction des désiderats et des besoins des clients
- vi) L'accroissement de l'acquisition de nouveaux clients par un suivi plus régulier des équipes commerciales avec un coaching plus rapproché en vue de mieux dynamiser

les forces commerciales du groupe et par des approches sectorielles des clients au moyen d'offres adaptées.

b. Réduction des coûts

Grâce à la mise en place de nouveaux systèmes informatisés et à une réorganisation de services administratifs internes ainsi qu'à la mise en place de critères de performance notamment dans les services commerciaux, d'administration des ventes, de livraisons et de gestion des services techniques, un plan de réduction des coûts des ressources humaines est en cours d'implémentation avec pour objectifs de réduire l'inefficience, d'augmenter la performance et de réduire les coûts opérationnels par la simplification, l'harmonisation et l'optimisation des tâches administratives notamment dans le domaine technique et par l'optimisation des processus d'administration des ventes.

De même, les coûts d'infrastructure principalement liés aux agences et établissements en France et au Danemark sont en cours d'analyse pour les ramener au strict minimum nécessaire.

c. Etalement des plans de remboursement des principaux financements

Au 31 décembre 2016, la dette financière consolidée était de 7.671 K€ contre 9.901 K€ au 31 décembre 2015, soit une diminution de 2.231 K€ sur l'exercice. La trésorerie a diminué de 800 K€ durant l'exercice passant de 1.217 K€ au 31 décembre 2015 à 417 K€ au 31 décembre 2016. En conséquence, la dette financière nette consolidée à fin décembre 2016 s'élève à 7.254 K€ contre 8.685 K€ à fin décembre 2015, soit en diminution nette de 1.430 K€ sur l'exercice.

En avril 2017, un accord est intervenu entre d'une part Fountain et d'autre part l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) sur un nouvel étalement des échéances de remboursement des dettes de financement. Cet accord porte sur les éléments suivants.

- De la dette totale de 3.563 K€ des crédits ING, BNP Paribas Fortis et CBC concernés au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été réduits de 1.410 K€ à 451 K€ et le solde au 31 décembre 2017 de 3.112 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- De la dette résiduelle de 875 K€ du financement de la Région Wallonne via la Sogepa au 31 décembre 2016, les remboursements en 2017 ont été ramenés de 375 K€ à 125 K€ en 2017 et le solde au 31 décembre 2017 de 750 K€ sera remboursé par trimestrialités égales de mars 2018 à décembre 2021.
- Le remboursement du prêt de QuaeroQ SA de 300 K€ a été reporté de juin 2017 (150 K€) et juin 2019 (150 K€) au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de l'accord intervenu avec les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, de nouveaux covenants ont été définis qui sont détaillés dans le rapport de gestion sous la rubrique des risques, dans les notes aux comptes statutaires et consolidés sous la note 26. Cet accord étant intervenu en 2017, la nouvelle répartition long terme / court terme n'a pas été reflétée dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

Les autres financements sont inchangés.

Le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion considèrent que l'ensemble des mesures déjà implémentées 2016 ainsi que celles en cours d'implémentation devraient permettre à Fountain de retrouver progressivement son équilibre financier.

Ces prévisions n'échappent pas aux risques divers qui sont exposés dans le rapport de gestion, dont l'attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante citée ci-avant et mentionnée au point 10.b infra.

12. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société et perspectives pour l'exercice en cours

En matière de perspectives sur l'exercice 2017, le Conseil d'Administration considère que, bien que le focus soit essentiellement porté sur la redynamisation du chiffre d'affaires, une évolution à la hausse de celui-ci sera sans doute encore difficile à atteindre au cours de cet exercice. Néanmoins, le Conseil d'Administration, prévoit la poursuite du contrôle des coûts opérationnels et du besoin en fonds de roulement ainsi que la réduction de l'endettement net conformément aux nouveaux accords de financement.

Ces prévisions n'échappent pas aux risques divers qui sont exposés dans le rapport de gestion, dont l'attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante citée ci-avant et mentionnée au point 7.b supra.

13. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

a. Code de Gouvernance d'Entreprise

Le Groupe Fountain observe les principes de Gouvernance d'Entreprise décrits dans le Code belge de Gouvernance d'Entreprise de 2009. Conformément aux règles et directives du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, le cadre de gouvernance des activités de la Société est spécifié dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise du Groupe Fountain.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise est régulièrement revue et mise à jour. La dernière version de cette Charte est disponible sur le site Internet de la société (www.fountain.eu).

La Charte de Gouvernance d'Entreprise du Groupe Fountain contient les règles et les directives de la société qui, avec les lois en vigueur, et les statuts de la société, constituent le cadre qui gouverne les activités de la société.

La section Déclaration de Gouvernance d'Entreprise donne des informations factuelles sur la gouvernance d'entreprise du Groupe Fountain. Elle comprend les modifications apportées à la gouvernance d'entreprise, ainsi que les événements clés qui se sont déroulés au cours de l'année 2016, tels que les modifications de la structure de l'actionnariat, les changements à la gouvernance d'entreprise, ainsi que les caractéristiques principales du contrôle interne et des systèmes de gestion des risques. Elle contient également, le cas échéant, des explications sur les dérogations au Code.

b. Structure de l'actionnariat

Sur base des déclarations de transparence, les principaux actionnaires du Groupe sont :

	Nombre d'actions	% de détention		
Quaeroq scrl	1.275.631	30,73%		
Banque Degroof Petercam	1	0,00%		
Degroof Equity	633.538	15,26%		
Marc Coucke	37.500	0,90%		
Alychio	212.400	5,12%	307.050	7,40%
Mylecke Management, Art & Invest	57.150	1,38%		
Sous-total	2.216.220	53,39%		
Public	1.934.680	46,61%		
Nombre total d'actions	4.150.900	100,00%		

Source : déclarations de transparence reçues par la société

Quaeroq scrl, société d'investissements de droit belge

Banque Degroof Petercam s.a., société d'investissements de droit belge

Degroof Equity s.a., société d'investissements de droit belge

Marc Coucke, citoyen belge

Alychio n.v., société de droit belge contrôlée par Marc Coucke

Mylecke Management, Art & Invest s.a., société de droit belge contrôlée par Marc Coucke

Il n'y a pas de participation croisée supérieure à 5%.

Le capital est composé d'une seule catégorie d'actions. Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire au transfert de titres. Aucun détenteur de titres ne détient de droit de contrôles spéciaux. Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel ; il existe néanmoins un plan d'options sur actions détaillé dans le [rapport de rémunérations](#) infra. Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote. A la connaissance de l'émetteur, il n'y a pas d'accord entre actionnaires. Il n'y a pas de règles spécifiques applicables à la nomination et au remplacement des membres de l'organe d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de l'émetteur.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de 7.500 K€. Dans ces limites, le Conseil d'Administration peut émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscriptions. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à dater du 26 mai 2014.

c. Organes d'administrations et comités

Afin de garantir une gestion de qualité, le Groupe Fountain est organisé de la manière suivante :

- a. Un Conseil d'Administration
- b. Un Comité de Nomination et de Rémunération
- c. Un Comité d'Audit
- d. Un Comité de Gestion

Le Conseil d'Administration peut à tout moment constituer des comités ad hoc pour traiter de sujets spécifiques.

Le Management Exécutif est composé des administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Gestion.

Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 6 administrateurs, dont trois administrateurs indépendants. Les critères d'évaluation de l'indépendance des administrateurs sont ceux retenus par le Code belge de Gouvernance d'Entreprise de 2009.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est la suivante:

- scs PHILIPPE VANDER PUTTEN, représentée par PHILIPPE VANDER PUTTEN, Administrateur indépendant, Philippe Vander Putten est administrateur de sociétés.
- OL2EF sprl, représentée par ANNE-SOPHIE PIJCKE, Administrateur indépendant, Anne-Sophie Pijcke est administrateur de sociétés.
- MARACUYA s.a., représentée par CHRISTIAN VAN BESIEN, Président et Administrateur indépendant, Christian Van Besien préside le Conseil d'Administration du Groupe Fountain depuis septembre 2014. Il est par ailleurs administrateur de sociétés.
- BECKERS CONSULTING sprl, représentée par EUGEEN BECKERS, Administrateur, et Président du Conseil d'Administration de la société de décembre 2013 à septembre 2014 et, depuis cette dernière date, CEO de la société. Il est par ailleurs administrateur de sociétés.
- SOGEPA s.a., représentée par ISABELLE DEVOS, Administrateur, depuis mai 2014. Elle est par ailleurs administrateur de sociétés.
- BLUE WAVES MANAGEMENT sprl, représentée par DENIS GALLANT,

Administrateur et CEO de la société depuis le 30 juin 2016 et démissionnaire depuis le 1^{er} avril 2017.

Le secrétariat du Conseil d'Administration est effectué par OL2EF sprl, représentée par Anne Sophie Pijcke.

L'évolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2016 est présentée dans le tableau ci-après.

Administrateurs	31/12/15	30/06/2016	31/12/16
Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Maracuya s.a. (ex Have s.a.), représentée par Christian Van Besien	Président	Président	Président
OL2EF sprl, représentée par Anne-Sophie Pijcke	Administrateur	Administrateur	Administrateur
scs Philippe Vander Putten, représentée par Philippe Vander Putten	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Sogepa s.a., représentée par Isabelle Devos	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Blue Waves Management sprl, représentée par Denis Gallant		Administrateur	Administrateur

Le 16 mars 2017, le conseil d'administration a constaté que le mandat d'administrateur de la société Maracuya s.a. aurait dû être proposé au renouvellement lors de la dernière assemblée générale en 2016. En conséquence, le conseil d'administration a décidé de coopter la société Maracuya s.a., sise Avenue Jean Sobieski 23 boîte 6 à 1020 Bruxelles, enregistrée au registre des personnes morales sous le numéro 0437.672.017, représentée par Christian Van Besien, domicilié Avenue Jean Sobieski 23 boîte 6 à 1020 Bruxelles et portant numéro national 53.10.10-469.26, comme administrateur avec effet rétroactif au 30 mai 2016 et pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2022, sous réserve de ratification par l'assemblée générale ordinaire du 29 mai.

Comme indiqué ci-avant, la société Blue Waves Management sprl, représentée par Denis Gallant a démissionné de son mandat d'administrateur et de sa fonction de CEO avec effet au 1^{er} avril 2017.

d. Indépendance des administrateurs

Lors de la proposition de nouveau administrateurs, le Conseil prend en considération tous les critères applicables à l'évaluation de l'indépendance de ceux-ci et détermine sur la base des renseignements fournis par tous les administrateurs sur leur relation avec le Groupe Fountain, sont indépendants.

Au 31 décembre 2016, le Conseil est donc composé de 3 Administrateurs indépendants, à savoir Maracuya s.a., OL2EF sprl et scs Philippe Vander Putten, et 3 Administrateurs non indépendants Beckers Consulting sprl, Sogepa s.a. et Blue Waves Management sprl.

e. Nomination et mandat des administrateurs

Les statuts prévoient que seule l'Assemblée Générale désigne les administrateurs à la majorité simple. Le Conseil d'Administration présente les administrateurs indépendants à l'Assemblée Générale et fonde son choix sur une série de critères fixés au préalable. Il n'y a pas de limite d'âge. Le secrétariat du Conseil d'Administration est assuré par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Rôle et fonctionnement

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que le nécessite la gestion de la société. En temps normal, il tient entre 6 réunions par an.

Les statuts prévoient que les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix du Président du Conseil ou de son remplaçant est prépondérante.

Pour ce qui concerne l'exercice de ses responsabilités et de suivi, au minimum, le conseil d'administration :

- suit les résultats commerciaux et financiers de manière régulière, en lien avec la stratégie de la société ;
- contrôle et examine l'efficacité des comités du Conseil d'Administration ;
- prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication, en temps utile, des états financiers et des autres informations significatives, financières ou non financières, communiquées aux actionnaires et actionnaires potentiels ;
- approuve un cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Comité de Gestion ;
- examine la mise en œuvre de ce cadre référentiel en tenant compte de l'examen réalisé par le Comité d'Audit ;
- supervise les performances du commissaire et/ou du réviseur d'entreprises et supervise la fonction d'audit interne, en tenant compte de l'examen réalisé par le Comité d'Audit ;
- décrit les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

Les compétences principales du Conseil d'Administration sont les suivantes : définition de la stratégie, approbation des budgets annuels et pluriannuels, nomination et rémunérations du Comité de Gestion, fixation des règles d'évaluation, suivi des résultats, engagements financiers à long terme, fusions, acquisitions, alliances stratégiques, désinvestissements, attribution de stock-options, arrêtés des comptes annuels et consolidés,

Le Conseil d'Administration se charge également d'organiser un contrôle efficace externe et interne de la société.

Le Conseil d'Administration est informé périodiquement des résultats des ventes, du compte de pertes et profits, de la situation de trésorerie, des investissements, ainsi que de tous les éléments pertinents lui permettant d'évaluer l'évolution et la performance de la société.

Le Conseil d'Administration reçoit en outre pour chaque sujet toutes les informations utiles qui lui permettront de prendre les décisions dans les domaines qui lui sont attribués.

Le Conseil d'Administration s'assure que ses obligations vis-à-vis de tous les actionnaires soient comprises et remplies. Il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités.

Le Conseil d'Administration a notamment prévu la possibilité pour ses membres de faire appel à des experts indépendants aux frais de la société.

Le Conseil d'Administration a également défini une procédure concernant les informations internes qui doivent être fournies à tous ses membres.

Le Conseil a également approuvé les règles concernant l'exercice de la fonction d'administrateur, ainsi que celles relatives à la tenue des réunions du Conseils d'Administration.

Comité de Nomination et de Rémunération

Au 31 décembre 2016, le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de :

- Maracuya s.a., représentée par Christian Van Besien, Administrateur indépendant.
- scs Philippe Vander Putten, représentée par Philippe Vander Putten, Administrateur indépendant, Philippe Vander Putten est administrateur de sociétés.
- OL2EF sprl, représentée par Anne-Sophie Pijcke, Administrateur Indépendant.
- Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers, Président du Conseil d'Administration.

Il est présidé par Maracuya s.a., Administrateur indépendant, représenté par Christian Van Besien.

L'évolution de la composition du Comité de Nomination et de Rémunération au cours de l'exercice 2016 se présente comme suit.

Membres du Comité de Nomination et de Rémunération	31/12/15	15/12/16	31/12/16
OL2EF sprl, représentée par Anne-Sophie Pijcke	Membre	Membre	Membre
scs Philippe Vander Putten, représentée par Philippe Vander Putten	Membre	Membre	Membre

Maracuya s.a., représentée par Christian Van Besien	Président	Président	Président
Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers		Membre	Membre

Le Comité de Nomination et de Rémunération définit les critères de sélection et de nomination des Administrateurs et du Comité de Gestion. Il fixe également la rémunération et autres avantages alloués aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres du Comité de Gestion.

Le Comité de Nomination et de Rémunération précise, dans son règlement d'ordre intérieur, la fréquence et le mode de convocation de ses réunions ainsi que les modalités de prises de décision et de consignation de celles-ci.

Comité d'Audit

Au 31 décembre 2016, le Comité d'Audit est composé de :

- OL2EF sprl, représentée par Anne-Sophie Pijcke, Administrateur indépendant.
- Sogepa s.a., représentée par Isabelle Devos,
- Maracuya s.a., représentée par Christian van Besien, Administrateur indépendant,
- Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers, Président du Conseil d'Administration.

Il est présidé par OL2EF sprl, représentée par Anne-Sophie Pijcke, Administrateur indépendant.

Le comité d'audit est composé de personnes compétentes en matière de gestion financière, de comptabilité et d'audit interne, de droit des sociétés et de corporate governance en les personnes d'Anne Sophie Pijcke, représentante permanente d'OL2EF sprl, et Isabelle Devos, représentante permanente de Sogepa s.a..

Anne Sophie Pijcke est détentrice d'un diplôme de licenciée en droit de l'Université Catholique de Louvain et licenciée en droit fiscal de l'Université Libre de Bruxelles, Directeur juridique d'Euronext Bruxelles, administrateur de l'Institut des Juristes d'Entreprises et de l'Association Européenne du droit bancaire et financier.

Isabelle Devos est diplômée en Administration des Affaires ainsi qu'en Cambisme et Finance internationale ; elle est Conseillère et Analyste de financement d'entreprises à la Sogepa et, en tant que représentante de la Sogepa, administratrices de plusieurs sociétés, cotées ou non.

Membres du Comité d'Audit	31/12/14	01/06/2016	31/12/16
Sogepa s.a., représentée par Isabelle Devos	-	Membre	Membre
OL2EF sprl, représentée par Anne-Sophie Pijcke	Président	Président	Président
Maracuya s.a., représentée par Christian Van Besien	Membre	Membre	Membre
Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers		Membre	Membre

Le CEO, le CFO, les auditeurs externes et tout membre de la direction ou du contrôle de gestion du groupe peuvent être invités à participer aux réunions du Comité d'Audit.

Le règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit précise la fréquence de réunion, l'étendue des responsabilités du Comité, ses pouvoirs d'investigation, la relation avec les Auditeurs externes, le CEO, le CFO et le Conseil d'Administration. Il précise également le processus d'auto-évaluation du Comité ainsi que la tenue des comptes rendus.

Le Comité d'Audit veille à l'intégrité de l'information financière donnée par la société. Le comité de gestion l'informe des méthodes utilisées pour comptabiliser les transactions significatives et inhabituelles lorsque plusieurs traitements comptables sont possibles. Le Comité d'Audit discute les questions importantes en matière de reporting financier avec tant le comité de gestion que le(s) commissaire(s) aux comptes.

Le Comité d'Audit se réunit au moins quatre fois par an. Au moins deux fois par an, le Comité d'Audit rencontre les Auditeurs externes pour procéder à un échange de vues sur toute question relevant de son règlement d'ordre intérieur et sur tout autre problème mis en évidence par le processus d'audit et, en particulier, les faiblesses significatives du contrôle interne.

En effet, au moins une fois par an, le Comité d'Audit examine les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Comité de Gestion pour s'assurer que les principaux risques sont correctement identifiés, gérés et portés à connaissance.

Le Comité a également prévu un dispositif spécifique par lequel le personnel de la société peut confidentiellement faire part de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles en matière de rapportage financier ou d'autres sujets directement au Président du Comité d'Audit.

En 2016, le Comité s'est réuni à 5 reprises ; il s'est penché pour l'essentiel sur les comptes semestriels et annuels, le respect des normes IFRS, les réductions de valeur sur stocks et créances commerciales et impairment sur actifs et les méthodes de gestion et de comptabilisation des machines en clientèle, le risque de trésorerie, la continuité de l'activité et l'analyse de risques du Groupe telle que préparée par le management.

Comité de Gestion

Le Comité de Gestion est actuellement composé du CEO, du CFO, du Directeur achats, technique et production et achats et de la Directrice des ressources humaines.

Le Comité de Gestion n'est pas constitué en un Comité de Direction au sens de l'article 524bis du Code des Sociétés.

Le CEO assure la communication régulière avec le Président du Conseil d'Administration et coordonne les actions du Comité de Gestion. Le CEO ne peut être Président du Conseil d'Administration.

Le Comité de Gestion, au minimum :

- est chargé de la conduite de la société ;
- met en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration en tenant compte des valeurs de l'entreprise, de ses politiques clés et des risques qu'elle accepte de prendre
- met en place un système de contrôles internes (systèmes d'identification, d'évaluation, de gestion et de suivi des risques financiers et autres), basés sur le cadre référentiel approuvé par le conseil d'administration, sans préjudice du rôle de suivi du Conseil d'Administration ;
- soumet au Conseil d'Administration la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des états financiers, conformément aux normes comptables et aux politiques de la société ;
- prépare la communication adéquate des états financiers et des autres informations significatives financières et non financières de la société ;
- soumet au Conseil d'Administration une évaluation objective et compréhensible de la situation financière de la société ;
- fournit en temps utile au Conseil d'Administration toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations ;
- est responsable à l'égard du Conseil d'Administration et lui rend compte de l'exercice de ses fonctions

En 2016, le Comité de gestion a évolué comme suit :

- Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers, CEO jusqu'au 30 mai 2016,
- Blue Wave Management sprl, représentée par Denis Gallant, CEO depuis le 1^{er} juin 2016,
- Eric Dienst, CFO, depuis février 2010,
- Sorin Mogosan, Directeur achats, production et technique, depuis 2004,
- Michel van der Beken, CTO, depuis avril 2013.
- Estelle Tissier Dalla-Torre, Directrice des ressources humaines, depuis janvier 2016

Membres du Comité de gestion	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Beckers Consulting sprl Représentée par Eugène Beckers	CEO	30/09/2014	30/05/2016
Blue Wave Management sprl, représentée par Denis Gallant	CEO	01/06/2016	01/04/2017
Eric Dienst	CFO	22/02/2010	-
Sorin Mogosan	Directeur achats, production et technique	1985	-
Michel van der Beken	Directeur Marketing	04/2013	-

Suite à la démission de Blue Wave Management sprl de sa fonction de CEO avec effet au 1^{er} avril 2017, Beckers Consulting sprl, représentée par Eugène Beckers, assurera la fonction temporairement la fonction de CEO en tant que Président exécutif.

Présence aux conseils et comités

Au cours de l'exercice, la présence des membres aux différents comités a été la suivante par rapport au nombre de réunions tenue pendant leur période de mandat.

Nom	Séances du Conseil d'Administration	Séances Comité d'Audit	Séances Comité de Nomination / Rémunération
OL2EF s.p.r.l, représentée par A.-S. Pijcke	11/13	5/5	3/3
s.c.s. Philippe Vander Putten, représentée par Philippe Vander Putten	10/13	Sans objet	3/3
Maracuya s.a., représentée par Christian Van Besien	12/13	5/5	5/5
Beckers Consulting s.p.r.l, représentée par Eugène Beckers	13/13	3/3	1/1
Sogepa s.a., représentée par Isabelle Devos	12/13	5/5	Sans objet
Blue Waves Management sprl, représentée par Denis Gallant	7/8	Sans objet	Sans objet

a. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Le système de contrôle interne mis en place se caractérise par les éléments suivants :

- Établissement d'un budget annuel mensualisé pour chaque entité constituant le groupe
- Engagement du groupe sous condition de doubles signatures dans les limites des pouvoirs définis par le conseil d'administration du Groupe et principalement délégués aux directeurs généraux et directeurs financiers locaux et
- Système de procédures internes visant à garantir le bon fonctionnement du Groupe

- Analyses périodiques (hebdomadaires, mensuelles suivant les informations) de l'évolution des différentes entités du groupe par le Contrôle de Gestion et le Comité de Gestion
- Rapports aux réunions trimestrielles du Comité d'Audit

14. Rapport de rémunération

a. Procédure de politique de rémunération et de fixation de rémunération individuelle des administrateurs et dirigeants

La politique de rémunération est revue sur base annuelle par le Comité de Nomination et Rémunération. Les rémunérations individuelles des administrateurs et membres du comité de gestion sont fixées sur base des pratiques et normes du marché. Pour ce faire, le Comité de Nomination et Rémunération peut s'appuyer sur des études indépendantes publiées pour les administrateurs (entre autres par l'association Guberna) et pour les membres du comité de gestion par les sociétés spécialisées dans le secteur du recrutement. Le Comité de Nomination et Rémunération établit une proposition de rémunération au Conseil d'Administration qui les discute et les vote. Pour rappel, l'organisation du Comité de Nomination et de Rémunération est décrite dans la déclaration de Gouvernance de l'entreprise.

b. Politique de rémunérations des administrateurs et dirigeants pendant l'exercice social

Les mandats des Administrateurs sont rémunérés au moyen d'une rémunération fixe et de jetons de présence. Ces rémunérations sont détaillées au point c. ci-dessous.

Les rémunérations ou honoraires des membres du comité de gestion comprennent une partie fixe et une partie variable. Le Groupe a comme politique d'offrir une rémunération ou des honoraires en ligne avec des fonctions similaires dans des sociétés de taille et de complexité comparables. La partie variable est déterminée annuellement sur base des prestations du Groupe et de la réalisation d'objectifs personnels.

Les prestations du Groupe sont principalement définies en termes de chiffre d'affaires et de cash flow d'exploitation (Ebitda ou Rebitda). Le budget de l'année constitue la base des objectifs de l'exercice.

Cette partie variable est inférieure à 30 % de la rétribution brute totale pour les membres du comité de gestion hors CEO. Cette partie variable ne comprend pas les plans d'options sur actions du CFO (cf. infra). Hors ce plan d'options sur actions, il n'existe aucune autre rémunération variable composée d'actions, d'options ou de droits à acquérir des actions de la société.

Pour rappel, l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2016 a octroyé au Conseil d'Administration la faculté de conclure, au nom de la société, des conventions dérogatoires aux dispositions prévues par l'article 520ter du Code des sociétés. A ce titre, le contrat du CEO Blue Wave Management sprl en fonction depuis le 1^{er} juin 2016 prévoit une rémunération variable nominale annuelle équivalente à 66% de sa rémunération fixe, soit une partie variable de 40% dans la rémunération totale. L'attribution de cette rémunération variable est déterminée sur base d'objectifs chiffrés pour l'exercice tels que notamment le chiffre d'affaires, l'Ebitda ou le Rebitda.

Depuis 2013, le CFO a bénéficié d'un plan d'options d'achats de 10.000 actions à partir de 2013. Les caractéristiques techniques de ce plan sont les suivantes.

- Le plan d'actions portait sur l'octroi d'options attribuables sur une période de 3 ans, à raison d'un tiers par an à un prix d'exercice correspondant à la moyenne du prix de clôture des 20 jours de marché précédent la date d'attribution respective.
- La date d'attribution annuelle était le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels.
- La première date d'attribution était fixée au jour de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA ayant approuvé les comptes annuels pour l'exercice se clôтурant 31/12/2012. 1/3 du nombre total d'options du plan a été octroyé.
- La deuxième date d'attribution était fixée au jour de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels pour l'exercice se clôтурant 31/12/2013. Aucune option n'a été attribuée.
- La troisième date d'attribution était fixée au jour de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels pour l'exercice se clôтурant 31/12/2014. Aucune option n'a été octroyée.
- Les options ne peuvent pas être exercées avant l'expiration d'un délai de trois ans à dater de leur attribution, sauf en cas d'offre publique d'achat où elles peuvent être exercées immédiatement. Dans ce dernier cas, toutes les options non encore attribuées sont attribuées le jour de l'annonce publique de l'offre publique d'achat par la FSMA, les options non encore attribuées le seront au prix d'exercice équivalent à la moyenne des cours de clôture des 20 jours précédent l'annonce publique de l'OPA.

c. Rémunérations des administrateurs non exécutifs

Par décision du Conseil d'Administration en 2013 et du 17 juin 2016, les rémunérations des administrateurs ont été modifiées comme suit.

Président	30.000 €
Vice-Président	25.000 €
Administrateur - Secrétaire général	4.000 €
Autres administrateurs rémunérations fixes annuelles sous réserve d'une présence à minimum 50 % des réunions	5.000 €
Rémunérations par réunion du Conseil d'Administration, d'un comité, et de l'assemblée générale	1.000 €
Rémunérations de présidence de comité et du conseil par réunion et de l'assemblée générale	1.000 €

Le mandat d'administrateur exercé par Beckers Consulting sprl du 01/09/2014 au 30/05/2016, en plus de sa fonction de CEO de l'entreprise, n'a pas été pas rémunéré. Au 30/05/2016, Beckers Consulting sprl a été remplacé dans sa fonction de CEO par Blue Wave Management sprl et a repris la présidence du Conseil d'Administration.

Le mandat de CEO de Beckers Consulting sprl a été rémunéré jusqu'au 30/05/2016 sur base du contrat conclu avec Fountain s.a.. Cette rémunération est reprise infra dans les rémunérations du comité de gestion.

Pendant la prise de fonction de CEO par Beckers Consulting sprl représentée par Eugeen Beckers, anciennement Président du Conseil d'Administration, la Présidence du Conseil d'Administration a été assurée par Maracuja s.a., représentée par Christian Van Besien du 30/09/2014 au 30/05/2016. Depuis cette date, la présidence du Conseil d'Administration est à nouveau assurée par Beckers Consulting sprl représentée par Eugeen Beckers.

Depuis le 30/09/2014, la Présidence du Comité de Nomination et de Rémunération est assurée par Maracuja s.a., représentée par Christian Van Besien.

Le secrétariat général et la Présidence du Comité d'Audit sont assurés par OL2EF sprl, représentée par Anne-Sophie Pijcke.

En application de ce qui précède, et compte tenu du nombre de réunions tenues en 2016, les rémunérations attribuées en 2016 s'établissent comme suit.

Montant en €	2016	2015
S.C.S Philippe Vander Putten représentée par Philippe Vander Putten	18.000	18.000
OL2EF s.p.r.l, représentée par Madame Anne Sophie Pijcke	33.000	28.000
Maracuja s.a., représenté par Christian van Besien	53.000	77.000
Beckers Consulting bvba, représentée par Eugeen Beckers	42.500	-
Sogepa s.a. représentée par Isabelle Devos	22.000	15.000
Total	168.500	147.000

d. Rémunérations du comité de gestion

Les rémunérations du management hors CEO et hors indemnités de rupture de contrat se présentent comme suit.

Rémunération de base hors charges sociales	Rémunération variable nominale hors charges sociales	Assurances pension	Autres	Total
404.233	100.000	31.320	58.834	594.388

Le coût société (i.e. charges sociales comprises) de la rémunération variable nominale annuelle récurrente du management, hors CEO, est de 137.520 €. La rémunération variable annuelle qui sera effectivement attribuée n'a pas encore été arrêtée.

Depuis début 2013, le CFO bénéficie de 3.333 options d'achats d'actions dont les caractéristiques sont décrites ci-avant.

Les honoraires facturés par le CEO pour l'exercice 2016 se répartissent comme suit.

CEO	Honoraires	Rémunération variable	Pension	Autres	Total
Beckers Consulting sprl	90.300	-	-	-	90.300
Blue Wave Management sparl	189.600	69.564			259.164
Total	279.900	69.564	-	-	349.464

Pour la période du 01/01/2016 au 30/06/2016, les honoraires de CEO de Beckers Consulting sprl ont été déterminés sur base de

- un montant fixe de 5.000 € par mois pour 4 jours de prestation,
- un montant 1.400 € par jour supplémentaire de prestation.

Pour la période du 01/06/2016 au 31/12/2016, les honoraires de CEO de Blue Wave Management sont déterminés sur base de

- un montant de 850 € par jour de prestation,
- un montant annuel variable attribuable et provisionné à charge de l'exercice de 66% de la rémunération journalière facturée ; le montant effectivement attribué est de 55.902 €

Pour rappel, il n'y pas d'administrateur exécutif hors le CEO.

e. Indemnités de départ du management et des administrateurs non exécutifs

Les indemnités contractuelles de départ du management sont celles prévues par les dispositions légales belges. Il n'est pas prévu de droit de recouvrement de la rémunération variable si cette dernière a été attribuée sur base d'informations financières erronées.

Le contrat de Blue Wave Management prévoit un préavis de 12 mois en cas de rupture de contrat par Fountain et de 4 mois en cas de rupture de contrat par le prestataire de services.

Suite à la démission par Blue Waves Management sparl, représentée par Denis Gallant, de son mandat d'administrateur et de sa fonction de CEO du groupe Fountain, de commun accord avec Fountain s.a., un contrat de consultance de 8 mois à mi-temps pour un montant total de 72.000 € pour la période d'avril à novembre 2017.

15. Mandats d'administrateurs et commissaires

Le Conseil d'Administration propose la décision de nomination suivante à l'Assemblée Générale du 29 mai 2017

Proposition de décision : L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de la société Maracuya s.a. aurait dû être renouvelé lors de la dernière Assemblée Générale en 2016. En conséquence, l'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation par le conseil d'administration en date du 19 mars 2017 de la société Maracuya s.a., sise Avenue Jean Sobieski 23 boîte 6 à 1020 Bruxelles, enregistrée au registre des personnes morales sous le numéro 0437.672.017, représentée par Christian Van Besien, domicilié Avenue Jean Sobieski 23 boîte 6 à 1020 Bruxelles et portant numéro national 53.10.10-469.26, comme administrateur avec effet rétroactif au 30 mai 2016 et pour un terme venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2022.

* * *

Nous vous prions de bien vouloir

- approuver les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2016 ainsi que l'affectation du résultat proposée, de donner décharge aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leur mandat en 2016,
- approuver la cooptation par le conseil d'administration en date du 19 mars 2017 de la société Maracuya s.a., sise Avenue Jean Sobieski 23 boîte 6 à 1020 Bruxelles, enregistrée au registre des personnes morales sous le numéro 0437.672.017, représentée par Christian Van Besien, domicilié Avenue Jean Sobieski 23 boîte 6 à 1020 Bruxelles et portant numéro national 53.10.10-469.26, comme administrateur avec effet rétroactif au 30 mai 2016 et pour un terme venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2022.

Braine-l'Alleud, le 19 avril 2017

Pour le Conseil d'Administration,


Beckers Consulting srl
Représenté par Eugen Beckers
Président & CEO ad interim


OL2EF srl,
Représenté par Anne-Sophie Pijcke
Administrateur



T : +32 (0)2 352 04 90
F : +32 (0)2 351 04 87
www.bdo.be

Nysdam Office Park
Avenue Reine Astrid 92
B-1310 La Hulpe

FOUNTAIN S.A.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

**BDO Bedrijfsrevisoren Burg. Ven. CVBA / BTW BE 0431 088 289 RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL / TVA BE 0431 088 289 RPM Bruxelles**

The stated BDO company, a limited liability company incorporated in Belgium, is a member of BDO International Limited, a UK company, limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société FOUNTAIN S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société FOUNTAIN S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 12.080.813,56 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de -8.130.596,19 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.



Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société FOUNTAIN S.A. au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les annexes C 6.18 et C.6.19 des comptes annuels dans lesquelles la société expose son plan de mesures en vue d'assurer la continuité de la société, ainsi que les incertitudes et risques qui peuvent impacter la réalisation de ce plan et donc le développement futur de la société.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

La Hulpe, le 28 avril 2017



BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL
Commissaire
Représentée par Felix Fank

3. COMPTES ANNUELS STATUTAIRE (version abrégée)

Les comptes annuels sociaux de Fountain SA (précédemment Fountain Industries Europe SA) pour l'exercice 2016 sont repris en version abrégée conformément à l'article 105 du code des Sociétés. Conformément à la loi belge sur les sociétés commerciales, le rapport de gestion et les comptes annuels statutaires de la société ainsi que le rapport du Commissaire sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique et conservés au siège de la société, à la disposition de ses actionnaires.

Le Commissaire a délivré une attestation sans réserve sur les comptes sociaux de Fountain SA.

1. BILAN STATUTAIRE APRES REPARTITION		<i>(en K EUR)</i>	2016	2015
FRAIS D'ETABLISSEMENT			0	0
ACTIFS IMMOBILISES			7.374	18.927
I. Immobilisations incorporelles			167	209
II. Immobilisations corporelles			689	789
III. Immobilisations financières			6.518	17.929
ACTIFS CIRCULANTS			4.707	4.186
IV. Crédances à plus d'un an			0	0
V. Stocks, Commandes en cours d'exécution			803	978
VI. Crédances à un an au plus			3.627	2.742
VII. Placements de trésorerie			0	0
VII. Valeurs disponibles			133	394
IX. Comptes de régularisation			144	72
TOTAL DE L'ACTIF			12.081	23.112
<i>(en milliers EUR)</i>			2016	2015
CAPITAUX PROPRES			1.311	9.442
I. Capital souscrit			8.000	8.000
II. Prime d'émission			0	0
III. Plus-values de réévaluation				
IV. Réserves			1.410	1.410
V. Bénéfice reporté			-8.099	31
VI. Subsides en capital				
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES			4	40
VII.A. Provisions pour risques et charges			4	40
VII.B. Impôts différés			0	0
DETTES			10.766	13.631
VIII. Dettes à plus d'un an			3.083	8.069
IX. Dettes à un an au plus			7.683	5.541
X. Comptes de régularisation			0	20
TOTAL DU PASSIF			12.081	23.112

2. COMpte DE RESULTATS STATUTAIRE

(en milliers EUR) après affectation	2016	2015
I. VENTES ET PRESTATIONS	13.530	13.605
A. Chiffre d'affaires	11.480	11.420
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	0	0
C. Production immobilisée	0	0
D. Autres produits d'exploitation	2.050	2.151
E. Produits d'exploitation non récurrents	35	
II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	-15.955	-13.514
A. Approvisionnements et marchandises	-7.306	-7.572
B. Services et biens divers	-3.856	-3.565
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	-2.118	-2.203
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations (dotations +, reprises -)	-320	-393
E. Amortissements et réductions de valeur sur stocks et créances (dotations +, reprises -)	108	286
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, reprises -)	37	0
G. Autres charges d'exploitation	-62	-67
H. Charges d'exploitation non récurrentes	-2.438	
III. BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	-2.425	91
IV. Produits Financiers récurrents	411	448
V. Produits Financiers non récurrents	1	0
VI. Charges Financières récurrentes	-342	-505
VII. Charges Financières non récurrentes	-5.773	0
VIII. BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS	-8.129	35
IX.bis Transferts/prélèvements sur impôts différés & latences fiscales		
X. Impôts sur le résultat	-2	-3
XI. BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	-8.131	31
XII. Prélèvements et transferts aux réserves immunisées		
XIII. BENEFICE (PERTE) A AFFECTER		
A. Dotation à la réserve légale	-8.131	31
B. Dotation aux autres réserves	0	0
C. Dividende		
D. Report à nouveau	-8.131	31

3. HISTORIQUE DU CAPITAL

		Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital
A. CAPITAL SOUSCRIT				
23-mars-72	Constitution de la société	600	600	600.000 BEF
26-sept-80	Incorporation de réserves au capital	0	600	5.000.000 BEF
24-déc-86	Augmentation de capital	12	612	5.100.000 BEF
	Réduction de capital	-580	32	266.675 BEF
	Incorporation de réserves au capital	0	32	1.250.000 BEF
15-févr-95	Split des actions; 125 nouvelles pour 1 ancienne	0	4.000	1.250.000 BEF
19-déc-97	Augmentation de capital	1.328.000	1.332.000	416.250.000 BEF
24-mars-99	Augmentation de capital (exercice de warrants)	88.730	1.420.730	490.525.883 BEF
27-avr-99	Augmentation de capital (IPO)	250.000	1.670.730	576.842.176 BEF
	Incorporation de réserves au capital	0	1.670.730	1.055.284.483 BEF
	Conversion du capital en euros	0	1.670.730	26.159.819 EUR
26-déc-01	Annulation d'actions	-54.770	1.615.960	26.159.819 EUR
16-août-06	Diminution de capital		1.615.960	22.927.899 EUR
16-mai-08	Augmentation de capital (exercice de warrants)	44.400	1.660.360	23.555.773 EUR
26-mai-14	Augmentation de capital (émission d'actions nouvelles)	2.490.540	4.150.900	28.536.853 EUR
17-sept-14	Diminution de capital (incorporation pertes et prime d'émission)		4.150.900	15.203.998 EUR
26-mai-15	Diminution de capital (incorporation pertes)		4.150.900	8.000.000 EUR
B. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT				
Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 1999 confirmée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2001 et du 14 décembre 2006				7 500 000,00 EUR
Autorisation renouvelée à l'Assemblée générale du 25 mai 2009.				

Conformément à l'article six cent vingt du Code des sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé, sans autre décision de l'assemblée générale, pour une période de cinq ans prenant cours le jour de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du vingt cinq mai deux mille neuf à acquérir un maximum de vingt pour cent (20 %) du nombre total d'actions émises par la société, pour une contre-valeur minimale de un euro (€) et maximale de dix pour cent (10%) supérieure à la moyenne des dix (10) derniers cours de bourse. Conformément à l'article six cent vingt-deux § 2 1er du Code des sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé à aliéner les actions ou les certificats cotés au sens de l'article 4 du Code des sociétés acquis en vertu des autorisations conférées dans le présent article.

4. PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre d'actions détenues	Fraction du capital détenu	Fonds propres au 31-déc-16	Résultat de 2016
Fountain France Importateur SAS	6	0,57%	12.486,22	625,03
Fountain Netherlands Holding BV	60 000	100,00%	14.261,97	5.689,15